

PROJET DE TERRITOIRE pour la Ville de Sées et la Communauté de Communes des Sources de l'Orne

CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Valant Opération de revitalisation de territoire



ENTRE

- La communauté de communes des Sources de l'Orne, représentée par son Président, M. Jean- Pierre FONTAINE, autorisé par la délibération n° DEL-2024-06-70 en date du 6 juin 2024.

- La commune de Sées, représentée par son Maire, M. Mostefa MAACHI, autorisé par la délibération n° 046/2024 en date du 12 juin 2024.

Ci-après désigné par « les collectivités bénéficiaires »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet de l'Orne, M. Sébastien JALLET,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PARTENARIAT AVEC :

Le Conseil départemental de l'Orne, représenté par son président, M. Christophe DE BALORRE

Ci-après désigné par « le Conseil départemental » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT



Préambule

Le programme Petites villes de demain (PVD) a été lancé par l'État le 1er octobre 2020, dans le cadre de l'Agenda rural. Il part du constat que les « petites villes » sont des lieux d'innovations et ont démontré en particulier durant la crise sanitaire de la COVID-19 leur résilience, leur attractivité et leur capacité à créer de la valeur collective.

Ce programme vise par conséquent à renforcer le potentiel et la qualité de vie des « petites villes » et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et tournées vers la transition écologique. Le programme a pour objectif de **renforcer les moyens des villes de moins de 20 000 habitants, et de leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser leur projet de territoire** et conforter leur statut de pôles de développement pour tout le territoire.

Le programme PVD s'intègre directement dans les Contrats territoriaux de relance et de transition écologique, lesquels s'appuient sur les atouts de la ville-centre, pour le développement de l'intercommunalité et du bassin de vie.

Le programme Petites villes de demain répond aux besoins qu'expriment les collectivités et s'adapte pour proposer des solutions sur-mesure aux problématiques rencontrées dans tout domaine : de l'habitat, de l'aménagement des espaces publics, du cadre de vie, du commerce, de l'emploi et du développement économique, des services publics, de l'accès à la culture, à la mobilité, à la santé ou aux loisirs et au sport.

Dans l'Orne, ce sont 20 villes qui ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain le 16 décembre 2020. Avec leurs intercommunalités, elles ont exprimé conjointement leur volonté de s'inscrire dans la démarche au travers de la signature d'une convention d'adhésion au programme. ([Annexe 7 - Convention d'adhésion Petites villes de demain](#)) Elles se sont engagées à élaborer et à formaliser leur projet de territoire dans le cadre d'une convention cadre Petites villes de demain, valant Opération de revitalisation de territoires ou son avenant, pour les ORT déjà existantes.

Les services de l'État et les partenaires du programme dans l'Orne viennent soutenir cette ambition avec un accompagnement sur mesure pour donner aux élus et acteurs locaux la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire.

À ce titre, l'État met à disposition des collectivités territoriales signataires une boîte à outil et une offre de services multithématiques rendue visible grâce au portail Petites villes de demain sur Aides-territoires. Il renforce également la capacité humaine des équipes en finançant les postes des chefs de projet à hauteur de 75% jusqu'en 2026. Pour qu'ils deviennent de véritables chefs d'orchestre et pilotent le projet de territoire sous l'autorité des élus, l'État leur propose un accompagnement et une formation via le Club des chefs de projets Petites villes de demain qui répond à un besoin de mise en réseau, tant au niveau national, sous l'égide de la direction de programme PVD de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, qu'au niveau local, dans le cadre du club départemental animé sous l'égide de préfet de l'Orne. Pour favoriser l'association de toutes les forces vives au projet de territoire, les signataires accompagnent aussi les démarches de concertation et de participation des habitants et des acteurs locaux (associations, entreprises, porteurs de projet, etc.).

Enfin, le programme mobilise les moyens financiers et techniques des acteurs nationaux, tels que la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le CEREMA ou l'ADEME. Au niveau territorial, la Région et le Département y contribuent, ainsi que, de différentes manières, les PETR, les PNR, les chambres consulaires, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, les opérateurs de l'OPAH, les organismes HLM.

Article 1 - Objet de la convention cadre

La convention cadre PVD/ORT présente de manière synthétique le projet de territoire en incluant un diagnostic.

Elle précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

En signant la convention-cadre « Petites villes de demain », les collectivités signataires expriment conjointement leurs motivations :

1. Se doter d'une stratégie urbaine globale et partagée portant sur la revitalisation et l'attractivité de la commune PVD / ORT ;
2. Construire une vision à moyen et long terme pour répondre aux défis de demain ;
3. Adopter une méthode de travail partenariale, transversale et de concertation/participation avec la population ;
4. Ne pas engager de projet susceptible de nuire au centre-ville ;

5. S'engager dans une démarche de sobriété foncière et d'adaptation de la ville au changement climatique ;

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires signataires pour la période du programme 2021-2026.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

De manière dérogatoire (article L 303-2 du code de la construction et de l'habitation), dans le périmètre de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) de la ville de SEES :

- les baux relatifs à un local commercial conclus postérieurement à la signature de la convention ne peuvent porter que sur ce local dans les immeubles qui abritent à la fois un ou plusieurs locaux commerciaux ainsi que des locaux destinés à l'habitation, à l'exception des locaux destinés au fonctionnement des activités commerciales ou artisanales et du local destiné à l'habitation occupé par le commerçant ou l'artisan qui exerce son activité professionnelle en rez-de-chaussée ;
- sont interdits, postérieurement à la signature de la convention, les travaux qui conduisent, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux ayant une destination distincte de l'activité commerciale ou artisanale.

Article 2 – Projet de territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs pour :

- Identifier les enjeux du territoire, ses forces et faiblesses, et favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- Les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive. Elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

2.1. Contexte

Située en Région Normandie, dans le Département de l'Orne, la Ville de Sées est la principale centralité de la communauté de communes des Sources de l'Orne. Elle se situe dans le Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine et appartient au Pays d'Alençon.

a) Présentation du territoire élargi (PETR, PNR)

- *Parc naturel régional et Géoparc Normandie Maine :*

Situé à cheval entre la Normandie et les Pays de la Loire, le Parc s'étend sur quatre départements (Manche, Mayenne, Orne, Sarthe). Ses contours se sont dessinés autour des principales forêts du centre et de l'ouest de l'Orne, du sud-est de la Manche, du nord-est de la Mayenne et du nord-ouest de la Sarthe. Il est structuré autour d'une ligne de crête qui s'étend d'Est en Ouest. Normandie-Maine est un territoire d'une grande diversité de milieux naturels, un territoire de sources (Mayenne, Sélune, Sarthe et Orne), un territoire de pierres avec ses maisons, ses châteaux, ses manoirs, ses petites cités de caractère, un territoire d'histoire et de légendes avec Guillaume Le Conquérant, Lancelot du Lac, le Seigneur de Bellême, le Roi Arthur... C'est aussi le poumon vert du Nord-Ouest de la France avec ses massifs forestiers

(Perseigne, Ecouves, Andaines, Sillé, Multonne...) et ses bocages

Le Parc est donc un territoire constitué de communes, vivantes et habitées, qui souhaitent préserver leurs patrimoines naturels, culturels et humains et en faire un atout pour leur développement. Sur une superficie de 265 500 ha, le Parc regroupera donc 140 communes et 97 355 habitants à l'aune de la nouvelle charte du Parc 2024-2039.



Carte du périmètre du Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine avant le renouvellement de la Charte – Source : PNRNM

En effet, le renouvellement de la charte du Parc et donc du label « Parc naturel régional » est en cours. Cette charte détaille les orientations politiques en matière de développement local et de protection des patrimoines et résume le projet de territoire pour les 15 prochaines années. Elle fixe la feuille de route, que les collectivités et l'État s'engagent à suivre dans différents domaines pour répondre au déclin de la biodiversité et au changement climatique et relever le défi de la résilience : le développement agricole et forestier, l'urbanisme et les paysages, les milieux naturels, les énergies renouvelables, la culture, etc.

Trois ambitions, déclinées en sept orientations et vingt-quatre mesures, ont été posées pour cette nouvelle charte du Parc :

- Ambition 1 : Construire un territoire coopératif
- Ambition 2 : Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité
- Ambition 3 : Porter la sobriété comme moteur de progrès et d'attractivité.

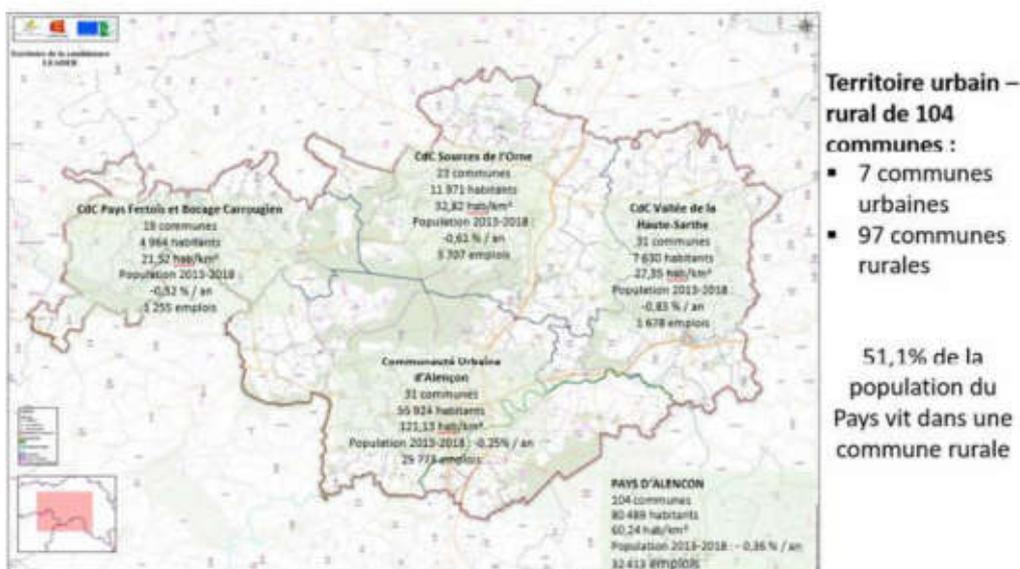
Le territoire du Parc étant particulièrement concerné par la problématique des « centres-vides » et de l'artificialisation des sols en extension urbaine, la mesure 21 de la charte du Parc (ambition 3) vise spécifiquement à « impulser un aménagement ambitieux et résilient de nos villes et de nos villages ». Pour ce faire, le Parc accompagne en ingénierie les communes du Parc engagées dans une dynamique de revitalisation afin de réaffirmer l'attractivité des bourgs, de conforter leur identité et d'offrir un cadre de vie appréciable et agréable aux habitants.

Le projet de territoire de Sées résonne donc avec les ambitions et orientations de la charte du Parc.

- *Pays d'Alençon :*

La communauté de communes des Sources de l'Orne à laquelle appartient la commune de Sées, appartient au Pays d'Alençon. Celui-ci est constitué de quatre EPCI : la communauté urbaine d'Alençon, la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe, la communauté de communes des Sources de l'Orne et la communauté de communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien. Le Pays d'Alençon s'organise autour du pôle urbain structurant d'Alençon, du pôle secondaire de Sées et de plusieurs pôles ruraux de proximité et de services, qui contribuent à un maillage équilibré du territoire en termes d'emplois et de services mais sont fragilisés. L'enjeu du Pays d'Alençon est donc de redynamiser ces pôles ruraux comme celui de la Ville de Sées en agissant sur les différents facteurs d'attractivité, et de créer de nouvelles synergies entre les acteurs.





Carte du Pays d'Alençon – Source : GAL Pays d'Alençon

À l'aune de la nouvelle programmation européenne LEADER 2023-2027, le projet de territoire du Pays d'Alençon a été révisé. Une démarche de concertation visant à définir collectivement les enjeux du territoire et les priorités pour le futur programme LEADER, à choisir les thématiques d'intervention et la nature des actions soutenues a été lancée. Les axes stratégiques retenus dans la candidature (susceptibles d'être modifiés) sont les suivants :

- Renforcement de la capacité d'agir des acteurs et des habitants
- Développement de la sobriété et des pratiques éco-responsables
- Revitalisation des pôles
- Valorisation des ressources naturelles et patrimoniales locales
- Création de nouvelles formes de mobilité durable et solidaire.

Le projet de territoire de la Ville de Sées s'ancre donc entièrement dans l'axe stratégique visant à revitaliser les pôles mais trouve aussi écho avec les autres axes de la stratégie locale de développement du Pays d'Alençon.

b) Présentation du territoire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne



Carte CdC des Sources de l'Orne – Source site internet de la CdC des Sources de l'Orne



Carte du réseau de lignes ferroviaires – Source étude CEREMA

La Communauté de Communes des Sources de l’Orne, composée de 23 communes représente une population de 11 919 habitants (2020) répartie sur une superficie de 364,80 km² soit une densité de 32.7 habitants par km². La Communauté de Communes est membre du Pays d’Alençon.

Ce territoire se situe au croisement de l’aire d’Attraction des Villes d’Argentan et d’Alençon et de leurs périmètres de zone d’emploi. L’ensemble des communes de la CdC des Sources de l’Orne est classé en Zone de revitalisation Rurale selon la classification de 2023.

La Communauté de Communes des Sources de l’Orne est située au cœur du Département de l’Orne. L’habitat dispersé, signature historique des territoires agricoles et les ressources paysagères participent à l’identité rurale du territoire, même si l’urbanisation récente a modifié les abords des bourgs. L’armature territoriale s’organise autour de la Ville centre, Sées et de 3 pôles de proximité secondaires : Essay et Mortrée couvertes par des projets de revitalisation et Alménèches. Les 19 autres communes dites « satellites » maillent l’ensemble du territoire. Si Sées constitue un centre intermédiaire d’équipements et de services, cette ville-centre présente des fragilités : un taux d’évolution démographique négatif, une concentration des plus faibles niveaux de ressources disponibles et de la plus importante part des 65 ans et plus.

Une déprise démographique, le vieillissement de la population, la baisse de l’activité économique locale, la précarisation des ménages, l’augmentation des locaux et logements vacants dans les centres et la fragilité des services sont des difficultés auxquelles fait face l’EPCI. Ces constats pouvant impacter certains facteurs d’attractivité du territoire.

- **Le Projet de Territoire de La Communauté des Communes des Sources de l’Orne :**

Déterminée à s’investir dans la revitalisation du territoire, l’intercommunalité s’est lancée dans la réalisation d’un Projet de Territoire signé le 29 octobre 2020 dont les grandes orientations sont les suivantes :

Orientation 1 : Développer le territoire en s’orientant vers une autonomie énergétique et alimentaire tout en respectant l’environnement et les paysages

Orientation 2 : L’accès aux services publics pour toutes et tous

Orientation 3 : Se doter d’une stratégie économique multipolarisée et diversifiée

Orientation 4 : Coconstruire l’identité de la Communauté des Communes en s’appuyant sur les marqueurs existants

Orientation 5 : Fonctionnement de la collectivité et vie locale

Le CRTE a été actualisé le 7 septembre 2022 par la signature de la convention financière annuelle 2022.

Du fait de l’émergence d’une multitude de projets structurants au sein de la Communauté de Communes des Sources de l’Orne durant ces dernières années, une volonté collective regroupant à la fois les différents acteurs territoriaux à l’échelle locale et les élus a été impulsée.

Pour encadrer cette avancée significative en matière de développement territorial, la Communauté des Communes des Sources de l'Orne a mis en place un projet de territoire bien défini en encadrant les enjeux de son périmètre d'action et pouvoir anticiper les évolutions futures.

Il vise à canaliser les projets de développement en les partageant avec la population et les acteurs locaux.

Face à un contexte local en mutation et aux divers aléas (environnementaux, socio-économiques, sanitaires, etc...) susceptibles d'impacter à tout moment le territoire, un principe de résilience territoriale est adopté qui porte un intérêt particulier au volet environnemental.

Consciente des enjeux de la politique de l'habitat, la Communauté de Communes des Sources de l'Orne portait une OPAH qui a été prolongée jusqu'en 2023. La prochaine démarrera en Septembre 2024 avec un nouvel opérateur. L'objectif de cette politique est d'accompagner l'adaptation du logement et l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Si on procède à une analyse détaillée des grandes orientations, on ne peut constater que certaines orientations renforcent le rôle de centralité de la Ville de Sées :

- **L'accès aux services publics pour toutes et tous**

La Communauté de Communes des Sources de l'Orne possède de nombreuses compétences sur son territoire. On recense divers équipements comme la maison de la petite enfance, la médiathèque, des infrastructures sportives... Ces équipements se situent notamment à Sées et renforcent donc son rôle de centralité. Ainsi un tissu associatif très riche viens accompagner cette offre variée de services.

- **Se doter d'une stratégie économique multipolarisée et diversifiée**

Trouver l'équilibre entre développement économique de la Ville Centre et des pôles satellites en revitalisant Essay et Mortrée.

Travailler sur la revitalisation économique des bourgs en revitalisant des polarités commerciales sur Sées, Essay et Mortrée, en boostant l'économie résidentielle en proposant des solutions d'habitats variés (locatif, réhabilitation...) via l'OPAH.

- **Construire l'identité de la CdC en s'appuyant sur des marqueurs existants**

Se doter d'une politique de l'habitat consciente du cadre de vie en réhabilitant 15 % de logements vacants en créant et en animant un observatoire de l'habitat.

Inscrire une stratégie touristique dans une dimension « nature » en valorisant les chemins de randonnées, en soutenant les acteurs locaux du tourisme et pouvoir ainsi renforcer l'attractivité territoriale.

- **PLUi**

La Communauté de Communes travaille depuis plusieurs années sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce dernier fait bien ressortir le fait que la Ville de Sées est le pôle structurant du territoire, relayé par les petits pôles d'Almenêches, Mortrée, Chailloué et Essay. Ce rôle de centralité dans l'intercommunalité permet d'apporter une attention particulière à la préservation des commerces et services qui y contribuent. Une approbation de ce dernier est prévue pour fin 2024.

La Communauté de Communes des Sources de l'Orne s'est dotée par ailleurs de plusieurs cadres d'intervention :

- **Le CRTE**

Pour rappel le Contrat de Relance et de transition Écologique (CRTE) devenu Contrat de Réussite pour la Transition Écologique en 2023, est un dispositif de contractualisation qui fixe les grandes orientations du territoire et les axes d'intervention privilégiés tout au long des mandats. C'est un contrat global qui rassemble les contrats et dispositifs qu'une collectivité peut engager avec l'État ou divers partenaires.

L'idée pour l'État est d'avoir une lisibilité des ambitions du territoire, une simplification de sa politique contractuelle avec les collectivités et une visibilité pour mobiliser les financements. Il s'engage à favoriser l'accès aux subventions qu'il peut mobiliser soit directement soit au travers des différents opérateurs. Il mobilisera notamment les différents fonds de soutien type FNADT, DETR, DSIL et Fonds Vert.

Une première version du CRTE a été approuvé en juillet 2021. Une actualisation du volet financier a été opérée en 2022 en précisant que la partie sur le projet de territoire et les différentes orientations restent inchangées. Il s'agit notamment d'une actualisation des actions communales et intercommunales, ou d'une réinscription pour un certain

type d'actions qui peuvent se dérouler sur plusieurs années, comme par exemple l'OPAH. Il sera renouvelé dans sa nouvelle forme en fin 2024.

- **Le Plan Paysage**

Ce projet inscrit dans la stratégie globale de la Communauté des Communes des Sources de l'Orne, répond directement à l'appel à projet « Plan de Paysage » 2020 du Ministère de la transition écologique et solidaire, dont l'intercommunalité est lauréate.

Ce plan de paysage a été commandité en parallèle de l'élaboration du CRTE, qui doit concrétiser la stratégie intercommunale. Les deux démarches sont menées en parallèle, et présentent des points de connexion, en particulier sur les thématiques des transitions écologique et énergétique du territoire, et à travers la mise en place de la concertation nécessaire à l'élaboration des deux études.

Les enjeux actuels de transition énergétique et d'adaptation des territoires aux changements climatiques conduisent à axer les plans de paysage autour de ces questions. Le paysage constitue alors un socle solide permettant d'aborder de façon croisée les thématiques de la transition énergétique et du cadre de vie.

Le Plan de paysage de l'intercommunalité comporte trois phases :

Phase 1 : Diagnostic territorial partagé

Phase 2 : Objectifs de qualité paysagère

Phase 3 : Programme d'actions

- **La Convention Territoriale Globale**

Cette convention a pour objectif de définir le projet stratégique global de territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Le projet en soit, comme les différents contrats de l'intercommunalité, établi de façon transversale les principales problématiques du territoire à partir d'un diagnostic partagé.

Les objectifs d'une part des interventions de la Caf et d'une autre celles dont les compétences sont détenues par la Communauté de communes des Sources de l'Orne, se rejoignent dans une série de champs d'interventions conjoints :

_ Aider les familles à concilier une vie familiale, vie professionnelle et une vie sociale

_ Faciliter la relation parentale pour favoriser le développement de l'enfant et pouvoir ainsi soutenir la jeunesse

_ Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

_ Créer des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle

La Caf de l'Orne et l'intercommunalité, la ville de Sées et d'Almenêches se sont engagés à mettre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs toujours dans une logique de coopération et gouvernance partagée.

- **L'étude Mobilité**

L'objectif de cette étude est de pouvoir définir une stratégie globale de mobilité pour le territoire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne. En identifiant les divers enjeux en matière de mobilité de son périmètre tout en portant une attention particulière à la commune centre, la ville de Sées.

Afin de développer une mobilité plus inclusive qui permette aux habitants d'accéder aux aménités quotidiennes tout en améliorant le cadre de vie, plusieurs thématiques ont été analysées :

_ La sécurité routière

_ L'accessibilité

_ Le stationnement

_ Le transfert modal

_ Sées comme centralité : opportunités

c) Présentation de la Ville de Sées, lauréate du programme national « Petite Ville de Demain »

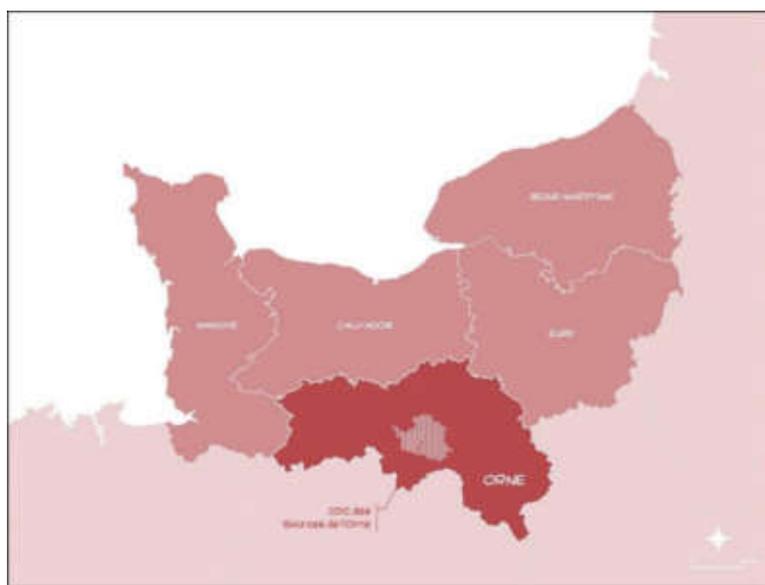
Dotée d'une superficie de 4 031 ha, la Ville de Sées est située en Région Normandie au cœur du département de l'Orne, dans la campagne d'Alençon (23 km au Nord d'Alençon Préfecture) et à 22 km au sud-est d'Argentan (Sous-Préfecture), à proximité de la forêt d'Ecouvès. La Ville de Sées est desservie par les RD 438 et 958, des trains régionaux et par deux autoroutes, l'A28 qui relie Rouen à Tours et l'A88 qui relie notamment Sées à Caen. Elle est située sur l'itinéraire d'un des pèlerinages les plus fréquentés du Nord de la France : La route du Mont-Saint-Michel. Les axes

routiers constituent des itinéraires de découverte du territoire et soulignent la perception de la ville par l'apparition des flèches de la cathédrale en point focal.

Elle est la principale centralité de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, avec ses 4199 habitants (INSEE 2020).

Elle se situe au sein du Parc Naturel Régional et Géoparc Normandie-Maine. La Ville est traversée par l'Orne, fleuve côtier dont la source se situe à quelques kilomètres en amont à l'est, sur la Commune d'Aunou-Sur-Orne.

La ville de Sées représente un pôle de proximité à l'échelle du département à vocation rurale. La CdC est ainsi rurale dans son ensemble. Plus largement, la commune de Sées est équidistante de Le Mans et Caen (1h), deux villes structurantes à l'échelle régionale (Caen – Normandie / Le Mans – Pays de la Loire).



2.2. Méthode d'élaboration du projet de territoire

Pour rappel le programme « Petites Villes de Demain » est un appel à manifestation d'intérêt national lancé par l'ANCT : l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. L'objectif de ce programme est de donner les moyens (humains, techniques et financiers) aux communes et collectivités de moins de 20 000 habitants, de revitaliser leur ville-centre, en l'occurrence Sées pour notre collectivité. L'Etat, après avoir présélectionné les villes éligibles, a publié un dossier de candidature sur lequel la ville de Sées et la CdC ont travaillé conjointement et dont elles sont devenues lauréates.

C'est un projet global à mettre en œuvre sur la période 2020-2026, laissant ainsi 6 ans à la ville et à la CdC pour construire avec les acteurs du territoire (habitants, commerçants, partenaires, services de l'Etat, ...) une stratégie de revitalisation de la ville de Sées et mettre en place un programme d'actions. C'est un projet ambitieux et essentiellement étalé sur le long terme.

La première étape a été de travailler sur une convention d'adhésion au programme, qui permet d'acter l'engagement des deux collectivités et de ses partenaires dans le programme PVD.

A l'issue de la signature de cette convention signée le 21 mai 2021, la Ville de Sées et la CdC avaient 18 mois pour réfléchir avec les acteurs du territoire au programme de revitalisation de la ville.

La présente convention-cadre formalise ce processus et vaut « Opération de Revitalisation du Territoire », qui sera la feuille de route des actions à mener jusqu'en 2026 pour les deux collectivités, en partenariat avec l'État et le Conseil départemental, et l'ensemble des acteurs mobilisés, pour redynamiser la ville de Sées et par conséquent le territoire dont elle est la centralité.

En amont du projet PVD, au moment de l'adhésion au programme, les principales pistes de réflexions proposées pour la revitalisation de la ville étaient les suivantes :

- Donner une place privilégiée à l'eau dans la ville : Réhabiliter les cours d'eau, garantir une qualité de l'eau et de la biodiversité pour ses habitants ; Développer le tourisme et la pédagogie autour du patrimoine naturel, travailler sur les problématiques des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire en respectant au maximum le cycle de l'eau.

- Développer une ville plus inclusive et dynamique : En travaillant sur l'accessibilité physique et numérique des services publics pour impulser et conforter le dynamisme commercial ; Pour lutter contre la vacance commerciale avec des dispositifs spécifiques (boutiques éphémères, boutiques à l'essai, showroom...) ; Pour développer une intermodalité dans le centre-ville (cheminement piéton, stratégie de stationnement, largeur des trottoirs, revêtement...) ; En développant les circuits-courts et l'alimentation de qualité
- Réaménager les centralités : Accompagner la création des nouveaux pôles de vie en faisant attention à maintenir un équilibre cohérent entre équipements afin de pas drainer le centre-ville ; Retrouver un dynamisme de mobilité en travaillant l'accessibilité cyclable vers le centre-ville depuis les quartiers périphériques, hameaux et communes limitrophes.
- Préserver l'écologie et le paysage dans l'urbanisation : Poursuivre et renforcer la politique de réhabilitation énergétiques des logements et bâtiments publics ; Lutter contre la vacance du logement, Travailler sur l'éclairage public ; Intégrer la production d'énergies renouvelables dans la ville ; Sensibiliser la population au traitement des déchets et développer le tri sélectif.

Le projet de territoire global a été construit sur la base des axes ci-dessous, nourri de l'ensemble d'études, documents et contrats existants à l'échelle de l'intercommunalité :

Le Projet de territoire de la Communauté des Communes des Sources de l'Orne, le CRTE, le Contrat de Territoire, les travaux du PLUi, Plan Paysage, l'OPAH, la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne, l'étude mobilité en territoire peu dense du CEREMA, le diagnostic de la CCI sur les besoins en redynamisation commerciale de centralité....

Le diagnostic de Sées a été réalisé en se nourrissant de ces documents et des enjeux identifiés au niveau local.

Le travail effectué par les élus et une approche concertée et partenariale menée par trois chefs de projet PVD successifs a permis d'identifier :

- Le portrait du territoire
- Les atouts du territoire (nature, histoire, architecture, équipements...) pouvant être mis en dynamique
- Les besoins non couverts, et leviers d'action vis-à-vis des usagers du territoire.

• La concertation et l'animation à la base des projets

De manière transversale, la concertation et l'animation sont au cœur de la démarche et méthodologie du projet de territoire. Les différentes phases de co-construction des projets sont jalonnées et alimentées par des manifestations mobilisant l'ensemble de la population. Dans cette même logique, et afin de pouvoir concrétiser les ambitions de projet de territoire, le principal levier du programme Petites Villes de demain est enrichi par cette même participation des forces vives du territoire que sont les élus, les divers acteurs du territoire mais surtout ses habitants.

L'ambition d'une construction plus partagée des projets et politiques territoriales, est à l'ordre du jour. Les collectivités s'engagent, avec l'aide du Chef de projet, à mettre en place des outils appropriés et à se faire accompagner par les partenaires autant que possible pour faciliter la réflexion collective.

En fonction de la maturité des projets, la collectivité souhaite s'appuyer sur des réunions d'information et de concertation, des ateliers participatifs, des diagnostics en marchant, des résidences pluridisciplinaires (urbanistes, architectes, sociologues, écologues et autres) liés aux orientations principales des projets territorialisés afin d'associer les habitants tant dans les phases de diagnostic que dans celles d'arbitrage et de mise en œuvre des solutions opérationnelles.

En fonction des thèmes et des orientations opérationnelles des projets, les outils de concertation les plus adaptés pourront être définis (réunions, questionnaires, sondages, tables rondes, etc.) permettant une réelle prise en compte des attentes et des besoins des habitants puis un échange et une justification des orientations et des partis d'aménagement retenus. Par ailleurs, des comités de suivi, des comités techniques et des comités opérationnels, rassemblant élus, techniciens, partenaires et services de l'État alimentent et vont venir valider les avancées du travail.

Cet engagement fait preuve de la richesse du territoire et du volontarisme déterminé pour concrétiser ce projet global. Cette méthodologie se coconstruit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.



2.3. Diagnostic de la Ville de Sées

Contexte géographique :

Sées est la ville centre de la Communauté de Communes (CdC) des Sources de l'Orne (11 919 habitants – 23 communes). Elle compte 4 199 habitants soit 35% de la population intercommunale.



Source : CdC des Sources de l'Orne

La Ville de Sées bénéficie d'une localisation géographique privilégiée au sein de son Aire d'Influence direct. Elle est localisée au cœur de son intercommunalité, mais aussi dans le cœur du département.

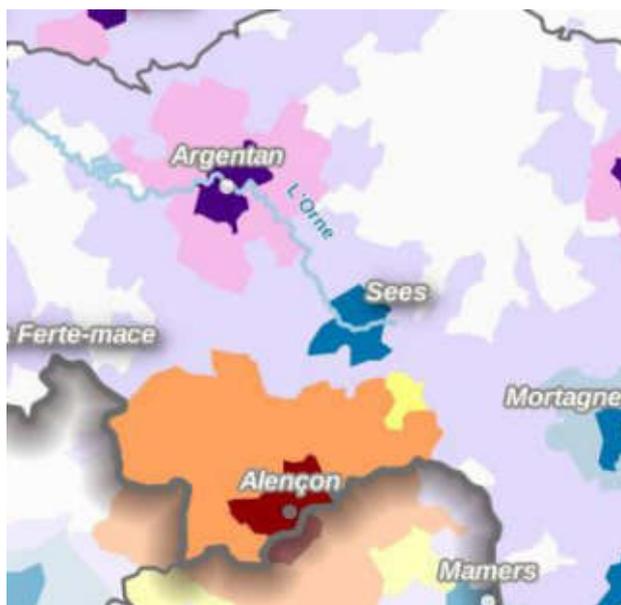
Aire d'influence :



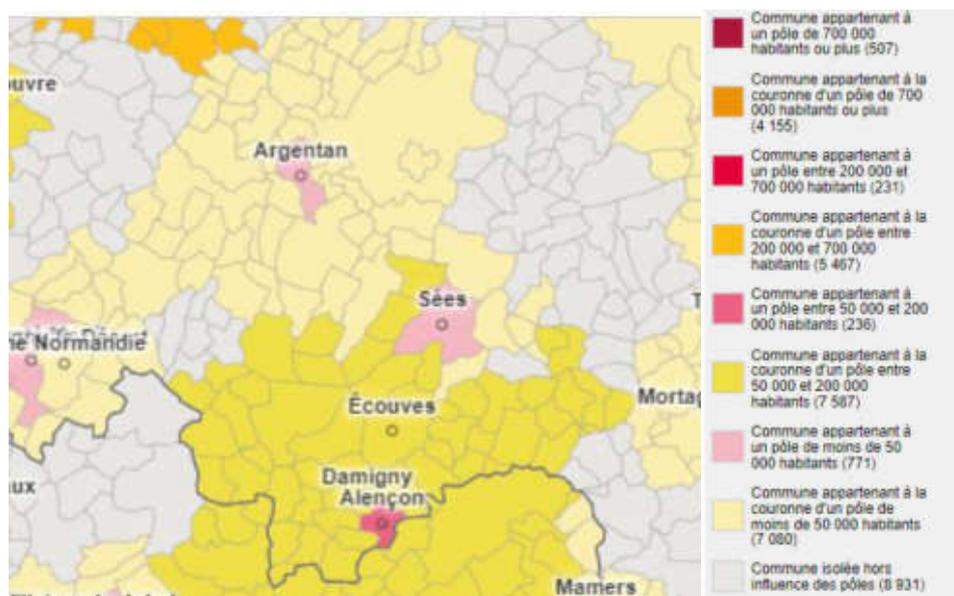
Une « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Une « moyenne aire » est définie de la même manière avec un pôle urbain de 5 000 à 10 000 emplois.

Une « petite aire » quant à elle a un pôle composé de 1 500 à 5 000 emplois. (Source INSEE).



Source : Cabinet CERUR – Aire urbaine 2010 (INSEE)



Source : Cabinet CERUR – Aire d'attraction des villes 2020 (INSEE)

Si Sées en 2010 opérait une influence sur les autres communes de la CdC, celle-ci est plus relative en 2020 au profit des pôles structurants que sont Argentan et Alençon. Le statut de pôle de proximité de la commune est remis en question devant l'influence de ces deux communes.

Population :

La Ville de Sées perd des habitants depuis environ une dizaine d'années, à l'image de la Cdc et du Département de l'Orne. Elle subit la même déprise que les petits pôles structurants ruraux à l'échelle nationale. 4 200 habitants réguliers au dernier recensement et une tendance au retour de la stabilité de la population depuis 6 ans, après une baisse significative entre 2009 et 2014. Le recensement de la population effectué en 2022 montre une légère augmentation de la population.

Depuis les années 80, Sées subit un solde naturel négatif (moins de naissances que de décès) qui se creuse progressivement.

La tranche d'âges des 60 – 75 ans et plus (38,7 % de la population en 2020) ne cesse d'augmenter alors que la tranche d'âge des jeunes (21 % de la population en 2020) se stabilise depuis 6 ans.

Un vieillissement proche de celui observé sur les communes de comparaison mais supérieur aux territoires supra-communaux : 31 % sur la Communauté de Communes, 33 % dans l'Orne et 26 % au niveau National.

Sées est un territoire où le solde migratoire est très fluctuant qui redevient nettement positif depuis 6 ans (plus d'entrées que de sorties de population) : une attractivité du territoire qui compense tout juste le solde migratoire négatif des 6 dernières années.

Entre 1999 et 2019, l'âge médian de la population a augmenté, comme en France métropolitaine : Une personne sur deux, à Sées, est âgée de moins de 49 ans et l'autre moitié est plus âgée, contre 40 ans vingt ans plus tôt

La taille des ménages sur Sées (1,9 personnes par logement en moyenne) est inférieure à celles observées sur la Communauté de Communes (2,2) et dans l'Orne (2,1) mais depuis 2013, la tendance est à la stabilité alors qu'elle continue à diminuer ailleurs

A la lecture de la pyramide des âges, des enjeux sociaux apparaissent : déséquilibre entre génération, isolement des personnes âgées, enfants de familles monoparentales (notamment des adolescents), situation des femmes (monoparentalité puis isolement).

| Indicateurs démographiques | 1968 à 1975 | 1975 à 1982 | 1982 à 1990 | 1990 à 1999 | 1999 à 2010 | 2010 à 2015 | 2015 à 2021 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Variation annuelle moyenne de la population en % | 1,1 | 0,2 | -0,6 | -0,1 | -0,1 | -1,1 | -0,1 |
| due au solde naturel en % | 0,3 | 0,1 | -0,1 | -0,2 | -0,6 | -0,9 | -1,7 |
| due au solde apparent des entrées sorties en % | 0,8 | 0,1 | -0,5 | 0,1 | 0,5 | -0,2 | 1,6 |
| Taux de natalité (‰) | 18,9 | 15,1 | 13,5 | 12,5 | 9,5 | 8,8 | 7,6 |
| Taux de mortalité (‰) | 15,4 | 14,4 | 14,5 | 14,7 | 15,2 | 17,8 | 24,4 |

Source : INSEE

Evolution négative due au solde naturel et non à celui des entrées et sorties du territoire, qui lui est positif (même de peu). La ville perd des habitants car le nombre de naissance et d'entrées sur le territoire n'arrivent pas à compenser les décès.

Logement :

Sur les 2 412 logements (données 2021 INSEE) que compte la Ville de Sées, 82.8 % (1 997), sont des résidences principales, 3 % (73) sont des résidences secondaires/logements occasionnels et 14,1 % (341) sont des logements vacants. Le nombre de logements vacant est très élevé : 17 % sur la ville et 15 % sur la CDC en 2021.

36.8 % des résidences principales sont des appartements et 62.4 % sont des maisons. Progression plus marquée du nombre d'appartement que de maisons depuis 1999.

Sur les 1994 résidences principales 44,9 % (896) sont propriétaires occupants, 52,4 % (1 046) sont locataires (dont 23.1 % (461) sont locataires d'un logement HLM loué vide) et 2,8 % (55) sont logés gratuitement.

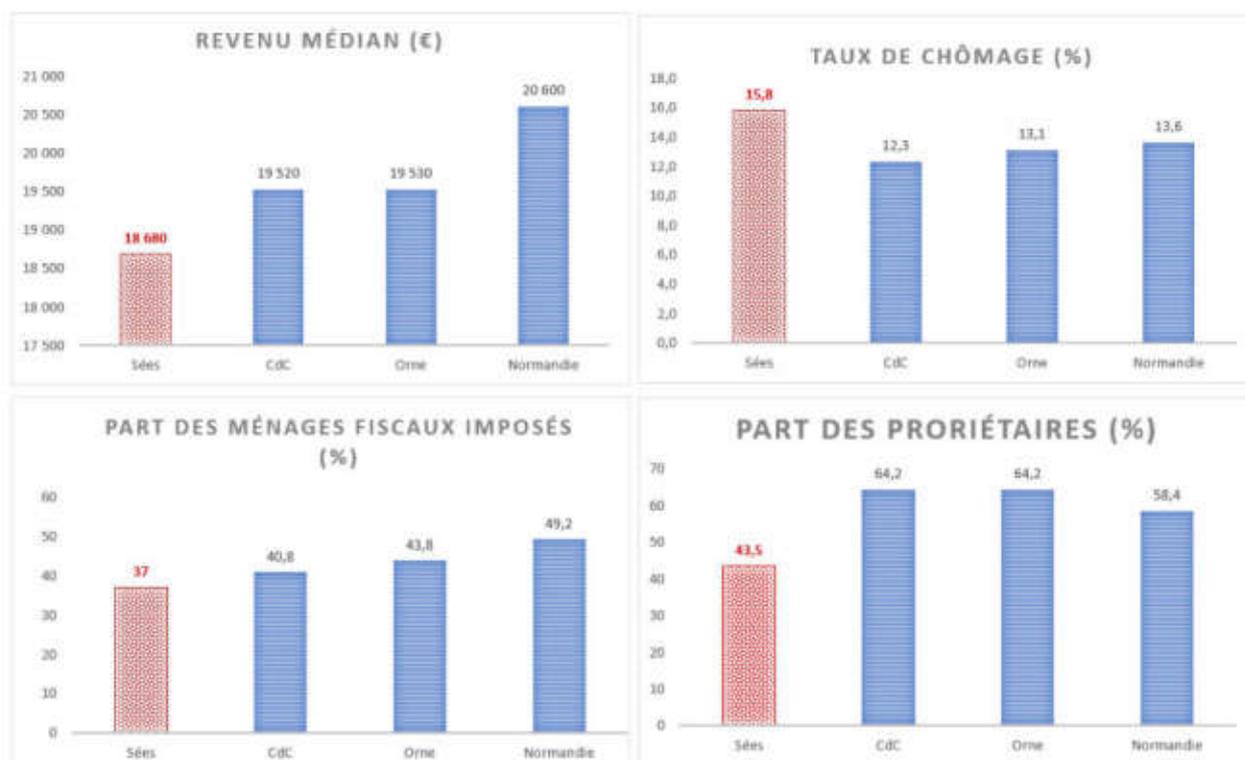
Emploi – précarité - Ressources :

En 10 ans le taux de chômage des 15 – 64 ans est en baisse, de 9,3 % (248) il passe à 8,3 % (189) en 2021 (données INSEE).

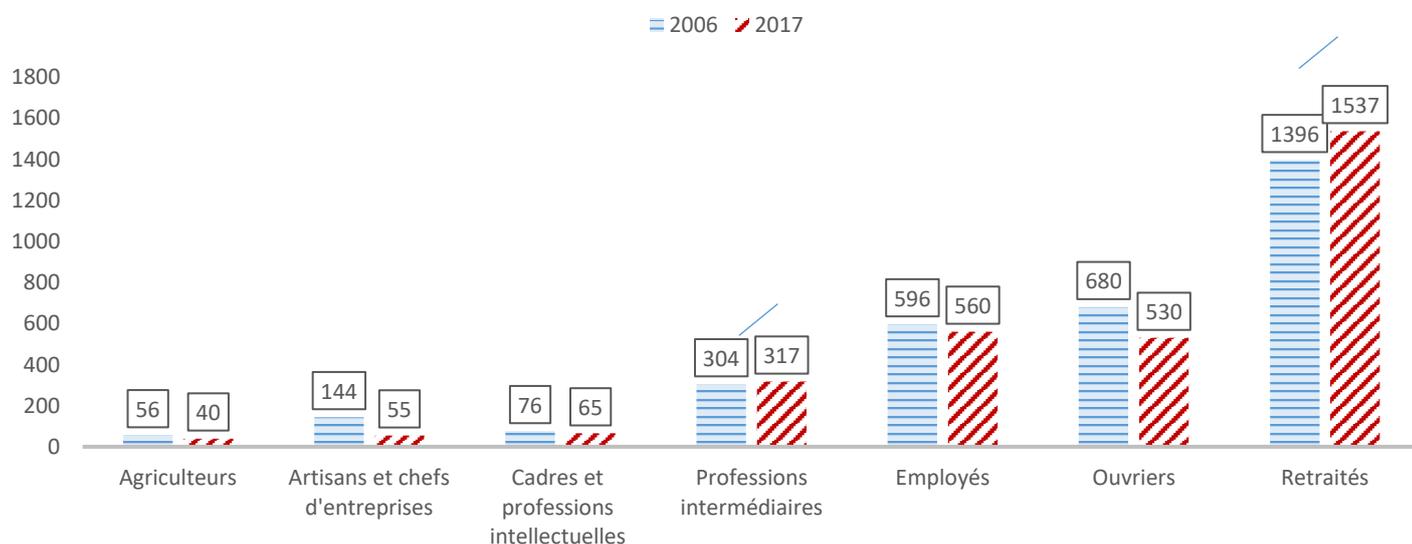
275 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi au 31/12/2021 dont 60 de 50 ans et plus et 50 de moins de 25 ans. Un nombre de demandeurs d'emploi qui a significativement augmenté pour les moins de 50 ans entre 2019 et 2020, en particulier chez les jeunes pour se stabiliser ensuite : une baisse toutefois chez les jeunes de moins de 25 ans depuis 2020 (tout en restant supérieure aux effectifs avant la crise).

Près de 320 ménages allocataires CAF de la ville bénéficient des minima sociaux (RSA ou AAH) : une proportion (16 %) nettement supérieure à celle du Département (9 %) de la Communauté de Communes et des tendances nationales (10 %). Une tendance à la stabilité des bénéficiaires du RSA et de l'AAH suite à la crise COVID.

Le niveau de vie médian d'un ménage est de 1 664 €/mois/UC (net). La part de la population de Sées vivant sous le seuil de pauvreté fin 2020 est de 16 %, seuil supérieur à celui de la Communauté de Communes (13 %) et au Département de l'Orne (15 %)



Evolution des PCS



Commerces, services, équipements :

3 zones d'activités sont recensées sur le territoire de la Ville : la Zone dédiée aux activités nécessitant la proximité de l'échangeur autoroutier au nord de la Ville, la Zone d'activités au sud de la Ville (industries et artisans) et la zone centrale qui regroupe les activités et les commerces de proximité (commerçants et artisans).

La ville de Sées compte 117 locaux commerciaux en activités répartis en 6 pôles, 3 en périphérie et 3 en centralité. Le Centre-Ville regroupe la plus forte concentration de commerces et de services soit 85 locaux commerciaux en activité.

Commerces :

Magasin de vêtements et chaussures, commerces de bouche, maison de la presse, salon de coiffure, auto-écoles, fleuristes.

Services : banques, assurances, agences immobilières, pharmacie, garagiste, toiletteur, pressing...

Artisans : plombiers, couvreurs, menuisiers, électriciens, peintres paysagistes.

Malgré tous ces efforts, force est de constater que l'on assiste à une réduction des établissements économiques et les commerces existants ont tendance à désertifier le centre-ville se déplaçant vers le sud de la Ville.

Il existe toutefois, une palette variée et développée de commerçants et de services. Ils sont actuellement fragilisés d'une part par une reprise difficile de l'activité après la crise sanitaire de 2020 et d'autre part par la moyenne d'âge des commerçants.

Services/équipements :

Services médicaux : Hôpital de Sées, 2 EHPAD, laboratoire, l'ouverture prochaine du Pôle de santé (PSLA) pour lutter contre la désertification médicale. De nombreuses professions médicales et paramédicales sont présentes sur Sées : médecins généralistes, infirmiers, dentistes, ostéopathes, kinésithérapeutes, puéricultrices, sophrologue, relaxologue, etc.

Services scolaires et formations : La commune dispose de deux écoles élémentaires (publique et privée), de deux collèges (public et privé), de deux lycées (lycée général privé et lycée agricole), d'un centre de formation d'apprentis agricole (CFAA), maison de la petite-enfance, RAM.

Services culturels : La médiathèque, l'école municipale de musique et l'espace public numérique, un centre de loisirs.

Services publics : Centre de secours, déchetterie, EHPAD, centre polyvalent, salles de réunion, salles des fêtes, Poste, Espace France service.

Services sportifs : Aires de jeux neuves, centre équestre, gymnases, terrains de foot, court de tennis récemment rénovés, terrains de pétanque, pistes de padel donnant la labellisation Centre Départemental, dojo.

En plus des associations médico-sociales d'aide à la personne (ADMR, UNA), Sées compte de nombreuses associations sportives, culturelles et ludiques, environnementales, sociales et solidaires.

Patrimoine et tourisme :

Les municipalités successives ont œuvré pour maintenir l'attractivité du Centre-Ville en développant des labellisations :

- « Villes et villages fleuris – 2 fleurs » ;
- Petite cité de caractère engageant la ville à proposer, à la découverte de tous, un patrimoine remarquable, valorisé et animé, le tout dans une démarche d'accueil de qualité du visiteur ;
- APlcité – 2 abeilles-démarche remarquable valorisant et encourageant les initiatives de la ville en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages.

La ville de Sées dispose d'un patrimoine architectural riche et classé pour grand nombre de ses monuments : Cathédrale Notre-Dame de Sées, Chapelle Canoniale, musée départemental d'art religieux, le Palais d'Argentré, la Motte castrale.

Elle fait partie du dispositif « Cœur d'Orne » au même titre que le Château de Sassy, du Bourg Saint Léonard, de Médavy, de Mortrée et du Haras du Pin.

Un parcours historique, agrémenté de bornes existe depuis plusieurs années. En complément, un circuit touristique peut être proposé aux plus jeunes pour découvrir la ville de façon ludique à l'aide d'une application dédiée nommé « Baludik » disponible pour les smartphones et tablettes. Sont à valoriser dans ce cadre notamment la Cathédrale Notre-Dame et la route de la 2^e DB.

L'offre d'hébergement touristique est peu développée avec la présence de quelques hôtels, chambres d'hôtes, gîte de groupe et du camping municipal 3 étoiles.

Les fiches de territoire détaillées concernant les deux collectivités se trouvent en annexe 1.

2.4. Orientations stratégiques

Afin de répondre aux différents enjeux identifiés, la présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes pour la commune de Sées et pour le territoire intercommunal. L'ensemble des orientations stratégiques découlent du

diagnostic territorial en lien avec les axes stratégiques du Projet de Territoire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne.

- **Orientation stratégique 1 : Développer durablement la ville centre**

Pour cette première orientation, le but est de valoriser de manière générale la richesse et la diversité des paysages qui sont une des forces majeures du territoire. La nature en ville est devenue ces dernières années et notamment depuis la crise sanitaire, un facteur majeur de l'attractivité des territoires ruraux.

Cependant, ce cadre paysager doté d'un potentiel exploitable nécessite un aménagement dédié qui puisse être évalué, suivi et adapté dans le temps. L'objectif est de mettre en valeur et préserver la richesse architecturale ancienne et le patrimoine bâti dans la ville de Sées.

La volonté commune des élus à vouloir agir pour l'Environnement est notable :

- En encadrant les aménagements des espaces verts
- En apportant une préservation de la nature dédiée
- En adoptant une stratégie pédagogique et résiliente
- En améliorant la performance énergétique des bâtiments publics accueillant du public
- En renforçant la concertation citoyenne

- **Orientation stratégique 2 : Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale :**

Cette orientation stratégique répond à une volonté de la commune d'améliorer son cadre de vie. Le développement et la diversification d'équipements présents à Sées sont des priorités.

Il s'agit notamment d'impulser et de diversifier l'approche culturelle et sportive dans le territoire. Pour cela un réaménagement de l'espace public est nécessaire. De manière complémentaire vient se rajouter la thématique de la sécurité en ville.

Cette approche s'effectuera de manière transversale en prenant en compte les enjeux du développement durable et du changement climatique en :

- En rénovant des équipements sportifs et en augmentant l'offre déjà existante
- En rénovant des équipements culturels
- En accueillant des nouveaux dispositifs culturels
- En renforçant la sécurité de l'espace public
- En renforçant la concertation citoyenne

- **Orientation stratégique 3 : Rendre accessible la ville centre, faciliter les déplacements et diversifier l'offre de transports**

Afin d'apporter une redynamisation au niveau du centre-ville mais aussi vis-à-vis des territoires à proximité, la réalisation de différentes études en matière de mobilité est engagée.

Une thématique qui cible des publics variés : La jeunesse, les actifs mais aussi les personnes âgées qui ont plus de difficultés à effectuer des déplacements au quotidien ou aux revenus modestes.

Ces questionnements ont pour objectif de :

- Favoriser les mobilités douces
- Optimiser les déplacements en centre-ville
- Développer des offres adaptées aux différents profils
- Concerter les citoyens dans les politiques de mobilité
- Renforcer la concertation citoyenne

- **Orientation stratégique 4 : Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages**

Une des priorités de la Ville de Sées est le logement. Celui-ci provoque de façon indéniable un impact sur le développement de l'emploi et de l'activité économique locale.

Il s'agit ici de répondre à une demande locative et permettre aux familles, aux jeunes actifs mais aussi aux seniors, de trouver un logement adapté à leurs besoins.

Une diversification des typologies, des produits locatifs et de l'accompagnement de la population dans leur parcours

résidentiel est nécessaire afin qu'ils puissent bénéficier d'une offre locative abordable, dans un environnement confortable et salubre.

Pour cela les actions à entreprendre visent essentiellement :

- À remettre sur le marché des logements vacants
- À apporter un accompagnement vis-à-vis du bâti ancien
- À proposer une offre adaptée aux profils séniors
- À diversifier l'offre locative existante
- À renforcer la concertation citoyenne

- **Orientation stratégique 5 : Développer une stratégie économique basée sur les commerces et le tourisme**

La Ville de Sées compte avec une situation géographique privilégiée au sein du territoire. C'est ainsi que cette dernière orientation stratégique vise à exploiter cet atout en pérennisant l'emploi et en ciblant le développement économique issu du tourisme non seulement au sein de la ville-centre, mais aussi dans les bourgs environnants.

L'impulsion de cette dynamique s'effectuera :

- En revalorisant la dynamique touristique existante
- En renforçant et améliorant le suivi des commerces déjà existants
- En améliorant l'offre de parkings afin de dynamiser le développement commercial
- En limitant l'extension du commerce en périphérie
- En renforçant la concertation citoyenne

De façon générale cette initiative permettre notamment d'accroître l'attractivité territoriale.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

2.5. Plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire. Il se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation, incluant tant des actions d'investissement que des actions de fonctionnement, d'animation, de communication ou de concertation, des études ou des actions de réflexion.

Ces dernières feront l'objet d'un travail spécifique afin d'être proposées au plan d'action, lors d'un comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au moins une fois par an au sein du COPIL et inscrites par avenant dans la présente convention. Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions en annexe 2 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

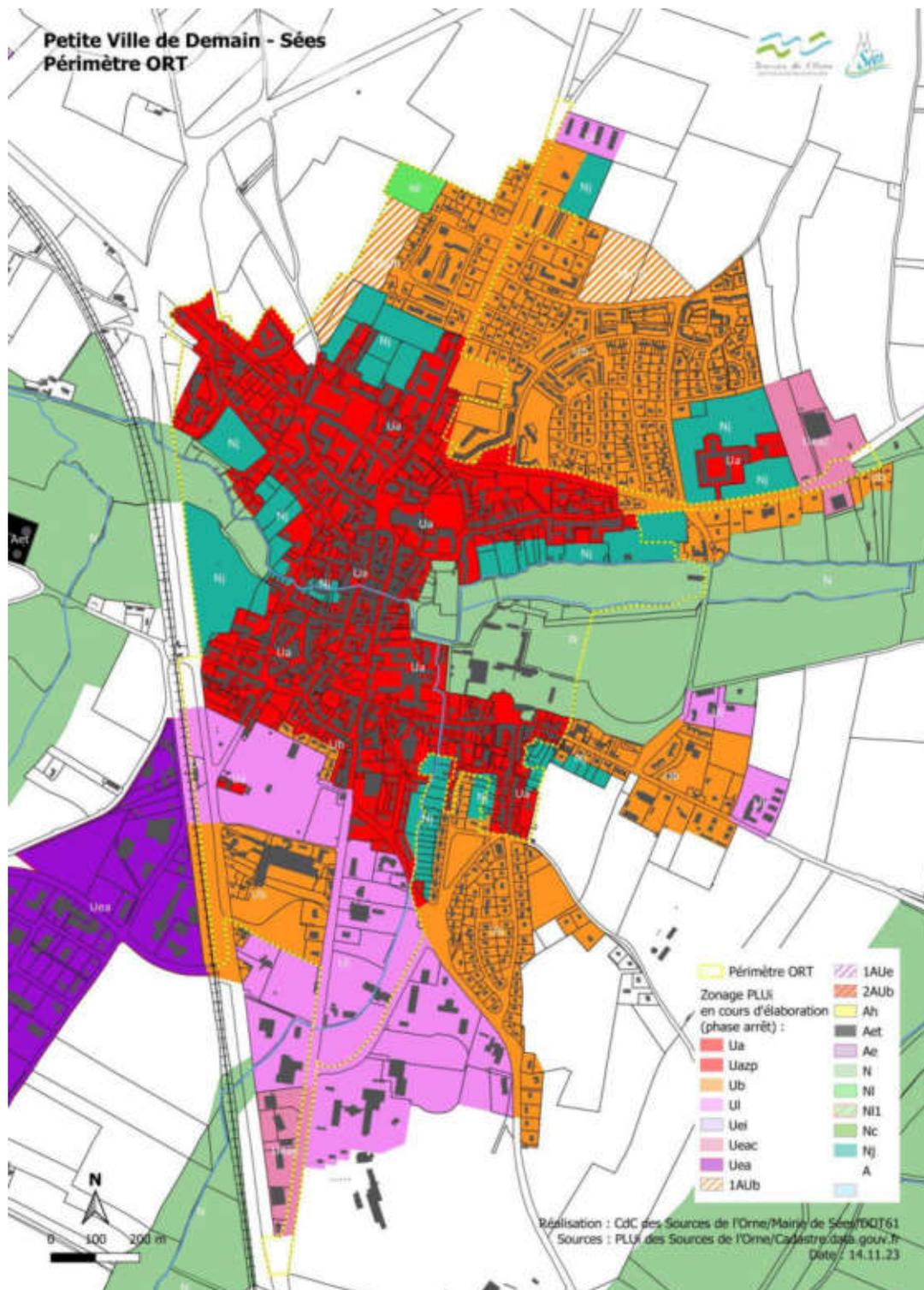
Le programme d'actions comprend 18 fiches actions, organisées selon les 5 orientations stratégiques :

| | N°Action | Intitulé action | Description | Degré de priorité | |
|--|--|--|---|--|------|
| Orientation stratégique 1 : Développer durablement la ville centre | 1 | Aménagement de l'Orne au Vivier | Le Vivier situé en plein cœur du Centre-Ville comporte une place bordée par le Fleuve « Orne » et est accessible aux véhicules légers par une passerelle en bois. Cette passerelle est équipée d'un système hydraulique composé de 2 vanes de 45 cm de haut pour 1,70 m de large chacune. Ce système est encore fonctionnel et est manœuvré par les agents de la Ville de Sées. Cette action vise à renaturer le site du Vivier via le déblocage de la retenue d'eau et l'installation de boudins végétalisés pour recréer un lit au cours d'eau. Ce projet marque un changement de perception de ce qui peut être la nature en ville, notamment en faisant le choix de retrouver des écosystèmes résilients, fonctionnels et diversifiés qui fourniront de nombreux services à la Société : Lutte contre le changement climatique, gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau... tout en permettant de préserver et de restaurer la biodiversité. | Fort | |
| | 2 | Réhabilitation de l'Hôtel de Ville | L'hôtel de ville a été construit en 1848 aux portes de la cathédrale en plein centre-ville. Le bâtiment n'est plus aux normes et nécessite des travaux. La rénovation énergétique des bâtiments publics est un enjeu national. La collectivité s'inscrit dans cette démarche d'économies d'énergie en envisageant des travaux de rénovation énergétique profonds. | Fort | |
| Orientation stratégique 2 : Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale | 3 | Création Terrain Padel | La Ville de Sées soutient et développe les activités sportives de son territoire pour re-dynamiser la commune en offrant des équipements sportifs de qualité à ses habitants. Ces pistes de Padel sont situées au stade Pierre Sarraute. La construction de ces 2 pistes de Padel tennis permet à la ville d'être homologuée « Centre Départemental de Padel » | Fort | |
| | 4 | Création d'un Terrain Foot 5 | La Ville de Sées soutient et développe les activités sportives de son territoire pour re-dynamiser la commune en offrant des équipements sportifs de qualité à ses habitants. Ce terrain de Foot 5 sera situé au stade Pierre Sarraute à côté des 2 pistes de Padel Tennis. La ville cherche à améliorer et diversifier l'offre sportive des habitants afin de pouvoir renforcer d'une manière globale l'attractivité territoriale et la cohésion sociale pour les habitants. | Modéré | |
| | 5 | Rénovation du Cinéma REX | La Ville de Sées a effectué en 2021 des travaux d'électricité, le remplacement des fauteuils et du revêtement du sol au sein du bâtiment du cinéma. Dans la continuité de ces travaux, le remplacement de la porte d'entrée par une porte à vantaux coulissants ainsi que l'automatisation des doubles portes pour faciliter l'accessibilité de l'équipement et de la salle de projection a été pris en charge par la ville sur le budget 2023 | Fort | |
| | 6 | Mise en Place d'un Groupe de Travail "Culture" | Afin de dynamiser la vie culturelle locale, un groupe de travail « culture » sera formée avec les élus et les partenaires du territoire pour réfléchir à la mise en place d'actions permettant d'offrir aux habitants un lieu convivial avec des activités culturelles autres que celles qui sont déjà sur place (musée, site historique, médiathèque, école de musique, cinéma...). D'autres pistes d'actions devront être étudiées afin de répondre au mieux aux habitants et de réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques. | Modéré | |
| | 7 | Micro-Folies | Le Projet Micro-Folie s'articule de manière générale autour d'un musée numérique en collaboration directe avec 12 différents établissements culturels nationaux fondateurs différents. Chaque Micro-Folie s'articule autour de son musée numérique. Réunissant plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions et musées, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite incitant à la curiosité. Beaux-arts, architecture, cultures, sciences, spectacle vivant. C'est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité. On envisage la mise en place d'une micro-folie basée à Sées et/ou qui puisse être mobile au sein de l'EPCI afin de rendre ce dispositif fonctionnel. | Modéré | |
| | 8 | Installations de Caméras de Videoprotection | Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre d'avantage aux demandes sociales de prévention et de protection et lutter contre le sentiment d'insécurité, la Ville de Sées a installé un système de vidéoprotection. Au travers de cette démarche la Ville entend ainsi, lutter plus efficacement, contre certaine forme de délinquance touchant directement la population et sécuriser l'ensemble des espaces publics, particulièrement exposé à de tels actes. | Fort | |
| | 9 | Ensemble Immobilier 36 Rue Billy : Parking | La ville dispose d'une offre de stationnement sur les espaces publics, principalement dédiés à la voiture. Suite aux travaux de la cathédrale la ville va perdre le parking sud qui sera ouvert au public pour certaines manifestations. La demande de stationnement dans l'hypercentre est très importante et est principalement liée aux attractivités commerciales. Certains espaces de stationnement ne présentent pas ou peu de marquage au sol, créant une mauvaise optimisation de l'espace et une perte de places. D'autres espaces sont peu visibles et mériteraient d'être signalés. | Fort | |
| | 10 | Ensemble Immobilier 36 Rue Billy : Immeubles | Cette deuxième partie du projet concerne cette fois-ci le devenir des bâtiments qui resteront sur place. Pour cela une concertation citoyenne doit être mise en place, la forme reste à être définie. | Fort | |
| | Orientation stratégique 3 : Rendre accessible la ville centre, faciliter les déplacements et diversifier l'offre de transports | 11 | Etude CÉREMA/Mobilité | Dans le cadre de son projet de territoire et suite à la prise de compétence « Mobilité » la CDC souhaite disposer d'un diagnostic des mobilités sur son territoire afin de définir une stratégie et un plan d'action pour favoriser l'accessibilité de son territoire et développer les alternatives à la voiture individuelle. La Ville de Sées est la principale polarité et concentre une grande partie des services de proximité. Son accessibilité depuis les autres communes est donc un enjeu fort. La Ville de Sées a identifié certaines problématiques de déplacement sur son territoire (stationnement, circulation, insécurité des cheminements pour les modes actifs...). | Fort |
| | | 12 | Friche SEPA | Le Site SEPA, est situé à l'entrée sud du pôle urbain (environ à 600 m de la Cathédrale et de la Mairie), il bénéficie d'une proximité des principaux équipements publics et services : gare, collège et lycée agricole, centre polyvalent dans lequel est située le Centre de loisirs, espaces de loisirs, pôle de santé intercommunal, carrefour market... Il est désenclavé sur sa façade est par l'avenue du 8 mai 1945 (RD 42E) en 2 points et potentiellement sur sa façade ouest par la RD 438 (accord du CD pour une entrée « tourne à droite »). Ce site recense aujourd'hui un certain nombre d'enjeux, puisqu'il se trouve à l'articulation de la zone d'activité et les premières maisons du centre-ville. Il faudra conforter et renforcer les connexions existantes et futures de ce site avec le centre-ville de Sées et les quartiers environnants. Les aménagements prévus sur ce site devront permettre de requalifier cette entrée de Ville et devront tenir compte des contraintes techniques (réseau basse tension, réseau AEP, défense incendie, réseau EU, réseau voirie...), réglementaires (PLU, OAP), architecturales. | Fort |
| Orientation stratégique 4 : Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages | 13 | OPAH/Observatoire de l'Habitat | L'OPAH permet d'accompagner les propriétaires dans leurs projets d'amélioration de leur habitat. L'OPAH actuelle de la Cdc se termine courant 2023. La Cdc a lancé une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur le territoire pour continuer ses actions politiques et répondre aux objectifs fixés dans son projet de territoire : Orientation 1. Identifier les besoins habitat sur le territoire. Orientation 2. Diversifier l'offre et rééquilibrer l'offre locative sociale en privilégiant les nouveaux projets dans les pôles de service secondaires et de la ville-centre. Orientation 3. Encourager la rénovation du parc existant : énergétique, adaptation aux enjeux du vieillissement et du handicap, etc. Orientation 4. Rester attentif à l'évolution de la vacance. | Fort | |
| | 14 | Etude Mare aux chiens | Logisvia souhaite démolir d'ici 2025, un ensemble de 24 logements du fait de la vétusté du bâtiment. La reconstitution sur site de 6 pavillons est envisagée. Pour le restant des logements, une parcelle à proximité immédiate serait mise à disposition pour de la construction neuve. Logisvia va gérer directement la question du logement des actuels occupants. | Fort | |
| | 15 | Résidence Intergénérationnelle Jean Bazin | Le projet concerne la résidence Jean-Bazin pour des personnes âgées et autonomes actuellement exploitée par Seminor via un bail emphytéotique. Le bâtiment composé de deux ailes distinctes appartient à la ville de Sées. Du fait du fort taux de vacance, la ville de Sées a pris contact avec Orne Habitat afin d'évaluer la possibilité de faire de ce site une résidence intergénérationnelle (une aile pour les seniors et une aile pour les étudiants). | Fort | |
| Orientation stratégique 5 : Développer une stratégie économique basée sur les commerces et le tourisme | 16 | Etude CCI | L'étude menée par la CCI en 2021-2022 a mis en évidence : - Une problématique de vacance commerciale dans le centre-ville de Sées, Mortrée et Essay ; - Une perte de dynamisme : - Linéaires commerciaux important et/ou peu lisible, - faible qualité des espaces environnant, - les flux clientèle. Principal enjeu du commerce. Les flux hié-rarchisent et organisent l'espace : piéton/centre-ville ; Auto-mobile/périphérie/grande distribution ; Internet/ la toile mondiale/e-commerce. - Le commerce se développe grâce aux flux (et non l'inverse). - Les pôles commerciaux de périphérie sont devenus, au fil du temps, des lieux de commerce. - Pour qu'un centre-bourg ou un centre-ville reste un espace marchand, il faut y générer des flux et gérer la « rue commerçante » comme une forme de « galerie à ciel ouvert ». | Fort | |
| | 17 | Mise en place d'un City Desk | La mise en place de ce type de dispositif semble pertinente afin de pouvoir assurer un suivi des espaces commerciales dans le territoire. De cette façon on pourra être capables de mesurer les impacts des actions, anticiper les évolutions et pouvoir apporter des réponses adaptées aux difficultés relevées | Fort | |
| | 18 | Réaménagement de la Place Saint Pierre | La Ville de Sées a le projet de mettre en valeur la Motte castrale, de renforcer l'attractivité et revaloriser l'espace public environnant des vestiges de l'église Saint Pierre. Au vu des problématiques évidentes constatées sur ce site, la Ville s'est rapprochée de l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI) afin de lancer une étude préliminaire pour l'Aménagement de la place Saint Pierre. | Fort | |

2.6. Périmètre géographique de l'ORT

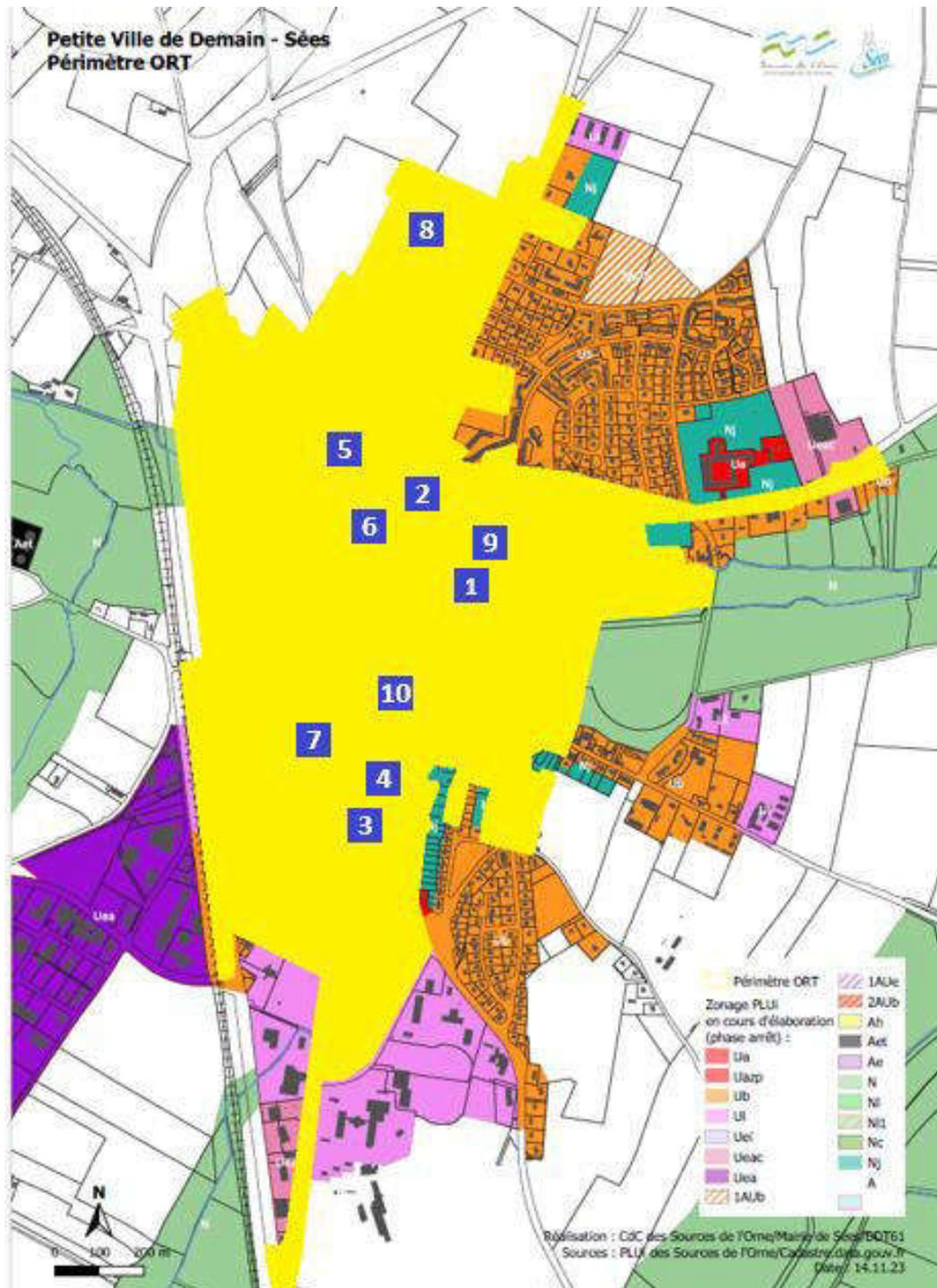
Le **périmètre de la stratégie territoriale** comprend tout ou partie de l'intercommunalité signataire de la convention d'ORT : il s'agit de l'échelle large de réflexion permettant de définir le projet urbain, économique et social de revitalisation sur laquelle repose le projet de redynamisation du cœur d'agglomération.

Les **secteurs d'intervention opérationnels de l'ORT** contiennent nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'intercommunalité qui accueille obligatoirement une ou plusieurs actions retenues dans l'ORT. Ce périmètre est le suivant :



La délimitation du périmètre a été conçue de manière à embarquer l'ensemble des projets faisant partie du programme d'action du « Programme Petites Villes de Demain » :

- Aménagement de l'Orne au Vivier (1)
- Rénovation de l'Hôtel de Ville (2)
- Terrains de Padel (3)
- Terrains de Foot 5 (4)
- Rénovation du cinéma Rex (5)
- Aménagement du 36 Rue Billy (Parking et Bâtiments) (6)
- Friche Industrielle SEPA (7)
- Quartier Mare aux Chiens (8)
- Résidence Intergénérationnelle Jean Bazin (9)
- Place Saint Pierre (10)



Il est à noter que le périmètre permettra de converger les actions de façon plus organisée et cohérente afin d'aborder les différentes thématiques inscrites dans les orientations stratégiques.



Le périmètre intègre ainsi l'hypercentre de Sées composé principalement de deux axes routiers parallèles dans l'axe Nord-Sud (Rues Billy et de la République) où se situe la plus forte concentration de commerces, services et éléments remarquables à proximité immédiate (Cathédrale de Notre-Dame de Sées, les vestiges de l'église Saint-Pierre, espaces verts et parcs).

Pour un développement territorial réussi, les volets de l'habitat et du commerce sont indissociables. Le programme d'actions se concentre principalement sur le cœur de bourg afin de pouvoir dynamiser cette zone. Le volet mobilité quant à lui aura un rôle transversal vu qu'il se répand dans un espace plus ample d'un point de vue géographique. Le périmètre ORT répond ainsi aux différents enjeux et projets inscrits dans les différentes orientations stratégiques.

Au-delà des projets du programme d'actions, certains éléments essentiels au projet de territoire comme les entrées de ville et notamment les emplacements réservés et des servitudes de projet définis dans le règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté des Communes des Sources de l'Orne (en annexe 6) ont aussi été intégrés au périmètre.

Par ailleurs, certains projets emblématiques de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne et de la Ville de Sées ont bénéficié des aides de l'État, de la Région et du Département :

- La construction d'un Pôle de Santé Ambulatoire (2020) ;
- La création d'une Chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour l'alimentation de plusieurs bâtiments intercommunaux (2021) ;
- La création d'un espace France Service (2022) en lien avec la Ville de Sées ;
- La création de l'Espace Public Numérique par la Ville de Sées ;
- La mise aux normes en matière de sécurité incendie de la Cathédrale.

Article 3 - Engagements des partenaires

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts et optimiser leurs moyens pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

3.1. Engagements des collectivités bénéficiaires

En signant cette convention, la commune de Sées et l'EPCI :

- assument le rôle de centralité de la commune labellisée PVD/ORT au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique ;
- s'engagent à mobiliser et à optimiser leurs moyens, tant humains, techniques que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation ;
- à ce titre, s'engagent en particulier, à désigner voire à recruter sur la durée du programme dans leurs services un ou une chef de projet PVD, responsable de l'élaboration du projet de territoire, de l'animation du programme et de son évaluation (possibilité de solliciter le cofinancement de ce poste) ;
- participent au réseau et au partage d'expérience au niveau départemental, en particulier au sein du « club » départemental des chefs de projets PVD ;
- s'engagent à animer conjointement le programme en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec l'État et les partenaires (entreprises, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire,
- s'engagent à associer les habitants et les acteurs socio-économiques au déploiement du programme dans le but de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer à la décision ;
- communiquent autour du projet de territoire et de ses actions en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ;
- s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maîtres d'ouvrage ;
- associent l'État et les partenaires à l'élaboration et au suivi des projets inscrits dans la présente convention cadre ;
- participent aux évaluations de l'impact du programme menées à l'échelle départementale et partagent les

- évaluations des projets inscrits dans la convention-cadre ;
- articulent le projet de territoire avec le Contrat de Réussite de la transition écologique (CRTE) et toute autre contractualisation.

3.2. Engagements de l'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à :

- accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture volontariste de facilitation des projets ;
- animer et outiller à ce titre les chefs de projets PVD ;
- proposer des temps de sensibilisation et de formation plus spécifiques, au regard des besoins des chefs de projets et des élus ;
- apporter une expertise technique et juridique et mobiliser de manière coordonnée ses dispositifs de financement au service des projets du programme ;
- s'agissant des crédits DETR/DSIL gérés par la préfecture de l'Orne, instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention ;
- assurer une ingénierie de projet afin d'optimiser les procédures et les financements ;
- soutenir l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme ;
- mobiliser les établissements publics et opérateurs tels que l'ANCT, la Banque des territoires, ANAH, le CEREMA ou l'ADEME pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

3.3. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, dans le cadre de sa politique de contractualisation territoriale 2023-2027 avec la Région et les territoires (EPCI/PETR), s'engage à étudier de manière prioritaire un appui financier aux actions et projets du programme qui seraient compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention. Ainsi, l'inscription d'une opération au titre de la présente convention ne constitue en aucun cas un engagement du Département à la soutenir financièrement.

D'autre part, dans le cadre de la délégation des crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires, le Département s'est engagé à être l'interlocuteur des villes PVD sollicitant une aide pour la réalisation d'études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques nécessaires à la mise en œuvre de leur projet global de redynamisation.

Article 4 – Gouvernance, pilotage, animation et partenariat

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est en relation étroite avec la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

La commune, représentée par son maire, et l'intercommunalité, représentée par son Président, déterminent le projet de territoire. L'État, représenté par le préfet de l'Orne, s'engage à accompagner ce projet.

À cette fin, il est créé un comité de pilotage co-présidé par le préfet de l'Orne ou son représentant, le maire de la commune de Sées et le Président de la communauté de communes des Sources de l'Orne, dont l'objectif est de

valider les orientations et de suivre l'avancement du projet, et notamment de :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Échanger sur l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné prépare et anime le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ; accompagne les porteurs de projet et maîtres d'ouvrage
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Il se réunit autant que de besoin, deux fois par an à minima, et ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Pour préparer les comités de pilotage, il est également créé un comité technique, animé par le chef de projet PVD, se réunissant en amont des COPILs.

Les deux instances sont préparées par le/la chef de projet PVD des collectivités en partenariat étroit avec la préfecture ou la sous-préfecture.

La liste des membres du comité de pilotage et du comité technique est établie en annexe 8.

Les deux instances de pilotages pourront intégrer tout autre partenaire, sur proposition commune des parties signataires de la présente convention, pour le bon déroulement du programme.

Un groupe projet a été mis en place entre les collectivités porteuses afin d'assurer un suivi convenable du programme. Ces instances de travail sont adaptables en fonction du besoin et de l'avancement des projets.

Article 5 – Suivi et évaluation du programme

Le suivi et l'évaluation des engagements prévus dans la présente convention sont de la responsabilité des collectivités signataires, et assurés par le chef de projet PVD.

Un bilan annuel et un bilan final du programme seront réalisés sous l'égide du chef de projet et présentés en comités de pilotage. Ils seront adressés aux différents partenaires. Ils comporteront des indicateurs de suivi et d'impact quantitatifs et qualitatifs, prenant en compte l'expression des habitants et des acteurs des projets, et les moyens humains, techniques et financier mobilisés par chaque partenaire, et le suivi des engagements de chacun.

Ces indicateurs de résultats seront choisis en cohérence avec les objectifs recherchés lors de la mise en œuvre des actions, tels qu'inscrits dans les fiches action.

À cette fin, un tableau de bord de suivi du programme est établi (en annexe 3) régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et les partenaires, et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Sur le plan financier, chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la préfecture qui le partagera avec la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT. Elle prend forme d'une maquette financière.

Les financements inscrits dans les fiches actions/projets sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont mentionnées de manière indicative, sous réserve de la disponibilité des crédits, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

La maquette financière récapitule les besoins des collectivités bénéficiaires du programme et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants : des crédits sollicités auprès des différents financeurs, des crédits contractualisés (nouveaux engagements) et des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière est établie à la signature de la convention cadre en annexe pour l'année en cours.

Elle est mise à jour au moins une fois par an, présentée et validée au comité de pilotage. À cette fin, la maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action (annexe 2) et sont regroupés dans un tableau de bord joint à la convention (annexe 3).

Article 6 – Communication

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée de la convention afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre partie sans son consentement écrit préalable.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (dont modèle est mis à disposition par l'ANCT en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD/ORT et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque partie.

Article 7 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la présente convention, jusqu'à la fin de mandat municipal et intercommunal en 2026.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

D'un commun accord entre les parties signataires du programme ou sur demande d'une seule partie exprimée par écrit à l'autre partie, et après présentation des raisons qui la justifient, il peut être mis fin à la présente convention à tout moment.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information à la DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle fait également l'objet d'une mise en ligne sur les sites Internet des parties signataires et par l'ANCT.

Article 8 – Evolution et mise à jour de la convention

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 9 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Signé à Sées le 02/09/2024, par :

M. Sébastien JALLET



Préfet de l'Orne

M. Mostefa MAACHI



Maire de Sées

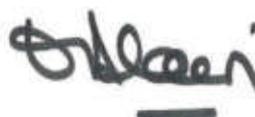
M. Eric LE CARVENNEC



Vice-Président de la Communauté des
Communes des Sources de l'Orne

Pour M. Jean-Pierre FONTAINE, Président de
la Communauté de Communes des Sources
de l'Orne

Mme. Valérie ALAIN



Vice-Présidente du Conseil Départemental de
l'Orne

Pour M. Christophe de BALORRE, Président du
Conseil Départemental de l'Orne

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Compléments du Diagnostic

Annexe 2 – Fiches Actions

Annexe 3 – Plan d'action (tableau global des orientations stratégiques, opérationnelles, actions)

Annexe 4 – Indicateurs de suivi du programme

Annexe 5 – Présentation du périmètre des secteurs d'intervention de l'ORT avec projets

Annexe 6 – Emplacements réservés et servitudes de projet (PLUi)

Annexe 7 – Convention d'adhésion PVD

Annexe 8 – Liste des membres de la gouvernance partagée

Annexe 9 – Maquette financière 2024/2025

Convention Cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT de Sées

ANNEXES

ANNEXE 1

Compléments du Diagnostic

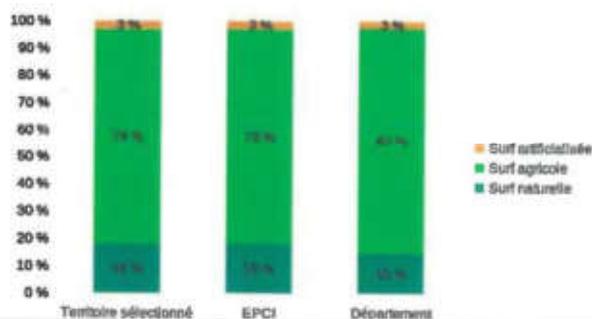
Territoire
Aménagement
Agriculture
Environnement – Patrimoine

Situations administratives et fonctionnelles

Sources AMO, INSEE, Corine Land Cover 2018

| | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| Maire/Président | Jean-Pierre FONTAINE |
| Adresse | 2 Rue Auguste Loutreuil 61500 SEES |
| Téléphone / Fax | 02 33 28 88 87 / 02 33 28 88 87 |
| Courriel | cc-sourcesdelorne@orange.fr |
| Site Internet | www.cc-sourcesdelorne.fr/ |
| Arrondissement | |
| Canton | |
| Conseillers départementaux | - |
| Intercommunalité | CC des Sources de l'Orne |
| Président | - |
| Basin de vie en 2022 | - |
| Zonage en aire urbaine en 2020 | - |
| Unité urbaine en 2020 | - |
| Zone d'emploi en 2020 | - |

Occupation de l'espace - Corine Land Cover 2018



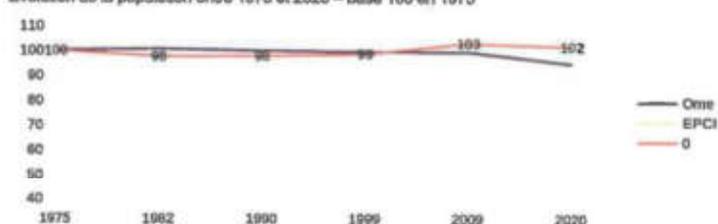
Superficie totale du territoire : 355,85 km²

Socio-démographie

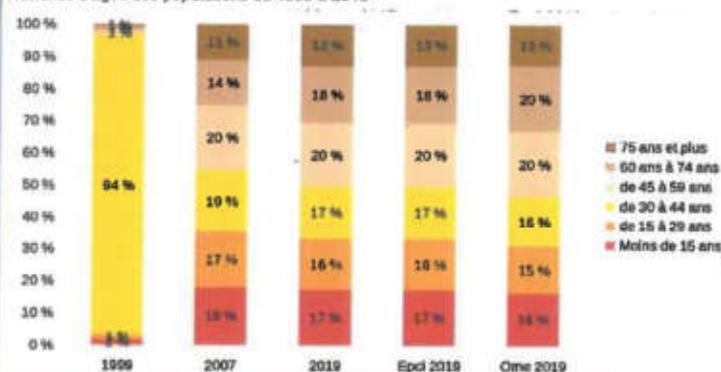
Sources INSEE RP 1975 1982 1990 1999 2009 2020

| | 1999 | 2020 | EPCI 2020 | Dépt 2020 |
|--|---------|---------|-----------|-----------|
| Population | 11 554 | 11 919 | 11 919 | 278 475 |
| Densité (hab/km ²) | 32,4887 | 33,4944 | 33,4944 | 46,08 |
| Nombre de ménages | 5 050 | 5 250 | 5 250 | 129 173 |
| Nombre de personnes par ménage | 2,27056 | 2,17876 | 2,17875 | 2,10 |
| Revenu fiscal médian par unité de consommation | 19 180 | 19 180 | 19 180 | 19 640 |

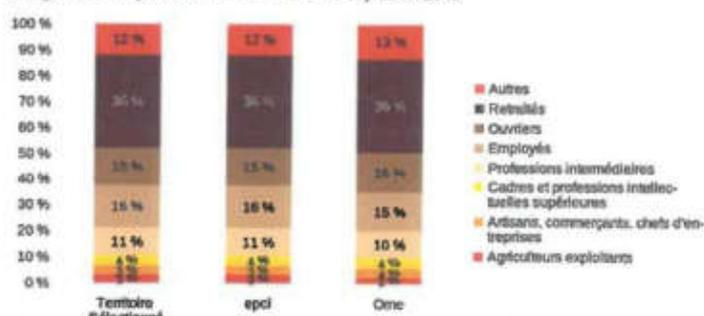
Évolution de la population entre 1975 et 2020 – base 100 en 1975



Tranches d'âges des populations de 1999 à 2019



Catégories socio-professionnelles des 15 ans et plus en 2019

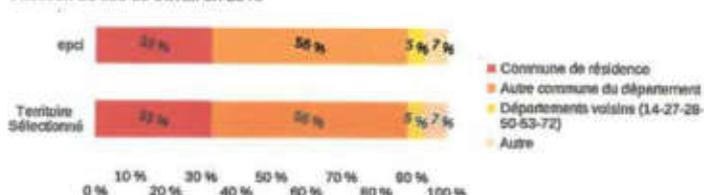


Activité et emploi

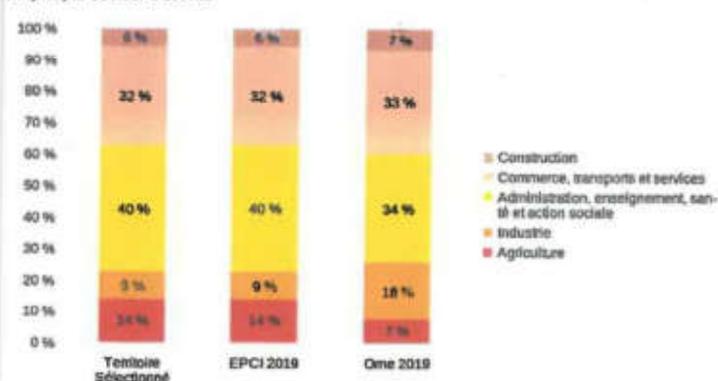
Sources INSEE RP 2009 2019

| | 2009 | 2019 | Epci 2019 | Dépt 2019 |
|-----------------------------------|-------|-------|-----------|-----------|
| Nombre d'actifs de 15 à 64 ans | 5 400 | 5 283 | 5 283 | 118 505 |
| Nombre d'emplois | 3 904 | 3 701 | 3 701 | 105 064 |
| Taux d'emploi des 15-64 ans | 0,65 | 0,67 | 0,67 | 0,64 |
| Indice de concentration d'emplois | 80,48 | 79,78 | 79,78 | 101,84 |

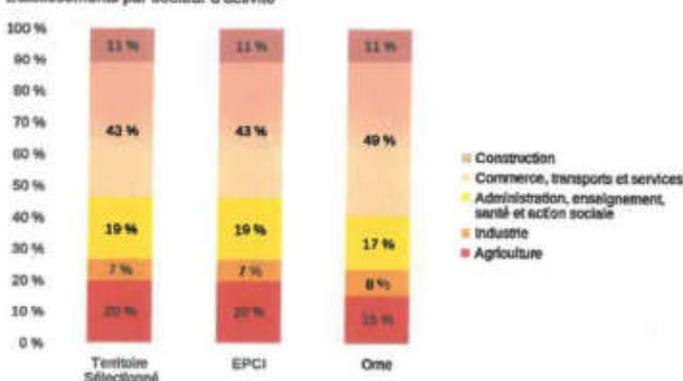
Situation du lieu de travail en 2019



Emploi par secteur d'activité



Établissements par secteur d'activité



Territoire
Aménagement
Agriculture
Environnement - Patrimoine

Urbanisme (au 01/07/2022)

Sources DDT/CPP 2022

Programmes pour l'habitat

Sources DDT/SHC 2022

| | CC | PLU | POS | PLUi |
|----------------------------------|----|-----|-----|------|
| Documents d'urbanisme opposables | 2 | 6 | 0 | 0 |

PLUi en cours d'élaboration

Oui

Attention, il peut exister d'autres documents à l'échelle communale en cours d'élaboration ou de révision qui ne sont pas listés ici

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

OPAH en cours - CDC des Sources de l'Orne

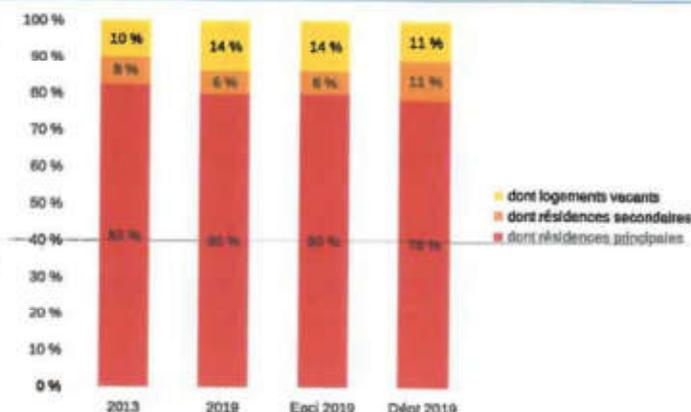
Programme d'Intérêt Général (PIG) : Quartiers prioritaires de la ville (QPV)

Non
Non

Habitat

Sources INSEE RP2009-RP2014-RP2019-RPLS2021

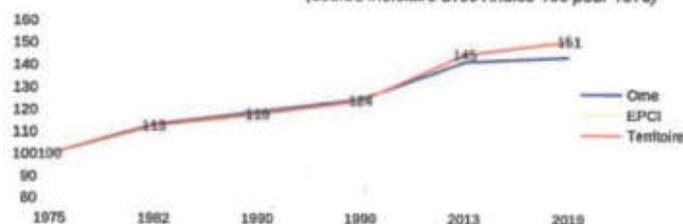
| | 2013 | 2019 | Epci 2019 | Dépt 2019 |
|-----------------------------|-------|-------|-----------|-----------|
| Nombre de logements | 6 216 | 6 476 | 6 476 | 165 100 |
| dont résidences principales | 5 122 | 5 163 | 5 163 | 129 193 |
| dont résidences secondaires | 481 | 413 | 413 | 17 385 |
| dont logements vacants | 613 | 900 | 900 | 18 522 |
| dont maison | 5 249 | 5 358 | 5 358 | 131 297 |
| dont appartement | 891 | 1 074 | 1 074 | 32 279 |
| dont propriétaires | 3 270 | 3 315 | 3 315 | 83 050 |
| dont locataires | 1 724 | 1 718 | 1 718 | 44 027 |



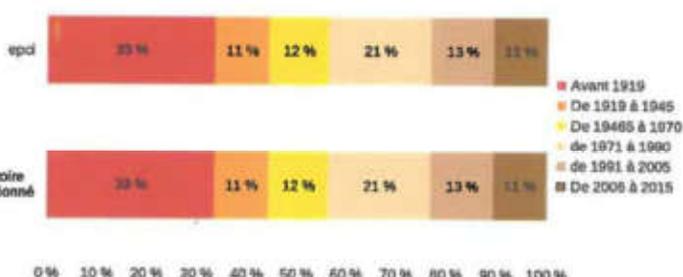
| | 2020 | Epci 2020 | Dépt 2020 |
|--------------------------------|------|-----------|-----------|
| Parc locatif social public | 633 | 633 | 21 405 |
| dont vacance de plus de 3 mois | 17 | 17 | 1 122 |

Évolution du nombre de logements entre 1975 et 2019

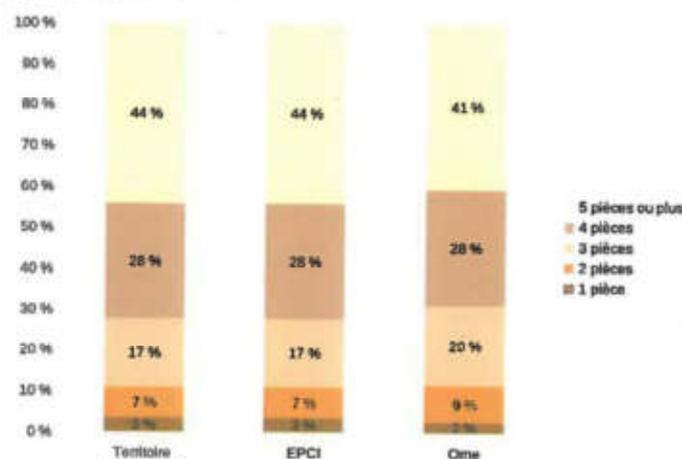
(courbe indiciaire avec l'indice 100 pour 1975)



Époque d'achèvement des logements construits avant 2015



Typologie de l'habitat



Risques et nuisances

Sources DDT/SACR - MTES-ICPE 2021

(hors communes 72 de la CUA)

| | |
|--|---|
| Plan de Prévention des Risques Inondations | 1 |
| Plan de Prévention des Risques Technologiques | 0 |
| Plan de Prévention des Risques miniers | 0 |
| Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain | 0 |

| | |
|------------------------------------|---|
| ICPE Autorisation | 4 |
| ICPE Enregistrement | 6 |
| Sites classés SEVESO | 0 |
| Sites relevant de la directive IED | 0 |

Zones d'activités

Sources Orne développement

| | Surf totale (m²) | Surf disponible (m²) | en projet (m²) |
|---------------------------------|------------------|----------------------|----------------|
| Zones d'activités artisanales | 95 485 | 2 357 | 0 |
| Zones d'activités commerciales | 92 224 | 0 | 0 |
| Zones d'activités industrielles | 5 073 | 0 | 0 |
| Zones d'activités mixtes | 904 905 | 603 274 | 51 104 |

Appareil commercial et services de base en 2021

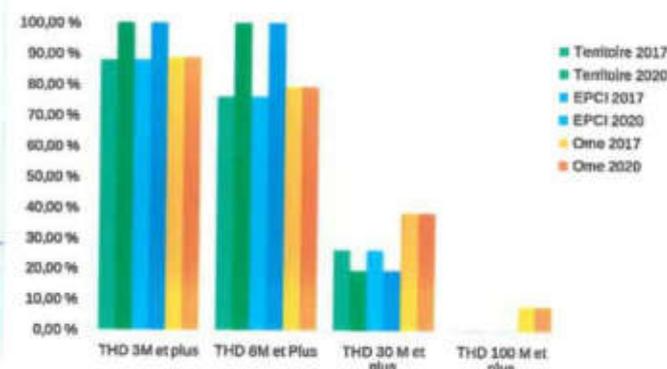
Sources INSEE base permanents des équipements 2021

| | | | | | | | |
|--------------------------------|----|--------------------|----|-----------------------------|---|---------|---|
| Banque | 5 | Garde d'enfants | 1 | Pharmacie | 3 | Hôtel | 3 |
| Poste (agence, bureau, relais) | 5 | Écoles primaires | 11 | Médecin généraliste | 8 | Camping | 2 |
| Police/Gendarmerie | 2 | Collèges | 4 | Chirurgien dentiste | 3 | | |
| Hyper/Supermarché | 3 | Lycées | 4 | Urgences | 0 | | |
| Supérette/Épicerie | 4 | Bassin de natation | 0 | Maternité | 0 | | |
| Boulangerie | 13 | Cinéma | 1 | Hébergement personnes âgées | 5 | | |
| Boucherie/charcuterie | 5 | | | | | | |

Couverture numérique

Source data.gouv.fr / ARCEP 2017-2020

Comparaison de l'évolution des débits internet - toutes technologies (ADSL, Câble, FTth) en pourcentage de locaux (hors communes 72 de la CUA) (en cours d'actualisation)



Zonages

Sources INAO, DDT/CP

Zone défavorisée simple historique -
Zone défavorisée simple au 01/01/22 -

| | |
|--------------------------------------|----|
| AOP Camembert de Normandie | 18 |
| AOP Pont l'Evêque | 21 |
| AOP Livarot | 0 |
| AOP Calvados et Pommeau de Normandie | 5 |
| AOP Cidre du Pays d'Auge | 0 |
| AOP Poire du Domfrontais | 0 |

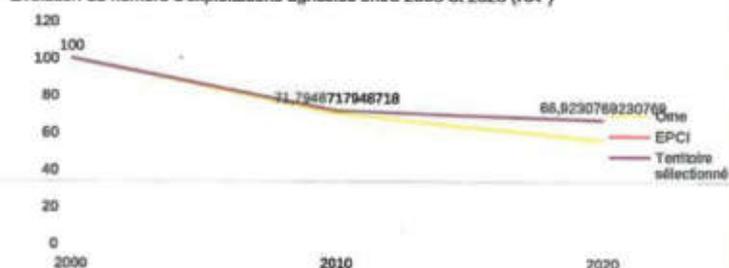
Structures agricoles *

Sources AGRESTE RA 2000 2010, 2020, PAC2022-DDT/SET

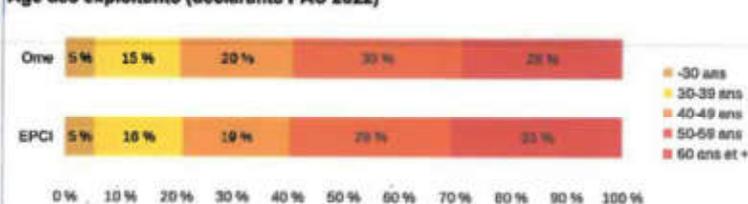
Evolution des exploitations selon le recensement agricole (RA*)

| | 2000 | 2010 | 2020 |
|--|-------|-------|-------|
| Nombre d'exploitations agricoles | 390 | 280 | 261 |
| Nombre d'UTA | 568 | 415 | nd |
| SAU des exploitants du territoire (ha) | 23839 | 20968 | 22655 |

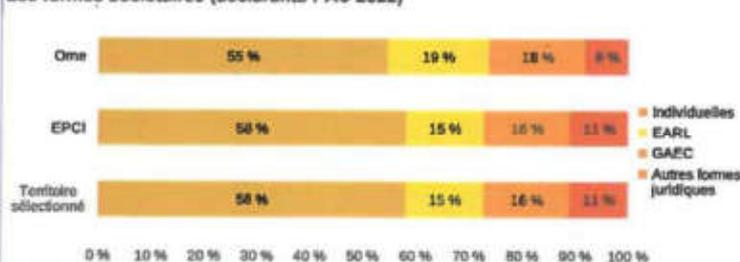
Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2020 (RA*)



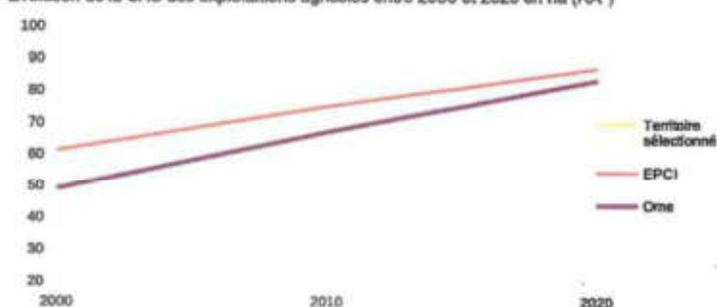
Âge des exploitants (déclarants PAC 2022)



Les formes sociétales (déclarants PAC 2022)



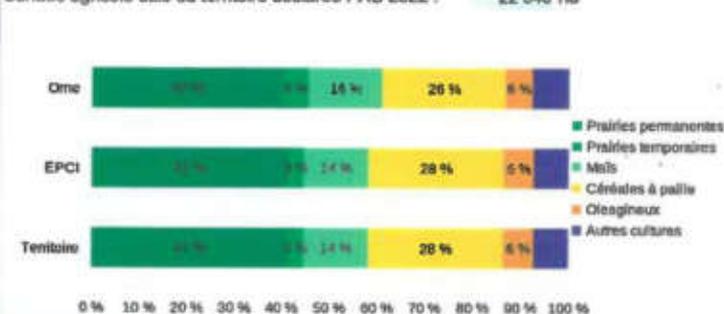
Evolution de la SAU des exploitations agricoles entre 2000 et 2020 en ha (RA*)



Productions végétales *

Sources PAC2022 - DDT/SET

Surface agricole utile du territoire déclarée PAC 2022 : 22 548 ha

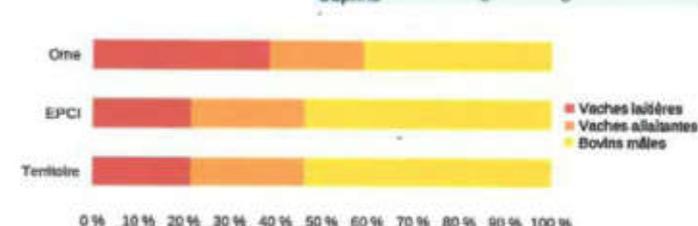


Productions animales

Sources SRISE PAC2021 - DDETSP

Bovins - Ovins - Caprins

| | en nb de têtes | | |
|--------------------|----------------|-------|---------|
| | Territoire | EPCI | Orne |
| Vaches laitières | 2 940 | 2 940 | 96 156 |
| Vaches allaitantes | 3 396 | 3 396 | 51 850 |
| Bovins mâles | 7 413 | 7 413 | 102 176 |
| Ovins | 785 | 785 | 2 428 |
| Caprins | 5 | 5 | 0 |



Agriculture biologique et MAEC *

Sources PAC 2022 - DDT/SET

Agriculture biologique 2022

| | Territoire | EPCI | Orne |
|--|------------|-------|--------|
| Surface agricole déclarée en agriculture biologique (ha) | 1 924 | 1 924 | 33 207 |
| Surface en herbe déclarée en agriculture biologique (ha) | 1 350 | 1 350 | 22 702 |

Mesures agroenvironnementales et climatiques 2020 (MAEC)

| | MAE système (ha) | % /SAU | MAE localisées (ha) | %/SAU |
|------------------------|------------------|--------|---------------------|--------|
| Territoire sélectionné | 314 | 1,38 % | 369 | 1,62 % |
| EPCI | 314 | 1,38 % | 369 | 1,62 % |
| Orne | 10 666 | 2,84 % | 6 947 | 1,85 % |

ICPE élevages

| | | Territoire | EPCI | Orne |
|-------------------------------|----------------|------------|------|------|
| Ateliers vaches laitières | Déclaration | 0 | 0 | 0 |
| | Enregistrement | 0 | 0 | 0 |
| | Déclaration | 50 | 50 | 721 |
| Ateliers engraissement bovins | Enregistrement | 0 | 0 | 6 |
| | Autorisation | 0 | 0 | 1 |
| | Déclaration | 6 | 6 | 76 |
| Ateliers vaches allaitantes | Déclaration | 3 | 3 | 66 |
| | Enregistrement | 0 | 0 | 89 |
| | Autorisation | 0 | 0 | 84 |
| Ateliers porcins | Déclaration | 18 | 18 | 234 |
| | Enregistrement | 1 | 1 | 5 |
| | Autorisation | 18 | 1 | 31 |

AVERTISSEMENT (*)

Les données issues du recensement agricole (RA) sont localisées à la commune du siège de l'exploitation. Les chiffres d'une commune doivent donc être interprétés avec prudence, une exploitation pouvant exercer son activité sur plusieurs communes.

Les données du RA2020 sont en cours d'exploitation par les services statistiques et ne sont donc pas disponibles dans leur totalité.

Les données issues des déclarations de surface PAC comportent quelques limites d'interprétation car elles ne couvrent pas tous les domaines (éleviculture, certains secteurs d'arboriculture, etc...) et, elles reposent sur les déclarations des agriculteurs faites pour l'obtention d'aides publiques.

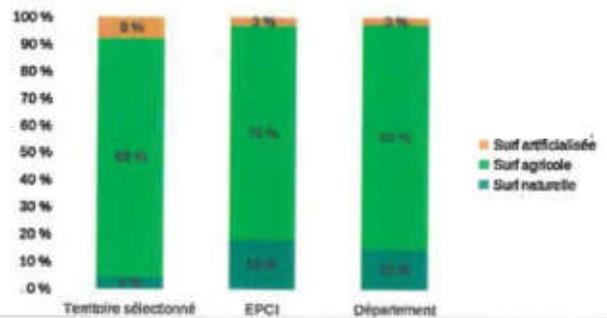
Territoire
Aménagement
Agriculture
Environnement – Patrimoine

Situations administratives et fonctionnelles

Sources AMO, INSEE, Corine Land Cover 2018

| | |
|--------------------------------|---|
| Maire/Président | Mostefa MAACHI |
| Adresse | Place du Général-de-Gaule, BP 36, 61500 Sées |
| Téléphone / Fax | 02 33 81 79 70 / 02 33 81 79 70 |
| Courriel | mairie@sees.fr |
| Site Internet | |
| Arrondissement | Alençon |
| Canton | Sées |
| Conseillers départementaux | Claude Duval - Jocelyne Benoit |
| Intercommunalité | CC des Sources de l'Orne |
| Président | Jean-Pierre FONTAINE |
| Basin de vie en 2022 | Sées |
| Zonage en aire urbaine en 2020 | Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois) |
| Unité urbaine en 2020 | Commune appartenant à une unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants |
| Zone d'emploi en 2020 | Alençon |

Occupation de l'espace - Corine Land Cover 2018



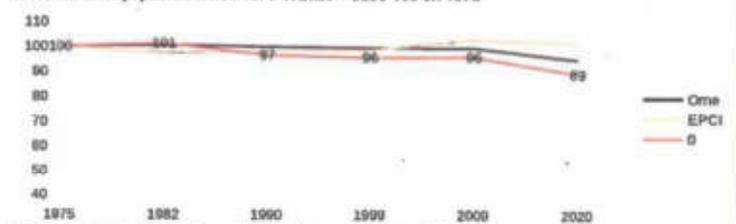
Superficie totale du territoire : 40,31 km²

Socio-démographie

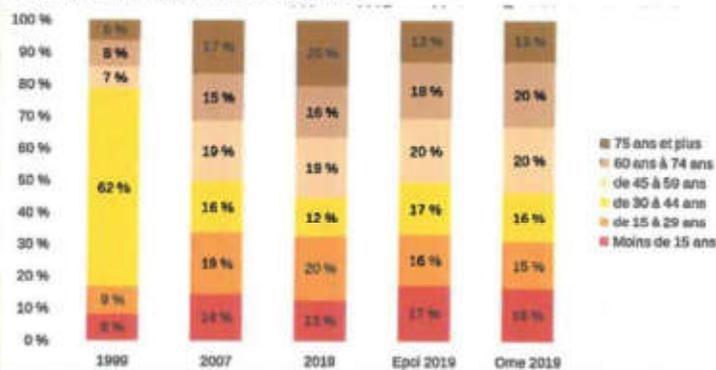
Sources INSEE RP 1975 1982 1990 1999 2009 2020

| | 1999 | 2020 | EPCI 2020 | Dépt 2020 |
|--|---------|---------|-------------|-----------|
| Population | 4 504 | 4 199 | 11 919 | 278 475 |
| Densité (hab/km ²) | 111,734 | 104,168 | 33,49444991 | 46,08 |
| Nombre de ménages | 2 018 | 1 933 | 5 250 | 129 173 |
| Nombre de personnes par ménage | 1,96906 | 1,92413 | 2,178755024 | 2,10 |
| Revenu fiscal médian par unité de consommation | 17 940 | 19 180 | 19 240 | |

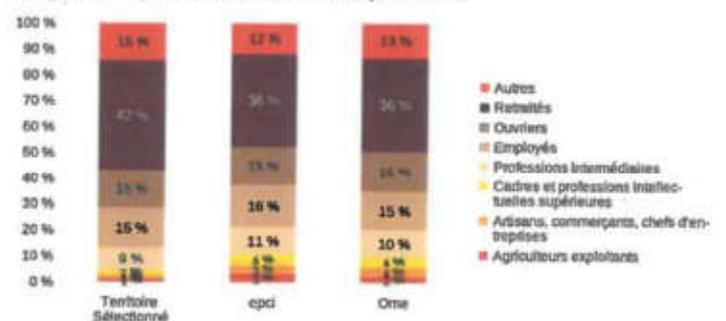
Évolution de la population entre 1975 et 2020 – base 100 en 1975



Tranches d'âges des populations de 1999 à 2019



Catégories socio-professionnelles des 15 ans et plus en 2019

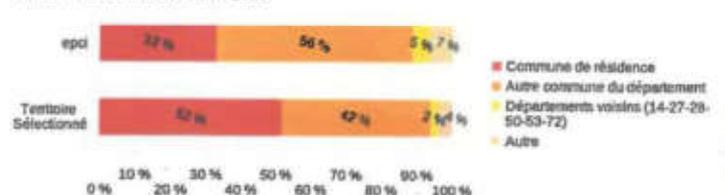


Activité et emploi

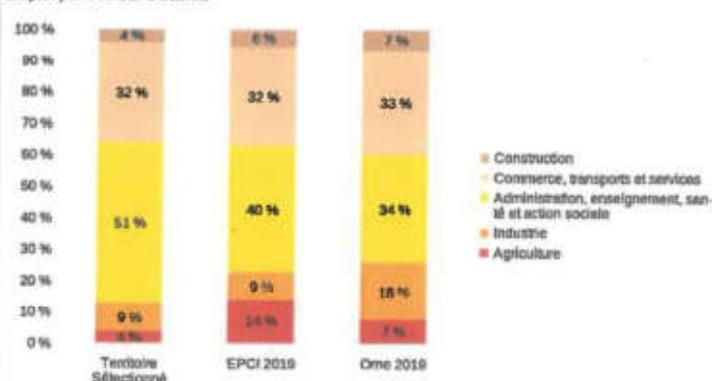
Sources INSEE RP 2009 2019

| | 2009 | 2019 | EPCI 2019 | Dépt 2019 |
|-----------------------------------|--------|--------|-----------|-----------|
| Nombre d'actifs de 15 à 64 ans | 1 881 | 1 703 | 5 283 | 118 505 |
| Nombre d'emplois | 2 394 | 2 081 | 3 701 | 105 054 |
| Taux d'emploi des 15-64 ans | 0,80 | 0,60 | 0,67 | 0,64 |
| Indice de concentration d'emplois | 146,66 | 145,03 | 79,76 | 101,64 |

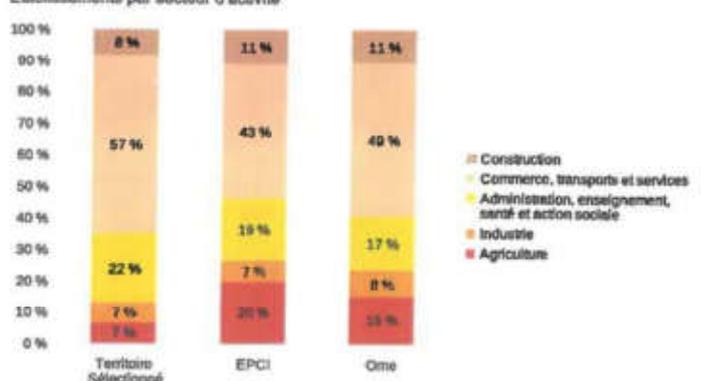
Situation du lieu de travail en 2019



Emploi par secteur d'activité



Établissements par secteur d'activité



Territoire
Aménagement
Agriculture
Environnement - Patrimoine

Urbanisme (au 01/07/2022)

Sources DDT/CPP 2022

Programmes pour l'habitat

Sources DDT/SHC 2022

| | CC | PLU | POS | PLUI |
|----------------------------------|----|-----|-----|------|
| Documents d'urbanisme opposables | 0 | 1 | 0 | 0 |

PLUI en cours d'élaboration ouï

Attention, il peut exister d'autres documents à l'échelle communale en cours d'élaboration ou de révision qui ne sont pas listés ici

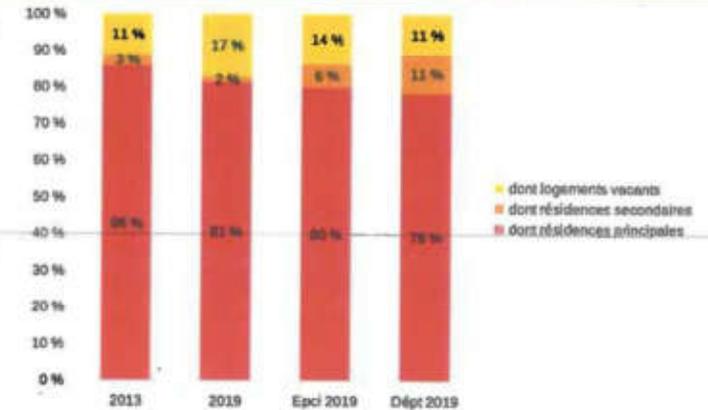
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
Programme d'Intérêt Général (PIG) :
Quartiers prioritaires de la ville (QPV)

OPAH en cours – CDC des Sources de l'Orne
Non
Non

Habitat

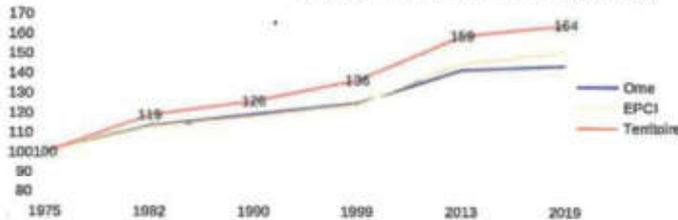
Sources INSEE RP2009-RP2014-RP2019-RPLS2021

| | 2013 | 2019 | Epci 2019 | Dépt 2019 |
|-----------------------------|-------|-------|-----------|-----------|
| Nombre de logements | 2 302 | 2 384 | 6 476 | 165 100 |
| dont résidences principales | 1 972 | 1 935 | 5 163 | 129 193 |
| dont résidences secondaires | 75 | 39 | 413 | 17 385 |
| dont logements vacants | 255 | 411 | 900 | 18 522 |
| dont maison | 1 468 | 1 520 | 5 358 | 131 297 |
| dont appartement | 783 | 853 | 1 074 | 32 279 |
| dont propriétaires | 852 | 840 | 3 315 | 83 050 |
| dont locataires | 1 066 | 1 040 | 1 718 | 44 027 |



| | 2020 | Epci 2020 | Dépt 2020 |
|--------------------------------|------|-----------|-----------|
| Parc locatif social public | 497 | 633 | 21 405 |
| dont vacance de plus de 3 mois | 16 | 17 | 1 122 |

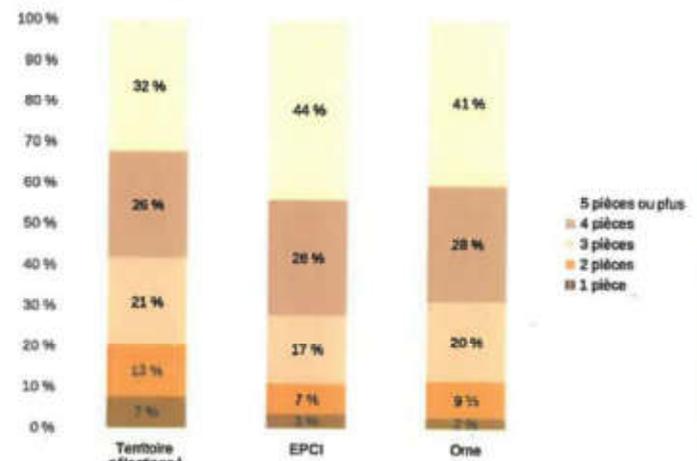
Évolution du nombre de logements entre 1975 et 2019 (courbe indiciaire avec l'indice 100 pour 1975)



Époque d'achèvement des logements construits avant 2015



Typologie de l'habitat



Risques et nuisances

Sources DDT/SACR - MTEs-ICPE 2021

(hors communes 72 de la CUA)

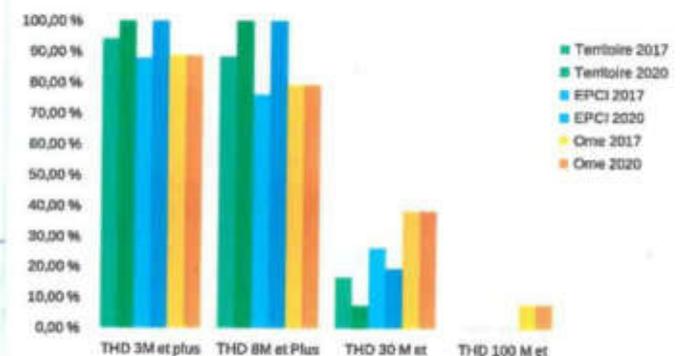
| | |
|--|----------------|
| Plan de Prévention des Risques Inondations | PPRI de l'Orne |
| Plan de Prévention des Risques Technologiques | Non |
| Plan de Prévention des Risques miniers | Non |
| Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain | Non |

| | |
|------------------------------------|---|
| ICPE Autorisation | 2 |
| ICPE Enregistrement | 1 |
| Sites classés SEVESO | 0 |
| Sites relevant de la directive IED | 0 |

Couverture numérique

Source data.gouv.fr / ARCEP 2017-2020

Comparaison de l'évolution des débits Internet - toutes technologies (ADSL, Câble, Fibre) en pourcentage de locaux (hors communes 72 de la CUA) (en cours d'actualisation)



Zones d'activités

Sources Orne développement

| | Surf totale (m²) | Surf disponible (m²) | en projet (m²) |
|---------------------------------|------------------|----------------------|----------------|
| Zones d'activités artisanales | 0 | 0 | 0 |
| Zones d'activités commerciales | 0 | 0 | 0 |
| Zones d'activités industrielles | 0 | 0 | 0 |
| Zones d'activités mixtes | 818 216 | 603 274 | 0 |

Appareil commercial et services de base en 2021

Sources INSEE base permanente des équipements 2021

| | | | | | | | |
|--------------------------------|---|--------------------|---|-----------------------------|---|---------|---|
| Banque | 5 | Garde d'enfants | 1 | Pharmacie | 2 | Hôtel | 2 |
| Poste (agence, bureau, relais) | 1 | Écoles primaires | 4 | Médecin généraliste | 5 | Camping | 1 |
| Police/Gendarmerie | 1 | Collèges | 4 | Chirurgien dentiste | 2 | | |
| Hyper/Supersmarché | 3 | Lycées | 4 | Urgences | 0 | | |
| Supérette/Épicerie | 1 | Bassin de natation | 0 | Maternité | 0 | | |
| Boulangerie | 6 | Cinéma | 1 | Hébergement personnes âgées | 4 | | |
| Boucherie/charcuterie | 3 | | | | | | |

Zonages

Sources INAO, DDT/CPP

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Zone défavorisée simple historique | Non |
| Zone défavorisée simple au 01/01/22 | Oui |

| | |
|--------------------------------------|-----|
| AOP Camembert de Normandie | Non |
| AOP Pont l'Évêque | Oui |
| AOP Livarot | Non |
| AOP Calvados et Pommeau de Normandie | Oui |
| AOP Cidre du Pays d'Auge | Non |
| AOP Poiré du Domfrontais | Non |

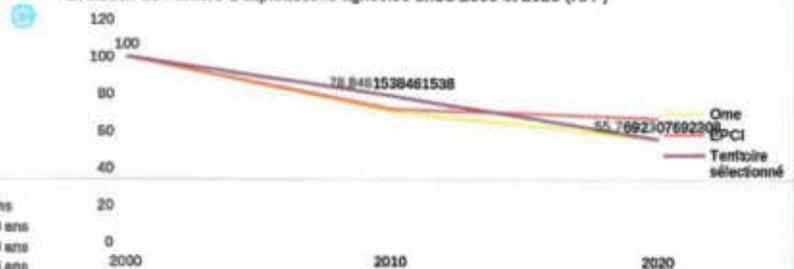
Structures agricoles *

Sources AGRESTE RA 2000 2010, 2020, PAC2022-DDT/SET

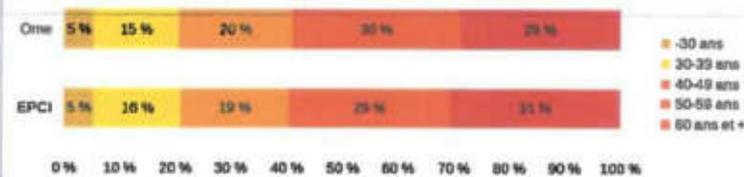
Evolution des exploitations selon le recensement agricole (RA*)

| | 2000 | 2010 | 2020 |
|--|------|------|------|
| Nombre d'exploitations agricoles | 52 | 41 | 29 |
| Nombre d'UTA | 78 | 54 | nd |
| SAU des exploitants du territoire (ha) | 3626 | 3709 | 2990 |

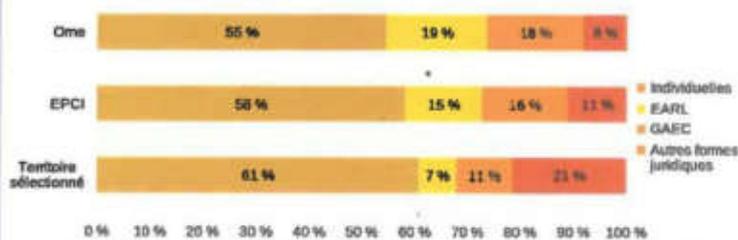
Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2020 (RA*)



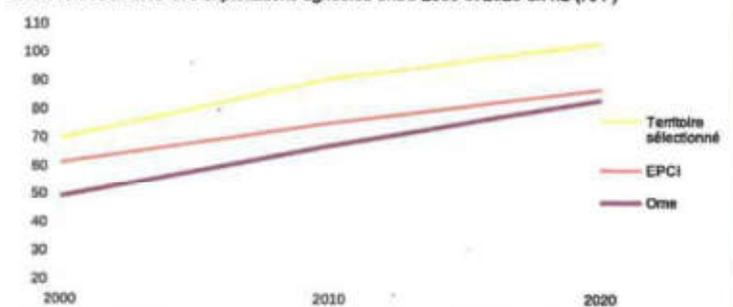
Âge des exploitants (déclarants PAC 2022)



Les formes sociétales (déclarants PAC 2022)



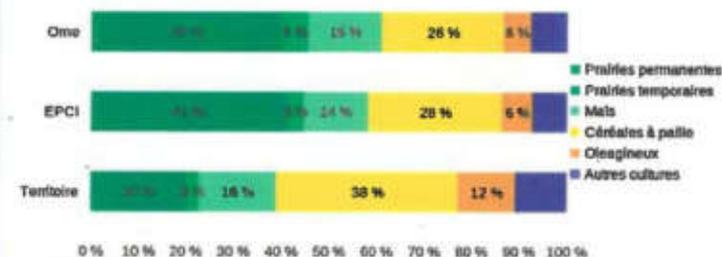
Evolution de la SAU des exploitations agricoles entre 2000 et 2020 en ha (RA*)



Productions végétales *

Sources PAC2022 - DDT/SET

Surface agricole utile du territoire déclarée PAC 2022 : 2 975 ha



Productions animales

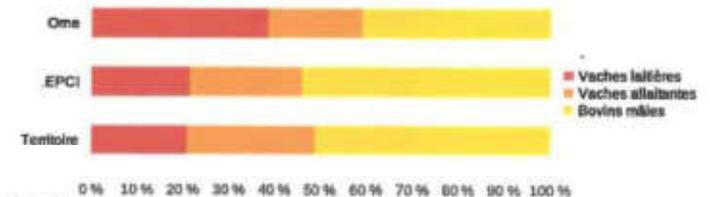
Sources SRISE PAC2021 - DDETSPP

Bovins - Ovins - Caprins

(S : secret statistique)

(Seuil de déclaration PAC des OVICAP : 25 têtes)

| | en nb de têtes | | |
|--------------------|----------------|-------|---------|
| | Territoire | EPCI | Orme |
| Vaches laitières | 163 | 2 940 | 96 156 |
| Vaches allaitantes | 220 | 3 396 | 51 850 |
| Bovins mâles | 399 | 7 413 | 102 176 |
| Ovins | S | 785 | 2 428 |
| Caprins | S | S | 0 |



Agriculture biologique et MAEC *

Sources PAC 2022 - DDT/SET

Agriculture biologique 2022

| | Territoire | EPCI | Orme |
|--|------------|-------|--------|
| Surface agricole déclarée en agriculture biologique (ha) | 128 | 1 924 | 33 297 |
| Surface en herbe déclarée en agriculture biologique (ha) | 18 | 1 350 | 22 702 |

Mesures agroenvironnementales et climatiques 2020 (MAEC)

| | MAE système (ha) | % /SAU | MAE localisée (ha) | %/SAU |
|------------------------|------------------|--------|--------------------|--------|
| Territoire sélectionné | 0 | 0,00 % | 32 | 1,05 % |
| EPCI | 314 | 1,38 % | 369 | 1,62 % |
| Orme | 10 666 | 2,84 % | 6 947 | 1,85 % |

ICPE élevages

| | | Territoire | EPCI | Orme |
|-------------------------------|----------------|------------|------|------|
| Ateliers vaches laitières | Déclaration | 0 | 0 | 0 |
| | Enregistrement | 0 | 0 | 0 |
| Ateliers engraissement bovins | Déclaration | 6 | 50 | 721 |
| | Enregistrement | 0 | 0 | 6 |
| Ateliers vaches allaitantes | Autorisation | 0 | 0 | 1 |
| | Déclaration | 0 | 8 | 76 |
| Ateliers porcins | Déclaration | 0 | 3 | 66 |
| | Enregistrement | 0 | 0 | 89 |
| Ateliers volailles | Autorisation | 0 | 0 | 84 |
| | Déclaration | 1 | 18 | 234 |
| | Enregistrement | 0 | 1 | 5 |
| | Autorisation | 1 | 1 | 31 |

AVERTISSEMENT (*)

Les données issues du recensement agricole (RA) sont localisées à la commune du siège de l'exploitation. Les chiffres d'une commune doivent donc être interprétés avec prudence, une exploitation pouvant exercer son activité sur plusieurs communes.
Les données du RA2020 sont en cours d'exploitation par les services statistiques et ne sont donc pas disponibles dans leur totalité.
Les données issues des déclarations de surface PAC comportent quelques limites d'interprétation car elles ne couvrent pas tous les domaines (éleviculture, certains secteurs d'arboriculture, etc...) et, elles reposent sur les déclarations des agriculteurs faites pour l'obtention d'aides publiques.

Energie

Sources DDT/MATTE

Patrimoine bâti

Sources DDT/MATTE

| | | | |
|---|--------------------------|---|-----|
| Plan climat air énergie territorial (EPCI à obligation) | Non | SPR | Non |
| Contrats d'objectifs territoriaux de développement des énergies renouvelables (COT EnR) | Non | Label « petite cité de caractère » | Oui |
| Plan paysage (en lien avec le développement éolien) | CC des Sources de l'Orne | Label « Les plus beaux villages de France » | Non |

Eau

Sources DDT/SEB

Paysages

Sources DDT/SEB

| | | | |
|--|--|-----------------------|---|
| SDAGE | SEINE-NORMANDIE | Parc naturel régional | PNR Normandie-Maine |
| SAGE(s) | Sarthe amont, Orne amont | Sites inscrits | |
| Zone vulnérable directive « nitrates » | oui | Sites classés | Lavoir, cour des fontaines et maison de maître de l'école |
| Zones de répartition des eaux | Neppes des calcaires du bajo-bathonien | | |
| Captages d'eau potable | | | |
| Maître d'ouvrage | Gestionnaire | | |
| CDC DES SOURCES DE L'ORNE | STGS SARL | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Bassins d'alimentation de captages prioritaires AAC Sées | | | |
| | | | |
| | | | |
| Nombre de stations d'épuration | 1 | | |

Biodiversité

Sources DREAL - DDT/SEB

Natura 2000

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

| Zones spéciales de conservation | | |
|-------------------------------------|--------------|-------------------------|
| Site | Surface (ha) | % de surface/territoire |
| Haute vallée de l'Orne et affluents | 696 | 22,23 % |
| | 0 | 0,00 % |
| | 0 | 0,00 % |
| | | 0,00 % |
| Zone de protection spéciale | | |
| | 0 | 0,00 % |

Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

| | surface (ha) | % de surface/territoire |
|--------|--------------|-------------------------|
| Type 1 | 0 | 0,00 % |
| Type 2 | 170 | 4,23 % |

EN SAVOIR PLUS

Base BANATIC (base nationale sur l'intercommunalité)

Informations sur tous les groupements de collectivités territoriales, portant sur leur périmètre, leur mode d'organisation et de financement ainsi que leurs compétences : <https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/accueil/index.php>

DREAL Normandie

Base communale :

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

INSEE

Comparateur de territoire

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599>

Observations et statistiques du CGDD

Données en lignes :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

L'observatoire des territoires du CGET

<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr>

NB

Le symbole « - » concerne des données manquantes ou inadaptées à l'échelle du territoire étudié.

Les mentions « oui » et « non » indiquent si le territoire étudié est concerné, pour sa totalité ou pour partie, par l'objet en question.

Un Ctr+clic sur le symbole  permet d'accéder aux cartes correspondant à la thématique

ANNEXE 2
Fiches Actions

FICHE ACTION n° : 1

AMENAGEMENT DE L'ORNE AU VIVIER

| | |
|---------------------------------|---|
| Orientation stratégique (et n°) | 1 - Développer durablement la ville centre |
| Action nom | Aménagement de l'Orne au Vivier |
| Action n° | 1 |
| Statut | Validée/ (En projet avec une réflexion de prolongement) |
| Niveau de priorité | Fort |
| Pilotage de la fiche-action | Communauté de Communes des Sources de l'orne ⇒ Contact/Référent : 'Jordan Huret' jordan.huret@cc-sourcesdelorne.fr ⇒ Référent : Camille ROULLIER – camille.roullier@cc-sourcesdelorne.fr Ville de Sées ⇒ Référent : Jacques CHARRIER – espaces.verts@sees.fr |
| Description de l'action | <p>Historique : Le Vivier situé en plein cœur du Centre-Ville comporte une place bordée par le Fleuve « Orne » et est accessible aux véhicules légers par une passerelle en bois. Cette passerelle est équipée d'un système hydraulique composé de 2 vannes de 45 cm de haut pour 1,70 m de large chacune. Ce système est encore fonctionnel et est manœuvré par les agents de la Ville de Sées.</p> <p>En position fermée, ces vannes créent une retenue d'eau sur environ 300 m. Les usages et la gestion actuelle génèrent des impacts négatifs sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.</p> <p>A la recherche de solution pour réduire les désordres provoqués par cette retenue d'eau, la Ville de Sées a sollicité la CdC des Sources de l'Orne compétente dans la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (compétence GEMAPI).</p> <p>Cette action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renaturer le site du Vivier via le déblocage de la retenue d'eau et l'installation de boudins végétalisés pour recréer un lit au cours d'eau. <p>Ce projet marque un changement de perception de ce que peut être la nature en ville, notamment en faisant le choix de retrouver des écosystèmes résilient, fonctionnels et diversifiés qui fourniront de nombreux services à la Société : Lutte contre le changement climatique, gestion des risques naturels, la santé,</p> |

| | l'approvisionnement en eau... tout en permettant de préserver et de restaurer la biodiversité. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|----------------------|----------|--------------------|--|-------------|-------|----------------------|---------------------------------|----------------|--------------------------|---------------|----------|----------|--------------------------|---------------|----------------|--------------|-----|------------------|---------------------|----|----------|-----|-------------|-----------------|--|--|--|--------------------|----------------|--|--|--|-------------------|------------------|--|--|--|--------------------|
| Objectif de l'action | <p>Amélioration de la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réactivation de la dynamique du cours d'eau par la reprise du transport solide. - Diversification des écoulements et des habitats du lit mineur - Diversification des profils en travers - Restauration du régime des eaux <p>Créer des conditions favorables au développement de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration d'un écosystème d'eau courante favorable eu retour d'espèces typiques au dépend des espèces « d'étang » - Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques - Permettre un brassage génétique des populations reconnectées - Reconquête des zones humides fonctionnelles dans l'emprise de l'ancienne retenue - Amélioration des capacités auto-épuratoires - Suppression des nuisances liées à la retenue (eutrophisation, réchauffement, évaporation...) <p>Donner aux habitants un espace de vie de qualité et créateur de bien-être.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Renforcer l'identité de la Ville avec l'eau en centralité, préserver les ressources et l'environnement de la commune, offrir des espaces publics de qualité, valoriser le patrimoine naturel, améliorer le cadre de vie des habitants | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Partenaires | Communauté de Communes des Sources de l'Orne Agence de l'Eau Seine Normandie Région/Europe Parc Naturel Régional Normandie-Maine | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses prévisionnel/définitif | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire (€ HT)</th> <th>Quantité</th> <th>Montant (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation de chantier</td> <td>Ft</td> <td>500,00 €</td> <td>1</td> <td>500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Ensemencement</td> <td>m²</td> <td>0,50 €</td> <td>450</td> <td>225,00 €</td> </tr> <tr> <td>Fascine d'hélophyte</td> <td>ml</td> <td>190,00 €</td> <td>120</td> <td>22 800,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL HT</td> <td>23 525,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TVA 20%</td> <td>4 705,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL TTC</td> <td>28 230,00 €</td> </tr> </tbody> </table> | | | | | Désignation | Unité | Prix unitaire (€ HT) | Quantité | Montant (€ HT) | Installation de chantier | Ft | 500,00 € | 1 | 500,00 € | Ensemencement | m ² | 0,50 € | 450 | 225,00 € | Fascine d'hélophyte | ml | 190,00 € | 120 | 22 800,00 € | TOTAL HT | | | | 23 525,00 € | TVA 20% | | | | 4 705,00 € | TOTAL TTC | | | | 28 230,00 € |
| Désignation | Unité | Prix unitaire (€ HT) | Quantité | Montant (€ HT) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Installation de chantier | Ft | 500,00 € | 1 | 500,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ensemencement | m ² | 0,50 € | 450 | 225,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fascine d'hélophyte | ml | 190,00 € | 120 | 22 800,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL HT | | | | 23 525,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TVA 20% | | | | 4 705,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL TTC | | | | 28 230,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agence de l'eau Seine Normandie</td> <td>60%</td> <td>14 115,00</td> </tr> <tr> <td>Région/Europe</td> <td>30%</td> <td>7 057,50</td> </tr> <tr> <td>CdC des Sources e l'Orne</td> <td>10%</td> <td>2 352,50</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>23 525,00</td> </tr> </tbody> </table> | | | | | Organisme | % | Montant | Agence de l'eau Seine Normandie | 60% | 14 115,00 | Région/Europe | 30% | 7 057,50 | CdC des Sources e l'Orne | 10% | 2 352,50 | TOTAL | | 23 525,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Organisme | % | Montant | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Agence de l'eau Seine Normandie | 60% | 14 115,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Région/Europe | 30% | 7 057,50 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CdC des Sources e l'Orne | 10% | 2 352,50 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | 23 525,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|--|---|
| Calendrier | Travaux réalisés en octobre 2023 Maintenance/Entretien possible 2025 ? |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Fiche-action inscrite dans le CRTE |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Indicateurs de suivi : Gestion des flux de visiteurs, Suivi du nombre de manifestations publiques réalisées (diagnostic avant/après) Diagnostic sur la biodiversité (faune et flore), Solliciter expertise du PNR ? |
| Annexes |   <p><small>Figure 2 : Cours de la République aux Normands</small></p>   <p><small>Figure 3 : Avant/après la mise en œuvre des actions de concertation</small></p> <p>AVANT</p> <ul style="list-style-type: none"> Substrat sec et homogène Développement de substrat et développement de fongus de 20 Mélange d'herbes hautes et autres d'environnement sans fongus Développement de substrat et développement de fongus d'un côté <p>APRÈS</p> <ul style="list-style-type: none"> Arrivée de végétation Mix de plantes d'une flore variée Échelle alluviale Création d'habitats favorables Élimination de la vase Pluviale verte |

FICHE ACTION n° : 2

REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE

| | |
|---|--|
| Orientation stratégique | 1 - Développer durablement la ville centre 2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale |
| Action nom | Réhabilitation de l'Hôtel de Ville – Rénovation énergétique |
| Action n° | 2 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Pilotage de la fiche action | Ville de Sées |
| Description de l'action | <p>Contexte L'hôtel de ville a été construit en 1848 aux portes de la cathédrale, en plein Centre-Ville. Ce bâtiment n'est plus aux normes à bien des niveaux et nécessite des travaux. La rénovation énergétique des bâtiments publics est un enjeu national. La Collectivité s'inscrit dans la démarche d'économies d'énergie de deux manières :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En vendant le foncier non indispensable à des investisseurs privés qui ont une capacité financière pour rénover (ex : l'ancienne trésorerie) 2. En réalisant des travaux de rénovation <p>Les actions à prévoir L'Hôtel de Ville abrite les locaux administratifs. Il a été construit en 1848. Il a fait l'objet de travaux d'amélioration et d'entretien régulier. Le projet consiste à rénover les bureaux de manière à améliorer la consommation énergétique et rendre les espaces de bureaux adaptés aux usages par une mise aux normes.</p> <p>La commune engagera une étude de faisabilité, afin de définir, dans un premier temps, le programme de travaux nécessaires, ainsi que le budget estimé</p> |
| Objectifs de l'Action | <ul style="list-style-type: none"> - Economie d'énergie - Amélioration du confort des agents au travail - Amélioration l'accueil des administrés en préservant la confidentialité - Amélioration de l'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap - Amélioration du DPE |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Renforcer l'identité de la Ville en offrant des espaces publics de qualité, valoriser le patrimoine architectural Améliorer le cadre de vie des habitants |
| Partenaires | Cabinet d'architecte (à définir) |

| | |
|--|--|
| | <p>Cabinet d'études (à définir) Etat Banque des Territoires ADEME CAUE (à solliciter) – Aide en Ingénierie</p> |
| Dépenses prévisionnelles | A définir |
| Plan de financement prévisionnel | A définir |
| Calendrier | Projet qui s'étendra sur la période fin 2024 - 2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Fonds Verts ? Renforcer la performance environnementale (réhabilitation thermique des bâtiments publics)</p> |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des financements - Consommation énergétique : - Diagnostic en amont - A la fin des travaux (DPE) - Techniques d'enquête |
| Annexes |   |

FICHE ACTION n° : 3

CREATION DE DEUX PISTES DE PADEL TENNIS

| Orientation stratégique | 2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|----------------------|------------------|---------------------|-------------|-------|----------------------|----------|----------------|-----------------------|--|--------------|---|--------------|------------------------------------|--|-------------|---|-------------|--|--|--|--|--------|--|--|--|-----------------|---------------------|--|--|--|----------------|--------------------|--|--|--|------------------|---------------------|
| Action nom | Création de deux pistes de Padel tennis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action n° | 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Statut | engagée | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Niveau de priorité | Fort | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Pilotage de la fiche-action | Ville de Sées ⇒ Référent : Service Technique – servicestechniques@sees.fr | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Description de l'action | La Ville de Sées soutient et développe les activités sportives de son territoire pour redynamiser la commune en offrant des équipements sportifs de qualité à ses habitants. Ces pistes de Padel sont situées au stade Pierre Sarraute. La construction de ces 2 pistes de Padel tennis permet à la ville d'être homologuée « Centre Départemental de Padel » | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectifs de l'Action | - Améliorer et diversifier l'offre sportive des habitants | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Conséquence sur la fonction de centralité | - Renforcement de l'Attractivité Territoriale - Mise en valeur d'une culture sportive vis-à-vis de la jeunesse - Développement de la Cohésion sociale et de l'Intégration | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Partenaires | ANS LIGUE DE TENNIS REGION NORMANDIE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses prévisionnelles/définitif | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire (€ HT)</th> <th>Quantité</th> <th>Montant (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Création pistes Padel</td> <td></td> <td>140 952,05 €</td> <td>1</td> <td>140 952,05 €</td> </tr> <tr> <td>Automatisation portes et éclairage</td> <td></td> <td>17 187,89 €</td> <td>1</td> <td>14 323,24 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TOTAL HT</td> <td>155 275,29 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TVA 20%</td> <td>31 055,06 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TOTAL TTC</td> <td>186 330,35 €</td> </tr> </tbody> </table> | | | | Désignation | Unité | Prix unitaire (€ HT) | Quantité | Montant (€ HT) | Création pistes Padel | | 140 952,05 € | 1 | 140 952,05 € | Automatisation portes et éclairage | | 17 187,89 € | 1 | 14 323,24 € | | | | | 0,00 € | | | | TOTAL HT | 155 275,29 € | | | | TVA 20% | 31 055,06 € | | | | TOTAL TTC | 186 330,35 € |
| Désignation | Unité | Prix unitaire (€ HT) | Quantité | Montant (€ HT) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Création pistes Padel | | 140 952,05 € | 1 | 140 952,05 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Automatisation portes et éclairage | | 17 187,89 € | 1 | 14 323,24 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | TOTAL HT | 155 275,29 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | TVA 20% | 31 055,06 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | TOTAL TTC | 186 330,35 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| Plan de financement prévisionnel | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ANS</td> <td>61,53%</td> <td>95 543,00</td> </tr> <tr> <td>LIGUE DE TENNIS</td> <td>1,32%</td> <td>2 049,00</td> </tr> <tr> <td>REGION</td> <td>12,88%</td> <td>20 000,00</td> </tr> <tr> <td>VILLE - autofinancement</td> <td>24,27 %</td> <td>37 683, 29</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>155 275,29</td> </tr> </tbody> </table> | | | Organisme | % | Montant | ANS | 61,53% | 95 543,00 | LIGUE DE TENNIS | 1,32% | 2 049,00 | REGION | 12,88% | 20 000,00 | VILLE - autofinancement | 24,27 % | 37 683, 29 | TOTAL | | 155 275,29 |
|--|--|-------------------|------------|-----------|---|---------|-----|--------|-----------|-----------------|-------|----------|--------|--------|-----------|-------------------------|---------|------------|--------------|--|-------------------|
| | Organisme | % | Montant | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | ANS | 61,53% | 95 543,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | LIGUE DE TENNIS | 1,32% | 2 049,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | REGION | 12,88% | 20 000,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | VILLE - autofinancement | 24,27 % | 37 683, 29 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | 155 275,29 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Calendrier | Travaux effectués en 2023 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | / | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Fréquentation et suivi d'animation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Annexes |  | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

FICHE ACTION n° : 4

CREATION D'UN TERRAIN FOOT 5

| Orientation stratégique | 2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|----------------------|------------------|---------------------|-------------|-------|----------------------|----------|----------------|----------------------------------|--|--------------|---|--------------|--|--|--|-----------------|---------------------|--|--|--|----------------|--------------------|--|--|--|------------------|---------------------|
| Action nom | Création d'un terrain Foot 5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action n° | 4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Statut | Engagé | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Niveau de priorité | Médian | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Pilotage de la fiche-action | Ville de Sées ⇒ Référent : Service Technique – servicetechniques@sees.fr | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Description de l'action | La Ville de Sées soutient et développe les activités sportives de son territoire pour redynamiser la commune en offrant des équipements sportifs de qualité à ses habitants. Ce terrain de Foot 5 sera situé au stade Pierre Sarraute à côté des 2 pistes de Padel Tennis. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectifs de l'Action | - Améliorer et diversifier l'offre sportive des habitants | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Conséquence sur la fonction de centralité | - Renforcement de l'Attractivité Territoriale - Mise en valeur d'une culture sportive vis-à-vis de la jeunesse - Développement de la Cohésion sociale et de l'Intégration | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Partenaires | Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) ANS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses prévisionnelles/Définitives | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire (€ HT)</th> <th>Quantité</th> <th>Montant (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Création et installation terrain</td> <td></td> <td>115 770,00 €</td> <td>1</td> <td>115 770,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TOTAL HT</td> <td>115 770,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TVA 20%</td> <td>23 154,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TOTAL TTC</td> <td>138 924,00 €</td> </tr> </tbody> </table> | | | | Désignation | Unité | Prix unitaire (€ HT) | Quantité | Montant (€ HT) | Création et installation terrain | | 115 770,00 € | 1 | 115 770,00 € | | | | TOTAL HT | 115 770,00 € | | | | TVA 20% | 23 154,00 € | | | | TOTAL TTC | 138 924,00 € |
| Désignation | Unité | Prix unitaire (€ HT) | Quantité | Montant (€ HT) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Création et installation terrain | | 115 770,00 € | 1 | 115 770,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | TOTAL HT | 115 770,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | TVA 20% | 23 154,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | TOTAL TTC | 138 924,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| Plan de financement prévisionnel/Définitif | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ANS</td> <td>43,19</td> <td>50 000,00</td> </tr> <tr> <td>FAFA</td> <td>25,9</td> <td>30 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>VILLE - autofinancement</td> <td>30.89</td> <td>35 770,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>115 770,00</td> </tr> </tbody> </table> | | | Organisme | % | Montant | ANS | 43,19 | 50 000,00 | FAFA | 25,9 | 30 000,00 | | | | VILLE - autofinancement | 30.89 | 35 770,00 | TOTAL | | 115 770,00 |
|--|---|-------------------|-----------|-----------|---|---------|-----|-------|-----------|------|------|-----------|--|--|--|-------------------------|-------|-----------|--------------|--|-------------------|
| | Organisme | % | Montant | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | ANS | 43,19 | 50 000,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | FAFA | 25,9 | 30 000,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | VILLE - autofinancement | 30.89 | 35 770,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | 115 770,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Calendrier | Dossier des subventions lancées (en attente de notification des subventions) – Travaux prévus 2024 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | / | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Fréquentation et suivi d'animation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

FICHE ACTION n° : 5

RENOVATION DU CINEMA REX

| Orientation stratégique | 2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|------------------|--|-----------|---|---------|-----------------------|-----|-----------|-------|-----|----------|--------------|--|------------------|
| Action nom | RENOVATION DU CINEMA | | | | | | | | | | | | | | |
| Action n° | 5 | | | | | | | | | | | | | | |
| Statut | Engagé | | | | | | | | | | | | | | |
| Niveau de priorité | Fort | | | | | | | | | | | | | | |
| Pilotage de la fiche-action | Ville de Sées | | | | | | | | | | | | | | |
| Description de l'action | <p>Contexte La Ville de Sées a effectué en 2021 des travaux d'électricité, de remplacement des fauteuils et du revêtement du sol.</p> <p>Les actions à prévoir Dans la continuité de ces travaux, le remplacement de la porte d'entrée par une porte à vantaux coulissants ainsi que l'automatisation des doubles portes pour faciliter l'accessibilité de l'équipement et de la salle de projection est pris en charge par la ville sur la budget 2023</p> <p>Des travaux complémentaires sont pris en charge par l'Association « Sées du ciné » : mise aux normes des sanitaires ; Système audio en cabine caisse ; système d'audio description pour la salle de cinéma</p> | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectifs de l'Action | - Obtenir la marque Etat – Tourisme – et Handicap | | | | | | | | | | | | | | |
| Partenaires | Europe (Fonds Leader) Association Sées du Ciné | | | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses prévisionnelles/ définitives | 30 028 € HT - 36 033,60 € TTC | | | | | | | | | | | | | | |
| Plan de financement prévisionnel/ Définitif | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe (Fonds Leader)</td> <td>80%</td> <td>24 022,40</td> </tr> <tr> <td>Ville</td> <td>20%</td> <td>6 005,60</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>30 028,00</td> </tr> </tbody> </table> | | | Organisme | % | Montant | Europe (Fonds Leader) | 80% | 24 022,40 | Ville | 20% | 6 005,60 | TOTAL | | 30 028,00 |
| Organisme | % | Montant | | | | | | | | | | | | | |
| Europe (Fonds Leader) | 80% | 24 022,40 | | | | | | | | | | | | | |
| Ville | 20% | 6 005,60 | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | 30 028,00 | | | | | | | | | | | | | |
| Calendrier | 4 ^{ème} trimestre 2023 | | | | | | | | | | | | | | |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | / | | | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | - Entrées avant et après travaux | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|---|---|
| Conséquence sur la fonction de centralité | Renforcer l'identité de la Ville en offrant des espaces publics de qualité, valoriser le patrimoine de la Ville Améliorer le cadre de vie des habitants |
| Annexes |  |

FICHE ACTION n° : 6

ACCES A LA CULTURE – MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL « CULTURE »

| | |
|---|--|
| Orientation stratégique | 2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale |
| Action nom | Accès à la culture – mise en place d'un groupe de travail « culture » |
| Action n° | 6 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maître d'ouvrage | Ville de Sées, CdC (Réfèrent M. ROBIEUX élu à la culture) |
| Description de l'action | <p>Contexte La culture se trouve au cœur des enjeux actuels sur l'identité, la cohésion sociale et le développement d'une économie fondée sur le savoir.</p> <p>Les actions à prévoir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Afin de dynamiser la vie culturelle locale, un groupe de travail « culture » sera formée avec les élus et les partenaires du territoire pour réfléchir à la mise en place d'actions permettant d'offrir aux habitants un lieu convivial avec des activités culturelles autres que celles qui existent déjà sur le territoire (musée, site historique, médiathèque, école de musique, cinéma...) comme par exemple, la mise en place d'une micro-folie qui pourrait être basée à Sées ou bien être mobile au sein de l'EPCI. D'autres pistes d'actions devront être étudiées afin de répondre au mieux aux habitants et de réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques. • Possibilité de mettre en place un groupe de travail « culture et tourisme » Les répartitions du groupe sont en cours de réflexion. |
| Objectifs de l'Action | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre culturelle sur le territoire - Réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques - Proposer un meilleur accès à la culture - Développer un ensemble d'action visant à reconnaître et valoriser les références culturelles des habitants |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Renforcer l'identité de la Ville en proposant une offre culturelle variée s'adressant à tout public. |
| Pilotage de la fiche-action | Etat – DRAC - Département |
| Dépenses prévisionnelles | A définir |

| | |
|--|--|
| Plan de financement prévisionnel | A définir |
| Calendrier | 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Diagnostic : <ul style="list-style-type: none">- Nombre et proportion d'habitants accédant à des lieux de culture- Nombre et proportion d'habitant pratiquant des activités culturelles |

FICHE ACTION n° : 7

MICRO-FOLIE / CULTURE

| | |
|---|--|
| Orientation stratégique | 2 Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale |
| Action nom | Accès à la culture – mise en place d'un groupe de travail « culture » |
| Action n° | 7 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Médian |
| Pilotage de la fiche-action | Ville de Sées |
| Description de l'action | <p>Contexte</p> <p>Le Projet Micro-Folie s'articule autour d'un musée numérique en collaboration directe avec 12 différents établissements culturels nationaux fondateurs différents.</p> <p>Chaque Micro-Folie s'articule autour de son musée numérique. Réunissant plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions et musées, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite incitant à la curiosité. Beaux-arts, architecture, cultures, sciences, spectacle vivant. C'est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité.</p> <p>Les actions à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ Définir l'itinérance du dispositif _ Transversalité avec les autres FA _ Désignation d'un Groupe de Travail _ Développer des outils éducatifs _ Intégration des Nouvelles technologies (réalité virtuelle, QR code, etc.) _ Définir une stratégie culturelle dédiée : <p>Micro festivals, animation urbaine, loisirs, création numérique participative, transversalité avec des animations sportives ?</p> |
| Objectifs de l'Action | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre culturelle sur le territoire - Réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques - Proposer un meilleur accès à la culture - Développer un ensemble d'action visant à reconnaître et valoriser les références culturelles des habitants et des musées physiques |
| Conséquence sur la fonction de centralité | - Renforcer l'identité de la Ville en proposant une offre culturelle variée s'adressant à tout public. |
| Partenaires | Etat – DRAC -- Département Fond National d'aménagement et de développement du territoire FNADT |

| | |
|--|---|
| Dépenses prévisionnelles | A définir |
| Plan de financement prévisionnel | A définir |
| Calendrier | 2025-2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | / |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none">- Nombre et proportion d'habitants accédant à des lieux de culture- Nombre et proportion d'habitant pratiquant des activités culturelles- |

FICHE ACTION n° : 8

INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

| | |
|---|--|
| Orientation stratégique | 2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale |
| Action nom | Sécurité – Installation de caméras vidéoprotection |
| Action n° | 8 |
| Statut | engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Pilotage de la fiche-action | Ville de Sées |
| Description de l'action | <p>Contexte</p> <p>Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre d'avantage aux demandes sociales de prévention et de protection et lutter contre le sentiment d'insécurité, la Ville de Sées a installé un système de vidéoprotection. Au travers de cette démarche la Ville entend ainsi, lutter plus efficacement, contre certaine forme de délinquance touchant directement la population et sécuriser l'ensemble des espaces publics, particulièrement exposé à de tels actes.</p> <p>Les actions à prévoir</p> <p>L'installation de caméras de vidéoprotection se fera en plusieurs tranches.</p> <p>Une première tranche qui permettra de sécuriser les entrées de villes et des points stratégiques en centre-ville.</p> <p>Les autres tranches permettront de compléter le dispositif existant afin de sécuriser les secteurs restés vulnérables.</p> |
| Objectifs de l'Action | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des modes de régulation des incivilités, agir sur les éléments générateurs d'un sentiment d'insécurité. - Lutter contre les incivilités et la violence. - Répondre à des objectifs de sureté : <ul style="list-style-type: none"> - des personnes et des biens ; - des bâtiments |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Amélioration du cadre de vie</p> <p>Sécurité renforcée</p> <p>Epanouissement de la population locale</p> <p>Attractivité Territoriale accentuée</p> |
| Partenaires | Etat (DETR et FIPD) |
| Dépenses prévisionnelles/ définitives | <p>1^{ère} tranche : 183 779 € HT – mise en service le 04/08/2023</p> <p>Autres tranches : A définir</p> |
| Plan de financement prévisionnel/ Définitif | 1 ^{ère} tranche : |

| | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DETR</td> <td>50%</td> <td>91 889,50 €</td> </tr> <tr> <td>FIPDR</td> <td>10%</td> <td>18 377,90 €</td> </tr> <tr> <td>Ville Fonds propres</td> <td>40%</td> <td>73 511,60 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>183 779,00 €</td> </tr> </tbody> </table> | Organisme | % | Montant | DETR | 50% | 91 889,50 € | FIPDR | 10% | 18 377,90 € | Ville Fonds propres | 40% | 73 511,60 € | TOTAL | | 183 779,00 € |
|--|--|---------------------|-------------|---------|------|-----|-------------|-------|-----|-------------|---------------------|-----|-------------|--------------|--|---------------------|
| | Organisme | % | Montant | | | | | | | | | | | | | |
| | DETR | 50% | 91 889,50 € | | | | | | | | | | | | | |
| | FIPDR | 10% | 18 377,90 € | | | | | | | | | | | | | |
| | Ville Fonds propres | 40% | 73 511,60 € | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | 183 779,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| Autres tranches : A définir | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Calendrier | 2024 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | / | | | | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Détail des régulations mises en œuvre et analyse de leur portée - Diagnostic du nombre de d'incivilités répertoriés - Analyse des périmètres concernés - - | | | | | | | | | | | | | | | |
| Annexes |  | | | | | | | | | | | | | | | |

FICHE ACTION n° : 9

ENSEMBLE IMMOBILIER 36 RUE BILLY – OPTIMISATION DES STATIONNEMENTS

| | |
|---|--|
| Orientation stratégique | 2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale |
| Action nom | Ensemble immobilier 36 Rue Billy |
| Action n° | 9 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Pilotage de la fiche-action | Ville de Sées |
| Description de l'action | <p>Contexte</p> <p>La ville dispose d'une offre de stationnement sur les espaces publics, principalement dédiés à la voiture. Suite aux travaux de la cathédrale la ville va perdre le parking sud qui sera ouvert au public que pour certaines manifestations. La demande de stationnement dans l'hypercentre est très importante et est principalement liés aux activités commerciales. Certains espaces de stationnement ne présentent pas ou peu de marquage au sol, créant une mauvaise optimisation de l'espace et une perte de places. D'autres espaces sont peu visibles et mériteraient d'être signalés.</p> <p>De plus, l'aménagement Prévu Place Saint Pierre (CF fiche action n° 16) va engendrer une perte conséquente de places de stationnement.</p> <p>Les actions à prévoir</p> <p>La ville de Sées, a acquis en 2023 un ensemble immobilier situé en plein cœur de Ville, au 36 Rue Billy comprenant une place, des bâtiments et un hangar.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour améliorer le nombre de places en centre-ville et ainsi rendre les commerces de proximité plus accessibles, une réflexion a été engagée par la municipalité sur la démolition du hangar qui permettrait l'aménagement d'un parking pour pallier aux places de stationnement perdues. <p>La collectivité est en attente du rendu du diagnostic CEREMA pour poursuivre sa réflexion autour des places de stationnement et la mobilité en centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une signalétique pour indiquer la distance (en minutes) depuis le centre vers les grands espaces de stationnement. - Prévoir dans les documents de planification et dans les nouveaux projets d'aménagements des normes de stationnement en lien avec les évolutions de comportement souhaitées |
| Objectifs de l'Action | Rendre les commerces plus accessibles |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Renforcer l'accessibilité aux commerces de proximité Développer une nouvelle offre de stationnement Création d'une nouvelle dynamique vis-à-vis des autres projets PVD (Stationnements Place Saint Pierre) |
| Partenaires | ADI |

| | |
|--|--|
| Dépenses prévisionnelles | A définir |
| Plan de financement prévisionnel | A définir |
| Calendrier | Fin 2024 – 2025 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | / |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de places de stationnement Retour des riverains (modalité de concertation citoyenne à définir) |
| Annexes |  |

FICHE ACTION n° : 10

ENSEMBLE IMMOBILIER 36 RUE BILLY – QUELLES DESTINATIONS POUR LES BATIMENTS

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | 2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale |
| Action nom | Ensemble immobilier 36 Rue Billy |
| Action n° | 10 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Pilotage de la fiche-action | Ville de Sées |
| Description de l'action | <p>Contexte</p> <p>La ville de Sées, a acquis en 2023 un ensemble immobilier situé en plein cœur de Ville, au 36 Rue Billy comprenant une place, des bâtiments et un hangar.</p> <p>Plusieurs pistes peuvent se dégager :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Equipement culturel 2- Jeunesse 3- Créer des lieux de convivialité éphémère <p>Les actions à prévoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'opportunité de mettre en place une participation citoyenne pour recueillir les avis des habitants sur le devenir de ces bâtiments ; Appui de la Banque des Territoires si besoin de co-financer une étude préliminaire (50% du montant HT sur une enveloppe de 51 818 euros). - Associer le Conseil Municipal des jeunes à la réflexion |
| Objectifs de l'Action | |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Apporter un nouvel équipement en plein cœur de ville. |
| Partenaires | Mairie, CdC |
| Dépenses prévisionnelles | A définir |
| Plan de financement prévisionnel | A définir |
| Calendrier | 2024 : Consultation citoyenne, proposition d'idées et validation par les élus en 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE2024-2030 Contrat de territoire 2024-2029 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de fréquentation, Enquêtes auprès des riverains et des commerces à proximité immédiate |

Annexes



FICHE ACTION n° : 11

MOBILITE- ETUDE CEREMA :MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE MOBILITE DURABLE

| | |
|----------------------------|--|
| Orientation stratégique | 3 – Rendre accessible la ville centre, faciliter les déplacements et diversifier l'offre de transports |
| Action nom | Mobilité – Etude CEREMA : Mise en œuvre d'une stratégie de mobilité durable |
| Action n° | 12 |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Pilotage de lafiche-action | CdC des Sources de l'Orne |
| Description de l'action | <p>Contexte</p> <p>Dans le cadre de son projet de territoire et suite à la prise de compétence « Mobilité » la CDC souhaite disposer d'un diagnostic des mobilités sur son territoire afin de définir une stratégie et un plan d'action pour favoriser l'accessibilité de son territoire et développer les alternatives à la voiture individuelle.</p> <p>La Ville de Sées est la principale polarité et concentre une grande partie des services de proximité. Son accessibilité depuis les autres communes est donc un enjeu fort. La Ville de Sées a identifié certaines problématiques de déplacement sur son territoire (stationnement, circulation, insécurité des cheminements pour les modes actifs...).</p> <p>Le 16 janvier 2023 a eu lieu la réunion de lancement de l'étude pilotée par le CEREMA et réalisée à l'échelle intercommunale pour accompagner la CdC dans l'élaboration d'une stratégie mobilité permettant d'articuler urbanisme et déplacements dans une démarche en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Analyse du fonctionnement du territoire, pour permettre d'identifier les enjeux territoriaux à différentes échelles et d'une manière générale les fonctionnalités du territoire, les atouts et les freins ; ● Elaboration de la stratégie mobilité en territoire peu dense formalisant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux de la mobilité sur son territoire, en articulant la réflexion avec le PLUi en cours d'élaboration ; ● Plan d'action formalisé selon la hiérarchisation définie dans le cadre de la stratégie. <p>Cette étude devrait permettre de doter le territoire d'aménagements permettant de répondre aux différents besoins ou pratiques. Deux niveaux de pratiques seront à distinguer :</p> |

- Les pratiques de mobilité quotidienne qui répondent à des déplacements pouvant se faire par mobilité douce (vélo, à pied) au cœur des bourgs, en centre-ville ou sur de très courtes distances.
- Les pratiques de mobilité à des fins touristiques ou de loisirs présentant des besoins d'aménagement à une échelle plus large et permettant la mise en relation des communes entre elles et la mise en relation de la ville centre avec certaines communes du territoire

Les actions à venir

- La restitution par le CEREMA de l'étude sur la mobilité est en cours.
-

L'établissement de 4 principaux axes a été défini avec ses respectives actions :

Axe 1 : Améliorer la communication sur l'offre

- Améliorer la communication sur l'offre existante et future

Axe 2 : Favoriser les modes actifs

- Aménagements des centres-bourgs et hameaux
- Apaiser les vitesses
- Identifier et améliorer les cheminements modes actifs et PMR
- Jalonnement de la voirie
- Donner plus de visibilité y compris piétons sur les axes secondaires
- Développer les liaisons vélo départementales par des axes tranquilles

Axe 3 : Développer les pratiques partagées de la voiture

- Aménager des aires de covoiturage et développer la pratique du covoiturage

Axe 4 : Développer l'usage des transports collectifs et l'intermodalité

- Mutualiser transport scolaire / transport régulier
- Mettre en place une tarification incitative
- Mettre en place un service de transport à la demande vers les deux gares
- Aménager des pôles d'échanges multimodaux pour les deux gares. À minima des parkings relais pour stationnement des voitures, des vélos, y compris des arrêts pour le transport à la demande

Les actions qui découleront de l'étude CEREMA peuvent faire l'objet de fiches actions spécifiques. Exemple : Mise en accessibilité de la Gare de Sées

Une attention particulière est menée vis-à-vis des Entrées de Ville et l'Hyper-centre de Sées

- **Possibilité de mettre en place un groupe de travail « stratégie mobilité », la composition est en cours de réflexion**

| | |
|--|--|
| Objectifs de l'Action | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les enjeux en matière de mobilité de la Communauté de Communes sur l'ensemble de son périmètre, tout en portant une attention particulière à la Commune centre (Sées). Son accessibilité depuis le reste du territoire et les déplacements en son sein. - Disposer d'un outil, au service d'une mobilité plus inclusive, pour permettre à ses habitants d'accéder aux aménités quotidiennes tout en améliorant le cadre de vie. - Apporter une réponse viable et durable aux problématiques de mobilité en agissant sur l'organisation du territoire et ses dynamiques. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Interconnexion. Rendre la ville centre accessible ; transports en commun ; vélo, etc. |
| Partenaires | ANCT, CEREMA |
| Dépenses prévisionnelles | A définir |
| Plan de financement prévisionnel | A définir |
| Calendrier | 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE Projet de Territoire - PLUI |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Indicateurs de suivi : Nombre de réalisations Indicateurs d'évaluation : Nombre d'utilisateurs |

Annexes :



FICHE ACTION n° : 12

RECONVERSION DE L'ANCIENNE FRICHE SEPA

| | |
|-----------------------------|---|
| Orientation stratégique | 2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale 4 – Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages |
| Action nom | Reconversion de l'ancienne Friche SEPA |
| Action n° | 11 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Pilotage de la fiche_action | Ville de Sées – CdC des Sources de l'Orne (pour l'étude EPFN, à voir ensuite en fonction du projet retenu) |
| Description de l'action | <p>Contexte</p> <p>Le Site SEPA, est situé à l'entrée sud du pôle urbain (600 m de la Cathédrale et de la Mairie), bénéficie d'une proximité des principaux équipements publics et services : gare, collège et lycée agricole, centre polyvalent dans lequel est située le Centre de loisirs, espaces de loisirs, pôle de santé intercommunal, carrefour market.....</p> <p>Il est désenclavé sur sa façade est par l'avenue du 8 mai 1945 (RD 42E) en 2 points et potentiellement sur sa façade ouest par la RD 438 (accord du CD pour une entrée « tourne à droite »).</p> <p>Ce site recense aujourd'hui un certain nombre d'enjeux, puisqu'il se trouve à l'articulation de la zone d'activité et les premières maisons du centre-ville.</p> <p>Il faudra conforter et renforcer les connexions existantes et futures de ce site avec le centre-ville de Sées et les quartiers environnants. Les aménagements prévus sur ce site devront permettre de requalifier cette entrée de Ville et devront tenir compte des contraintes techniques (réseau basse tension, réseau AEP, défense incendie, réseau EU, réseau voirie...), réglementaires (PLUI, OAP), architecturales.</p> <p><u>Description :</u></p> <p>Le site SEPA représente 3,3 ha d'emprise dont 1 ha de bâtiments : 4 halles dont 1 ayant un intérêt historique.</p> <p>Il est cadré par plusieurs prescriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une zone UB « Zone Urbaine à vocation d'habitat, d'équipements et d'activités de service compatibles avec les périmètres de centralité », - Un emplacement réservé (extension du cimetière 1 927 m²) et servitude de projets (servitude de 5 ans dans l'attente d'un aménagement global (33 991 m²)). <p>Il est actuellement propriété d'une entreprise de BTP</p> |

Les activités antérieures

1870-1900 : Le site était à l'origine une tuilerie-briqueterie construite par Perrault, mettant à profit les argiles réfractaires de Fontaineriant.

1914-1950 : Fonderie

Vers 1957 : Société d'Etude et de Production d'Appareils de Levage, spécialisée dans la production de ponts roulants, potences et portiques.

2 nouvelles halles à structure métallique sont réalisées entre 1957 et les années 1980

1989 : Fin des activités

Etudes et diagnostics réalisés ou en cours

- **Diagnostic écologique (réalisé) :**

- *habitat naturel et flore – Zone humide et sols*
- *Faune*

- **Diagnostic technique (réalisé)**

- *Identification des réseaux environnants, AEP, défense incendie, Assainissement des eaux usées*
- Réseaux Basse Tension*
- Réseaux de voirie*

- **Analyse architecturale**

- **Etude pollution des sols (en cours)**

A réception de l'étude et suivant le résultat, l'EPFN prendra attache du propriétaire de la friche pour engager des négociations pour la vente

- **Analyse des besoins**

La définition des vocations et l'élaboration du préprogramme s'appuie sur 4 entrées :

- Le contexte socio-urbain, les documents stratégiques et le marché immobilier
- Les attentes et la stratégie de la collectivité, à l'échelle de la Ville et pour le site en particulier
- Les orientations de l'étude urbaine
- Le positionnement d'opérateurs ou investisseurs potentiels

Le site pourrait notamment permettre :

- De réaliser une opération d'aménagement en lien avec le cadre paysager et le fonctionnement du pôle urbain actuelle de la ville de Sées
- De développer une offre programmatique mixte résidentielle adapté au site, en continuité de l'offre existante
- De s'interroger sur la capacité des bâtiments à accueillir des nouveaux usages.
- De maîtriser l'impact environnemental des futurs aménagements

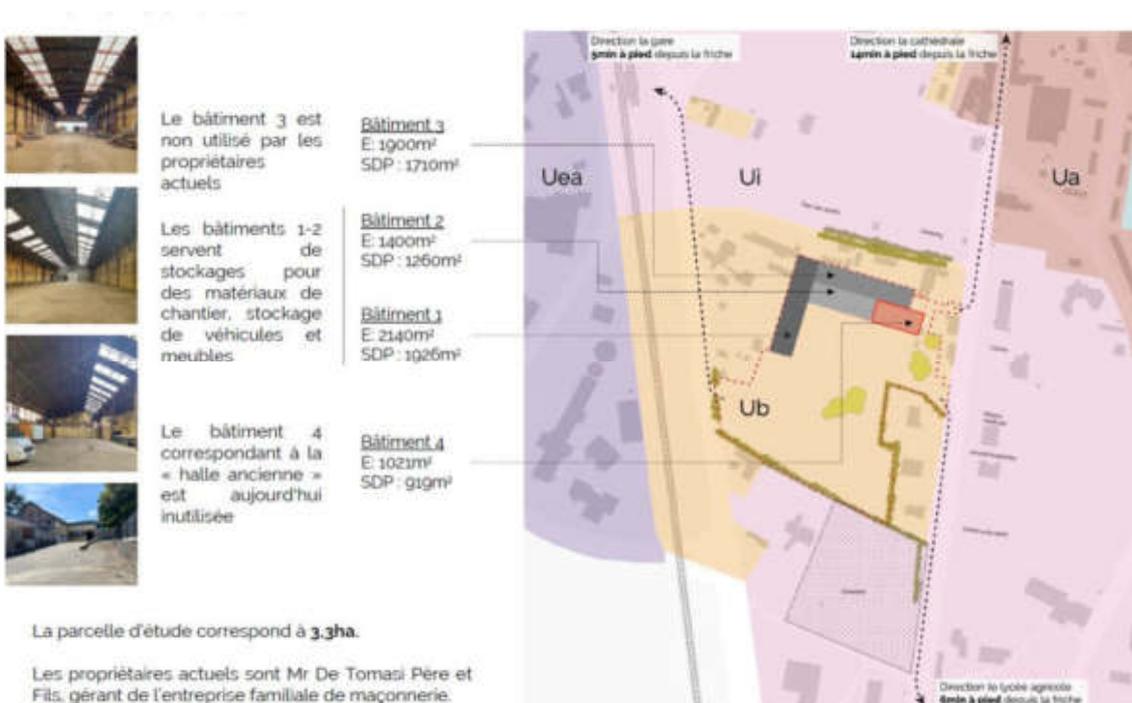
Actions mises en place

- En 2021, la CdC et la Ville de Sées ont organisé une visite sur site avec différents acteurs pour réfléchir aux différents usages des bâtiments du site et de pouvoir dresser une liste de potentialités. La partie enherbée étant réservée pour de l'habitat.
- Une convention de partenariat a été signée entre l'EPFN, la Ville et la Communauté de Communes pour mener une étude pré-

| | |
|---|--|
| | <p>opérationnelle portant sur l'état de pollution de la friche, des éventuelles démolitions et leurs coûts, ainsi que des propositions d'usage futurs du site.</p> <p>Le Cabinet d'étude Champ libre a été sélectionné pour mener à bien cette étude et faire des propositions de reconversion du site.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions à venir : - Continuité de la réflexion dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle. - Délibération au prochain CM + 3eme COPIL <p>Le choix définitif du scénario se fera en fonction des résultats des études complémentaires de pollution des sols.</p> |
| Objectifs de l'Action | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le fonctionnement et valoriser le tissu urbain et les espaces publics existants - Répondre aux besoins d'aménagement du site en cohérence avec les projets en cours mais aussi avec le contexte environnemental, paysager et urbain - Identifier les emprises foncières stratégiques aménageable pour recevoir de nouveaux programmes adaptés aux cibles souhaitées - Donner aux habitants des équipements divers et de qualité - |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Idéalement située, la friche marque l'une des entrées de ville près de la gare et du lycée agricole de Sées. Cet espace permettra de construire des logements adaptés en fonction des besoins.</p> <p>Éventuellement l'espace bâti pourrait accueillir une salle de spectacle, un tiers-lieu, etc. Ce nouvel usage du site contribue à apporter un équipement susceptible d'attirer de nouveaux habitants.</p>  |

| | |
|--|---|
| Partenaires | EPF Normandie, Région, Cabinet Champ Libre, Bureau Etude TECAM,, Architecte Urbaniste J.B. CREMNITZER, B.E NAT |
| Dépenses prévisionnelles | A définir, Etude pré-opérationnelle en cours |
| Plan de financement prévisionnel | A définir, Etude pré-opérationnelle en cours |
| Calendrier | - 12/06/23 : Réunion de démarrage de l'étude avec les élus, le cabinet d'études sélectionné (Champ Libre) et l'EPFN 1er COTECH : 26/07 2023 entre techniciens Ateliers avec les partenaires : 13/09 2023 2eme COTECH: 11/10/2023 1er COPIL: 08/11 2023 3eme COTECH: 29/11 2023 2eme Réunion Publique: 11/02 2024 4eme COTECH: 22/01 2024 2eme COPIL: 21/02 2024 Version finale des scénarios restituée |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE Projet de Territoire - PLUI Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Indicateurs de suivi : nombre de logements créés, occupés. Nombre de fréquentation du site ; nombre d'abonnés, d'inscrits, de spectateurs, etc. Indicateurs d'évaluation : hausse du taux d'occupation des logements ; hausse du nombre de venues sur site |

Annexes :



FICHE ACTION n° : 13

OPAH ET MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

| | |
|-----------------------------|--|
| Orientation stratégique | 4 – Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages |
| Action nom | OPAH et mise en place d'un observatoire de l'habitat |
| Action n° | 13 |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Pilotage de la fiche-action | CdC des Sources de l'Orne |
| Description de l'action | <p>Contexte général</p> <p>L'habitat cristallise aujourd'hui divers enjeux majeurs pour la CdC, dans un contexte de décroissance démographique et de vieillissement de la population. Un double enjeu dont la CdC souhaite se saisir : accompagner les ménages du territoire à travers des parcours résidentiels fluides et accueillir de nouveaux ménages.</p> <p>Le parc de logements au sein du territoire est également marqué par la vacance, qui est au cœur des préoccupations de la CdC. Dans ce cadre, l'OPAH et le dispositif Petites Villes de Demain peuvent participer à infléchir cette tendance.</p> <p>Pour compléter la construction neuve, un des enjeux majeurs du territoire est celui de la transformation du parc existant : à la fois en termes de rénovation énergétique et d'adaptation au vieillissement et au handicap. Dans l'hypothèse de la poursuite de la tendance actuelle, 50 % de la population aurait plus de 60 ans en 2035 contre 30,5% en 2018.</p> <p>Concernant la rénovation énergétique, le SARE a été reconduit en 2023 par la CdC, afin de poursuivre l'accompagnement auprès des ménages. L'autonomie énergétique est une ambition au cœur de la politique intercommunale et communale et elle passera, entre autres, par une consommation plus responsable des ressources via la rénovation énergétique. L'habitat joue un rôle central dans la mise en œuvre de la transition écologique.</p> <p>L'attractivité des pôles d'Argentan et Alençon renforce le phénomène de périurbanisation, qui se traduit sur le marché immobilier du territoire. En effet, si les loyers du parc locatif s'alignent sur les tendances départementales, on n'observe pas de logique de distinction entre le centre et la périphérie à l'échelle de l'EPCI. C'est pourquoi il semble pertinent de conforter les pôles secondaires et la ville-centre, Sées, sans pour autant délaissier les autres communes, en pensant une répartition stratégique et diversifiée des produits habitat sur l'ensemble du territoire de la CdC visant l'objectif d'un habitat adapté pour tous</p> <p>Définir une stratégie habitat pour répondre aux besoins du territoire paraît essentielle pour faire face aux défis du vieillissement et aux fragilités démographiques constatées. La diversification de l'offre doit s'appuyer</p> |

sur un diagnostic de l'offre et des besoins. Parallèlement à la construction neuve, il s'agit de poursuivre les efforts sur l'existant :

- Rénovation du parc (en particulier énergétique)
- Diminution de la vacance
- Adaptation des logements au vieillissement et au handicap

OPAH et observatoire de l'habitat :

Contexte et description

L'OPAH permet d'accompagner les propriétaires dans leurs projets d'amélioration de leur habitat.

L'OPAH actuelle de la CdC se termine courant 2023.

La CdC a lancé une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur le territoire pour continuer ses actions politiques et répondre aux objectifs fixés dans son projet de territoire :

Orientation 1. Identifier les besoins habitat sur le territoire (quels habitats pour quels publics ?)

- Définir les bases d'une politique habitat : définition des besoins pour chaque population (jeune, personne âgée, actif, retraité, ménage avec enfant, ménage monoparental, ménage sans enfant, etc.), définition des orientations stratégiques et objectifs de production.
- Accompagner la formation des élus sur les enjeux de l'habitat et de la consommation foncière pour les doter d'une boîte à outils.

Orientation 2. Diversifier l'offre et rééquilibrer l'offre locative sociale en privilégiant les nouveaux projets dans les pôles de service secondaires et de la ville-centre.

- Engager une réflexion sur les possibilités de renouveler le parc dans le cadre contraint des objectifs fixés par la loi Climat et Résilience : tendre vers les – 50 % de consommation d'espaces à l'horizon 2035 et le « zéro artificialisation nette » d'ici 2050 et sur la base des besoins identifiés (Observatoire).

Orientation 3. Encourager la rénovation du parc existant : énergétique, adaptation aux enjeux du vieillissement et du handicap, etc.

- Relancer la mise en œuvre d'une ORT à Sées dans le cadre du dispositif PVD.
- Faciliter la rénovation énergétique par de l'accompagnement et des mesures incitatives auprès des propriétaires (reconduction du SARE, relance OPAH, opportunité d'une OPAH RU à Sées est à étudier).

Orientation 4. Rester attentif à l'évolution de la vacance.

- Poursuivre et amplifier les dispositifs de lutte contre la vacance : mobiliser l'observatoire de la vacance

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu :

- Réunion de lancement de l'étude le 27 juin 2023
- 1^{er} COPIL le 06/09/2023 avec les élus de la commission « Urbanisme et Habitat » et les partenaires financiers : ANAH et le Conseil Départemental
- 2^{ème} COPIL le 27/09/2023

| | |
|--|---|
| | <p>Possibilité de mettre en place un groupe de travail « stratégie habitat », la composition est en cours de réflexion.</p> |
| <p>Objectifs de l'Action</p> | <p>OBJECTIFS DE L'ETUDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier le prolongement de l'OPAH de la CdC en apportant des modifications et pistes de réorientation de la convention initiale. La CdC souhaite prolonger la convention actuelle en adaptant la convention initiale. Cette étude sera menée avec l'appui des représentants locaux de l'Anah. - Aider à la mise en place d'une stratégie en matière d'habitat dans le cadre de Petites Villes de Demain et sur les communes ciblées par de la revitalisation : Essay et Mortrée - Aide à la définition d'une stratégie globale de l'habitat sur l'ensemble du périmètre intercommunale (type PLH) ainsi que la création d'indicateurs d'évaluation. - Mener dans les communes des actions de sensibilisation des propriétaires bailleurs de logements vacants ou non, pour accompagner la remise sur le marché de leur biens ou d'adaptation aux demandes actuelles sur le périmètre d'actions (qui seront étudiées dans le cadre de l'observatoire de l'habitat et du volet habitat des revitalisations en cours sur Sées, Mortrée et Essay). - Créer un observatoire de l'habitat (thématiques ciblées, indicateurs d'évaluation, modalités de mise à jour et d'actualisation,) en créant des outils SIG permettant aux élus d'avoir une vision cartographiée et concrète de l'état général de l'habitat sur le territoire (atlas des logements déjà existant, création d'autres outils SIG comme outil d'aide à la décision). Cet observatoire devra être construit avec les professionnels privés ou public agissant sur l'habitat : prestataire OPAH (actuellement le CDHAT), représentant locaux de l'ANAH, agences immobilières, notaires, bailleurs sociaux, service logement de la ville de Sées (CCAS). <p>OBJECTIFS DE L'OPAH</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la précarité énergétique - Adaptation des logements au vieillissement de la population - Apporter des réponses aux parcours résidentiels - Traitement de l'habitat dégradé - Mobiliser le parc de logements vacants |
| <p>Conséquence sur la fonction de centralité</p> | <p>L'OPAH aura une conséquence directe sur le Centre-Ville de Sées au sein duquel progresse le nombre de logements vacants et vieillissants. C'est une action primordiale pour agir sur l'habitat en centre-ville. L'OPAH est un levier permettant de mieux accompagner les propriétaires privés bailleurs ou occupants dans leurs travaux de réhabilitation du parc privé (énergie, autonomie, insalubrité).</p> <p>Par ailleurs, la Ville de Sées avec ses caractéristiques propres – un bassin de vie attractif et des contraintes foncières importantes – constitue un territoire idéal pour étudier les possibilités de rénovation d'habitats anciens.</p> <p>Essentielle pour le centre-ville de Sées, l'OPAH aura donc pour effets :</p> |

| | <ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer l'offre locative dans le parc privé - La remise sur le marché de logements vacants - La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé - L'amélioration énergétique et l'adaptation du handicap et au vieillissement des résidences principales - La requalification d'îlots dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain | | | | | | | | | | | | |
|--|---|-------------|---|---------|-----|-----|------|------|-----|------|--------------|--|-------------|
| Partenaires | ANAH, CDHAT, INHARI, Bailleurs sociaux, Notaires, Agences immobilières | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses prévisionnelles | <p>Coût prévisionnel de l'étude pré-opérationnel : A définir Coût de l'ingénierie de l'OPAH : A définir Coût des aides intercommunales de l'OPAH : à calibrer en fonction des objectifs de l'OPAH issus de l'étude pré-opérationnelle et des priorités et du budget de la CdC</p> | | | | | | | | | | | | |
| Plan de financement prévisionnel | <p>Pour l'Etude Pré-opérationnelle</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Organisme</th> <th style="width: 20%;">%</th> <th style="width: 20%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CdC</td> <td>50%</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>ANAH</td> <td>50%</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>En cours de chiffrage</p> | Organisme | % | Montant | CdC | 50% | 0,00 | ANAH | 50% | 0,00 | TOTAL | | 0,00 |
| Organisme | % | Montant | | | | | | | | | | | |
| CdC | 50% | 0,00 | | | | | | | | | | | |
| ANAH | 50% | 0,00 | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | 0,00 | | | | | | | | | | | |
| Calendrier | <p>La signature de la convention avec l'ANAH et le Département Lancement du Marché public pour le choix d'un opérateur habitat Début de la nouvelle OPAH 3^{ème}/4^{ème} trimestre 2024</p> | | | | | | | | | | | | |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <p>Nombre d'études réalisées Nombre d'actions de communication Nombre de projets accompagnés/an Nombre de logements réhabilités/an (à détailler propriétaires occupants / bailleurs et types de projet : NHI/énergie/autonomie) Nombre d'actions en faveur de la transition énergétique Nombre de logements vacants remis sur le marché/an Montant total des aides allouées</p> | | | | | | | | | | | | |

FICHE ACTION n° : 14

AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MARE AUX CHIENS

| | |
|-----------------------------|--|
| Orientation stratégique | 4 – Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages 3- Rendre accessible et faciliter le déplacement vers le centre-ville |
| Action nom | Réaménagement du Quartier de la Mare Aux Chiens |
| Action n° | 14 |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Pilotage de la fiche-action | Ville de Sées -- CdC des Sources de l'Orne (sur la partie voirie existante) |
| Description de l'action | <p>Caractéristiques actuelles de ce quartier situé au Nord de la Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface totale d'environ 5,8 ha ; - Ensemble d'immeubles construits entre 1950 et 1970. Le parc actuel de logements construits par le Bailleur Social LOGISSIA s'élève à 122 logements, dont 95 sont des logements collectifs ; - Image globale des immeubles et des espaces publics dégradés (notamment les trottoirs) ; - Foncier partagé entre la Ville et LOGISSIA <p>Situation géographique</p> <p>Le quartier est proche du cœur historique de la cité. Il est à 2 minutes en voiture, à moins de 5 minutes en vélo et une dizaine de minutes à pied.</p> <p>Contexte Général</p> <p>LOGISSIA, Bailleur Social, souhaite démolir en 2024, la barre Renaissance et reconstruire 24 nouveaux logements pour ne pas perdre en nombre de logements (5 à 6 logements semi-collectif à la place de l'immeuble démoli, et 16 à 18 logements reconstruits sur une parcelle à proximité) ;</p> <p>La Ville de Sées a cédé à LOGISSIA, à l'euro symbolique, l'emprise de terrain nécessaire pour la construction de nouveaux logements.</p> <p>La Ville de Sées s'est rapprochée de l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI) afin de lancer une étude préliminaire pour l'Aménagement de ce Quartier.</p> <p>L'étude consiste à réaliser une étude globale avec une analyse de la situation existante et des propositions d'orientations d'aménagement avec la volonté des élus de profiter des travaux de LOGISSIA pour un réaménagement de l'espace public du quartier axé notamment sur le cadre paysager et de vie. Des dysfonctionnements des aménagements urbains ont été constatés lors d'un diagnostic en marchant réalisé avec les habitants en 2022.</p> <p>L'étude devra prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence d'un terrain de football qu'il faudra valoriser - L'existence d'une voie de mobilité douce reliant le quartier de la Mare Aux Chiens au centre-ville à valoriser et développer. - Le projet est situé dans le périmètre des monuments historiques |

| | |
|-----------------------|--|
| | <p>Il sera établi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une note de présentation de l'étude : diagnostic, orientations/principes et description des aménagements ; - Une évaluation sommaire des travaux par secteur ; - Un plan de principe d'aménagement avec coupes, esquisses, schémas ou simulations photos... - <p>Le bailleur social LOGISSIA prendra en charge la moitié des coûts de cette étude (50 %), la Banque des territoires participera à hauteur de 30 % et la Ville à hauteur de 20 %.</p> <p>Les enjeux du projet :</p> <p><u>Urbains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un ensemble cohérent en rappelant les principes de composition urbaine et architecturale du quartier voisin ; - Préserver une composition urbaine de petite taille et à échelle humaine - Créer une liaison d'ensemble par un réseau maillé entre le lotissement historique et la nouvelle extension <p><u>Sociaux et environnementaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensionner les cheminements selon les usages et varier les aménagements à partir d'un profil type pour offrir une lecture claire de l'espace public - Offrir un aménagement, un équipement public pour permettre à ce nouveau lotissement de participer à la vie de la Commune - Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité des sols et des milieux naturels - Linéaires bocager à préserver en bordure du site <p><u>Paysagers et architecturaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter le bâti et la topographie existante aux particularités du site et structurer la forme urbaine du lotissement par le bâti et le végétal pour limiter l'impact environnemental de ce nouveau quartier - Produire des volumes à la fois homogènes et distincts pour générer un nouveau quartier harmonieux - Varier les largeurs des façades, proposer plusieurs choix d'implantation pour rythmer les perspectives depuis la rue. <p>2 réunions avec l'ADI :</p> <p>19/09/2023 = point sur l'avancement du dossier avec l'ADI présentation de 2 projets d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet 1 : implantation en lanière - Projet 2 : implantation en vis-à-vis <p>18/10/2023 = Réunion pour valider les orientations d'aménagement présentées et retenir l'une des propositions. L'implantation en lanière (projet 1) a été retenue par les membres présents, projet qui devra subir des modifications pour tenir compte des différentes remarques</p> |
| Objectifs de l'Action | <ul style="list-style-type: none"> - Offrir une meilleure qualité de vie aux habitants actuels et futurs en transformant durablement le quartier ; - Désenclaver le quartier par la valorisation d'une voie de mobilité douce reliant le Centre-ville |

| | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement économique, facteur d'attractivité - Favoriser une mixité sociale et fonctionnelle sur le secteur - Améliorer la qualité environnementale quartier | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|----------------------|----------|----------------------|----------|----------------|--------------------------|------------------------|------------|----------|------------|-----------------|----------|--------------|--|-------------------|----------------|--|--|--|-------------------|------------------|--|--|--|-------------------|
| Conséquence sur la fonction de centralité | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Partenaires | ADI, LOGISSIA, DDT, ABF, Banque des territoires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses prévisionnelles | <p>ETUDE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire (€ HT)</th> <th>Quantité</th> <th>Montant (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude préliminaire (ADI)</td> <td></td> <td>5 250,00 €</td> <td>1</td> <td>5 250,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL HT</td> <td>5 250,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TVA 20%</td> <td>1 050,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL TTC</td> <td>6 300,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le coût du réaménagement ne sera connu qu'à la restitution de l'étude préliminaire</p> | Désignation | Unité | Prix unitaire (€ HT) | Quantité | Montant (€ HT) | Etude préliminaire (ADI) | | 5 250,00 € | 1 | 5 250,00 € | TOTAL HT | | | | 5 250,00 € | TVA 20% | | | | 1 050,00 € | TOTAL TTC | | | | 6 300,00 € |
| Désignation | Unité | Prix unitaire (€ HT) | Quantité | Montant (€ HT) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etude préliminaire (ADI) | | 5 250,00 € | 1 | 5 250,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL HT | | | | 5 250,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TVA 20% | | | | 1 050,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL TTC | | | | 6 300,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Plan de financement prévisionnel | <p>ETUDE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LOGISSIA</td> <td>50%</td> <td>2 625,00</td> </tr> <tr> <td>BANQUE DES TERRITOIRES</td> <td>30%</td> <td>1 575,00</td> </tr> <tr> <td>VILLE SEES</td> <td>20%</td> <td>1 050,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>5 250,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le plan de financement ne pourra être effectué qu'après l'estimation du coût du réaménagement</p> | Organisme | % | Montant | LOGISSIA | 50% | 2 625,00 | BANQUE DES TERRITOIRES | 30% | 1 575,00 | VILLE SEES | 20% | 1 050,00 | TOTAL | | 5 250,00 | | | | | | | | | | |
| Organisme | % | Montant | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| LOGISSIA | 50% | 2 625,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| BANQUE DES TERRITOIRES | 30% | 1 575,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| VILLE SEES | 20% | 1 050,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | 5 250,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Calendrier | <p>Prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et finalisation du projet - Mise à jour du planning - Elaboration de l'estimation <p>Pré-rendu de l'Eude Préliminaire : fin décembre 2023 Rendu de l'étude Préliminaire : Fin janvier 2024 Travaux envisagés en 2025</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE Projet de Territoire – PLUi – OAP à respecter | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Indicateurs de suivi : Indicateurs d'évaluation : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Annexes :

Périmètre :



Esquisse globale du projet :



FICHE ACTION n° : 15

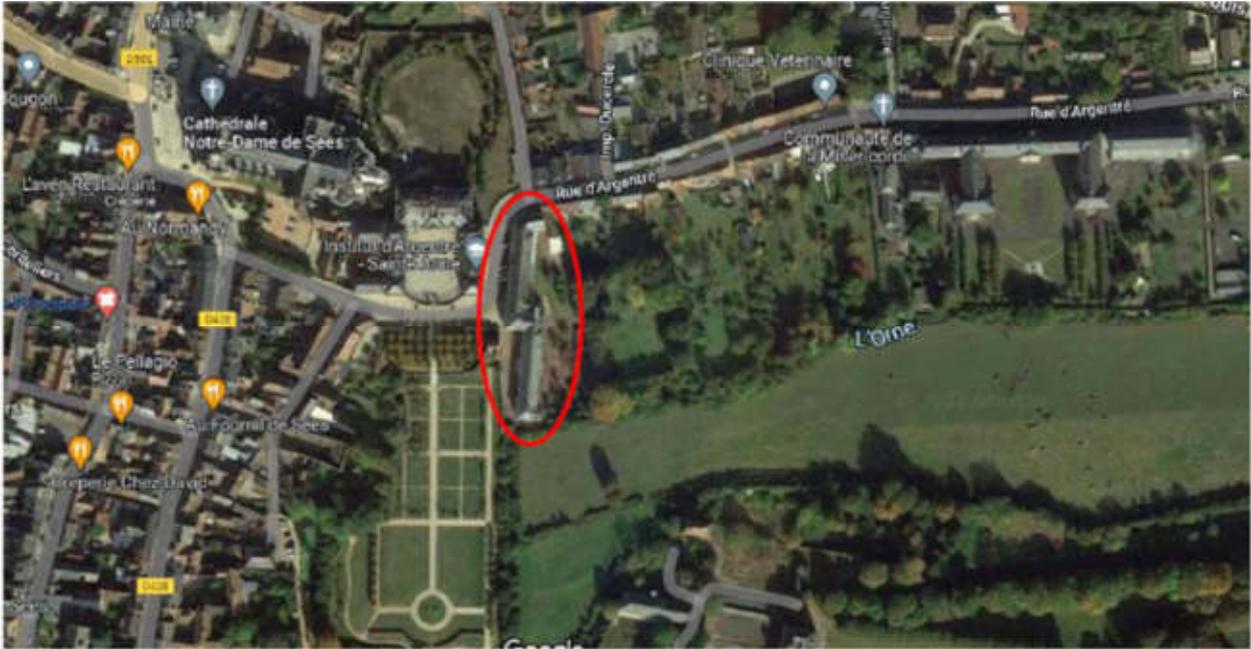
HABITAT INTERGENERATIONNEL AU CŒUR DE SEES (Résidence Jean-BAZIN)

| | |
|-----------------------------|--|
| Orientation stratégique | 4 – Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages |
| Action nom | Habitat intergénérationnel au cœur de Sées |
| Action n° | 15 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Pilotage de la fiche action | Ville de Sées |
| Description de l'action | <p>La Ville souhaite accompagner la personne âgée pour retarder son entrée en EHPAD et étudier la possibilité de rapprocher la demande de logement de certains publics (étudiants, jeunes travailleurs, jeunes en formation, apprentis...) avec l'offre d'accueil dont bénéficie la ville pour en faire un habitat intergénérationnel.</p> <p>Contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment construit en 1963 et géré jusqu'en 1983 par la Congrégation des Sœurs de la Miséricorde ; - Acquisition par la ville de l'ensemble immobilier le 25/10/1982 - Signature d'une convention de construction entre la Ville de Sées et SEMINOR (Bailleur Social) valant bail à construction le 02/08/1983. Fin du bail à construction au plus tôt le 01/05/2025 (article 1 de l'avenant 1 à la convention de construction du 02/08/1983). - Signature d'un bail emphytéotique le 02/11/2023 pour une durée de 99 ans soit jusqu'au 01/11/2082. - <p>SEMINOR est confronté à de gros problèmes de vacance des logements avec seulement 20 résidents sur 42 places disponibles en 2022. Les logements sont vétustes et inadaptés.</p> <p>Une étude des besoins a été réalisée par SEMINOR avec un financement par le fonds friche. Cette étude met en exergue le besoin de logements pour personnes âgées modestes autonomes (loyers sociaux). La réhabilitation a été estimée à 3,7M€.</p> <p>Par délibération en date du 05/10/2022, le Conseil Municipal s'est prononcé pour une reprise des locaux en pleine propriété et ce à titre gratuit, comme spécifié dans l'avenant n°1 de la convention de construction, au 01/05/2025.</p> <p>Une réunion de médiation a été organisée par la Préfecture, en présence de la Secrétaire Générale et de la DDT Habitat le 5 mai 2023 : décision de fermeture administrative de la résidence autonomie en mai 2025 avec une éventuelle reprise par Orne Habitat.</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>2 Groupes de travail ont été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Groupe de travail administratif piloté par la Préfecture pour régler les aspects juridiques et administratifs de la fermeture et le relogement des résidents actuels. La 1^{ère} réunion a eu lieu le 28 juin 2023. - Le second pour travailler sur le devenir de la Résidence Jean Bazin. Quelles implications ? Quel projet pour cette résidence au regard des besoins sur la commune ? Une 1^{ère} réunion a eu lieu le 19 juin 2023 et une seconde le 12 octobre 2023. <p>Une étude Flash, pour évaluer les besoins de la ville, en lien avec la Banque des Territoires et le Cabinet Nouvelles Marges est en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réunion de cadrage a eu lieu le 06/11/2023. Durée de la Mission 12 jours - L'étude flash a été restituée fin mars mais doit être encore complétée avec certains éléments <p>Situation géographique du bâtiment Point stratégique pour la ville car situé en plein cœur du Centre-Ville, à proximité des commerces et des services.</p> <p>Le groupe de travail reprendra le dossier avec Orne Habitat pour une éventuelle reprise, non plus en statut de Résidence autonomie mais en Statut de logement social au 1^{er} mai 2025. Une estimation des domaines est nécessaire.</p> <p>Des travaux de mise aux normes (pour adapter les locaux aux résidents) et énergétiques devront être engagés par le repreneur.</p> <p>Il est nécessaire de mettre en place un projet de vie social pour favoriser le « vivre ensemble », limiter le risque d'isolement parfois fragile. Il peut s'agir d'activités de convivialité, sportives, ludiques ou culturelles, effectuées au sein ou à l'extérieur de la résidence pour contribuer à l'équilibre et à l'épanouissement des personnes.</p> |
| Objectifs de l'Action | <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'isolement des personnes âgées - Permettre à la personne âgée de rester au sein de la résidence - Retarder l'entrée en EHPAD - Faciliter l'accès au logement pour les étudiants, les jeunes travailleurs... - Créer des liens sociaux entre les personnes âgées, les étudiants ou tout autre locataire potentiel en favorisant le « vivre ensemble » |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Accueil de nouveaux résidents en centre-ville (jeunes étudiants, jeunes actifs) et offre de logement pour les personnes âgées autonomes avec le maintien à domicile ; animation de la résidence apportant en cœur de ville un projet visant à la cohésion sociale.</p> |
| Partenaires | <p>CdC, CCAS, Banque des territoire, Cabinet Nouvelles marges, Orne Habitat</p> |

| | |
|--|---|
| Dépenses prévisionnelles | A définir |
| Plan de financement prévisionnel | <p>Etude Flash financée à 100 % par la Banque des Territoires</p> <p>Mobiliser :</p> <p>Prêt Orne Habitat</p> <p>Fonds d'appui pour les territoires innovants seniors à mobiliser</p> <p>Fonds Vert à mobiliser : rénovation énergétique</p> |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - Réunion en Visio avec Orne habitat le 24 novembre 2023 - Réalisation d'une note méthodologique à valider avec la Banque des Territoires - Visites sur place des entreprises, des commerçants, du collège et lycée agricole De la Communauté de Communes... - Restitution de l'étude en mars 2024 - Reprise des réunions avec les différents groupes de travail - Etablissement d'un projet social - Mai 2025 : reprise de la pleine propriété du bâtiment par la Ville - Fermeture administrative de la résidence autonomie à cette date et reprise de la gestion des logements par Orne Habitat - Travail de rénovation énergétique et de restructuration des logements à compter de 2025 par ailes successives. - Accueil des nouveaux résidents en 2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE 2024-2026 ; Contrat de territoire 2024-2029 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <p>Indicateurs de suivi : Nombre de logements occupés, types de locataires, nombre d'animations proposées.</p> <p>Indicateurs d'évaluation : baisse du taux de vacance</p> |

Annexes :





FICHE ACTION n° : 16

MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE COMMERCIALE POUR REDYNAMISER LE CENTRE-VILLE

| | |
|-----------------------------|--|
| Orientation stratégique | 5 – Développer une stratégie économique basée sur les commerces et le tourisme |
| Action nom | Mise en place d'une stratégie commerciale pour redynamiser le centre-ville |
| Action n° | 16 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Pilotage de la fiche-action | CdC des Sources de l'Orne – Ville de Sées |
| Description de l'action | <p>Contexte</p> <p>L'étude menée par la CCI en 2021-2022 a mis en exergue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une problématique de vacance commerciale dans le centre-ville de Sées, Mortrée et Essay ; - Une perte de dynamisme : <ul style="list-style-type: none"> - linéaires commerciaux important et/ou peu lisible, - faible qualité des espaces environnant, - les flux clientèle. Principal enjeu du commerce. Les flux hiérarchisent et organisent l'espace : piéton/centre-ville ; Automobile/périphérie/grande distribution ; Internet/ la toile mondiale/e-commerce. <p>.....</p> <p>Le commerce se développe grâce aux flux (et non l'inverse). Les pôles commerciaux de périphérie sont devenus, au fil du temps, des lieux de commerce. Pour qu'un centre-bourg ou un centre-ville reste un espace marchand, il faut y générer des flux et gérer la « rue commerçante » comme une forme de « galerie à ciel ouvert ».</p> <p>Plusieurs pistes d'actions découlant de l'étude CCI :</p> <p>Marketing clients</p> <p>Évènementiel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconfigurer le marché de Sées pour en faire un évènement attractif régulier en le réimplantant dans la boucle marchande. - Travailler sur un évènement phare pour en faire un « évènement signature » - Animateur de centre-ville <p>Capter les flux touristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un « pass touristique » - Communication auprès des camping-caristes |

| | |
|---|---|
| | <p>Lutter contre la vacance commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de plusieurs boutiques éphémères, tests, temporaires - Mise en place d'une taxe sur les locaux vacants - Animer des vitrines vides (expositions temporaires) <p>Irriguer les espaces marchands</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de mobilités douces (Etude CEREMA) <p>Mettre en place un périmètre de sauvegarde des commerces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit de préemption commercial sur les fonds de commerces, sur les fonds artisanaux pour éviter la transformation de locaux commerciaux en habitation <p>Mettre en place une taxe sur les locaux commerciaux vacants</p> <hr/> <p>Le 12 juillet dernier, un groupe d'élus de Sées s'est réuni afin de définir une liste d'actions prioritaires à développer à l'échelle de la Ville de Sées :</p> <p>Agir sur les locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une taxe sur les locaux commerciaux vacants • Mise en place de boutiques éphémères <p>Animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la dynamisation de l'UCIA de Sées • Développer des animations au moment de Noël et Pâques (braderies, patinoire pendant les fêtes de fin d'année, chasse aux œufs, concours entre commerçants...) • Créer une identité Sagiennaise <p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder une demi page aux commerçants dans le Trait d'Union <p>Mobilité/signalétique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indiquer les emplacements des parkings, le temps de marche pour rejoindre les commerces, signalétique des commerces et de la zone d'activité..... • Lancer un système de transport à la demande (voir avec les taxis pour faire une boucle dans les hameaux le samedi matin pour aider les personnes âgées à rejoindre le marché...) <p>Possibilité de mettre en place un groupe de travail « stratégie commerciale, artisan et service) » . La composition est en cours de réflexion</p> |
| Objectifs de l'Action | <p>Mettre en place une stratégie d'intervention pour améliorer l'attractivité commerciale du territoire en prenant en compte le travail mené par la CCI de Normandie et l'ORT.</p> <p>Cette stratégie sera à développer en direction des propriétaires de locaux commerciaux et/ou des porteurs de projets/clients...</p> |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Renforcement du rôle de centralité (commerciale) à l'échelle de la ville de Sées, bassin de vie de la CdC |
| Partenaires | CdC, Commerçants et artisans, CCI, CMA, CEREMA..... |
| Dépenses prévisionnelles | Etude CCI : à définir Mise en place d'une stratégie commerciale : à définir |
| Plan de financement prévisionnel | Etude à définir |

| | |
|--|--|
| Calendrier | 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE Projet de Territoire - |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Indicateurs de suivi : Nombre d'activités nouvellement implantées Taux de vacance commerciale Taux de commercialité Fréquentation des commerces/chiffre d'affaires |

FICHE ACTION n° : 17

MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE « CITY DESK »

| | |
|---|--|
| Orientation stratégique | 5 – Développer une stratégie économique basées sur les commerces et le tourisme |
| Action nom | Mise en place d'un city desk |
| Action n° | 17 |
| Statut | Réalisée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Pilotage de la fiche-action | CdC des Sources de l'Orne |
| Description de l'action | <p>Contexte</p> <p>La vitalité du commerce est capitale pour la bonne santé du Centre-Ville de Sées.</p> <p>Afin de suivre le tissu commercial, de mesurer l'impact des actions à destination du commerce de proximité, anticiper les évolutions de l'appareil commercial il serait nécessaire de se doter de l'outil proposé par la CCI de Normandie</p> <p>La mise en valeur/ développement de l'observatoire « commerce » pourrait être une nouvelle fiche action.</p> |
| Objectifs de l'Action | <ul style="list-style-type: none"> - Suivre le tissu commercial - Identifier et anticiper les potentiels difficultés du secteur - Mesurer l'impact des actions à destination des commerces |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>En se dotant de cet outil la collectivité se donne les moyens d'agir en connaissance de cause sur le secteur économique (suivi des locaux vacants).</p> <p>Cela permet de mettre des actions efficaces et bénéfiques au territoire et au centre-ville et/ou centre-bourg.</p> <p>Outil qui permet d'avoir une meilleure connaissance des consommateurs, de leur provenance et donc du potentiel d'attraction des communes et de l'EPCI .</p> |
| Partenaires | Chambre de commerce et de l'industrie de Normandie |
| Dépenses prévisionnelles | A définir |
| Plan de financement prévisionnel | <p>A définir</p> <p>Subvention possible par le FNADT (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire)</p> |

| | |
|--|--|
| | |
| Calendrier | 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE Projet de Territoire – PLUI - OAP |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Part de commerces renseignés Mise à jour des informations |

FICHE ACTION n° : 18

AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT PIERRE AVEC MISE EN VALEUR DE LA MOTTE FEODALE

| | |
|-----------------------------|--|
| Orientation stratégique | 2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale 5 – Développer une stratégie économique basée sur les commerces et le tourisme |
| Action nom | Aménagement de la place Saint Pierre |
| Action n° | 18 |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Pilotage de la fiche-action | CdC des Sources de l'Orne (sur la partie voirie) – Ville de Sées |
| Description de l'action | <p>Histoire de la place</p> <p>La place entoure les vestiges de l'église Saint Pierre situés sur une butte castrale qui date du XIème siècle. L'ouvrage est constitué d'une motte de terre de près de 10 mètres de hauteur pour un diamètre de 40 mètres. Cet ensemble castral était le symbole de l'autorité seigneuriale, mais également un poste d'observation stratégique pour la défense du bourg. La motte féodale possédait avec l'église Saint-Pierre son propre lieu de culte. Elle fut construite entre le Xème et le XIIème siècle en tant que chapelle du château-fort situé sur la motte castrale de Sées.</p> <p>L'église Saint Pierre fut le siège de l'une des 5 paroisses de Sées jusqu'à la Révolution de 1789. Elle connue de nombreuses restauration et agrandissement jusqu'en 1940. Elle fut ensuite détruite par la municipalité qui avait trop de lieux de cultes à entretenir. De l'édifice religieux, il reste le clocher, tour carrée avec des fenêtres géminées et pour la nef, sont encore visibles un pilier et trois arcades gothiques.</p> <p>Situation géographique</p> <p>Fort de son emplacement puisque situé au sud du centre-ville de Sées, la place se trouve le long de la Rue du Général Leclerc qui mène à la Mairie et à la Cathédrale et est située dans le périmètre des monuments historiques.</p> <p>Elle est proche du cœur historique de la cité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 minutes en voiture, • Moins de 3 minutes en vélo, • Une dizaine de minutes à pied. <p>Contexte Général</p> <p>La Ville de Sées a le projet de mettre en valeur la Motte castrale, de renforcer l'attractivité et revaloriser l'espace public environnant des vestiges de l'église Saint Pierre.</p> <p>La place actuelle présente :</p> |



• **Un espace non structuré** : forme peu lisible, limite peu préhensible, terrasse du restaurant peu praticable



• **Des espaces non valorisés** : Vestige employé comme giratoire, matérialisation disparate des sols, perception quelconque depuis la rue



• **Un espace public dédié à la voiture** : Stationnement en périphérie, au cœur de la place, devant les vestiges historiques et devant la motte castrale.

Au vu de ces problématiques, la Ville s'est rapprochée de l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI) afin de lancer une étude préliminaire pour l'Aménagement de la place Saint Pierre.

L'étude devra être accompagnée d'une analyse de la situation existante et des propositions d'orientations d'aménagement comprenant :

- Un diagnostic de la zone d'étude avec la mise en évidence des enjeux
- Des propositions d'aménagement avec schémas d'aménagement
- Une évaluation des travaux

L'aménagement devra prendre en compte :

- La sécurité des usagers, notamment des piétons
- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- Un espace public de qualité pour les habitants et les visiteurs (patrimoine architectural, cadre de vie urbain et paysager...)
- Un espace convivial pour la terrasse du restaurant
- Une attention aux solutions pour les places de stationnement, notamment en raison de la présence toute proche de l'hôpital

Les enjeux du projet :

Urbains :

Un ensemble harmonieux

- Intégration des principaux éléments de composition urbaine et architecturale du territoire afin d'assurer une cohérence visuelle et garantir une harmonie d'ensemble

Un site à échelle urbaine

- Structure et organisation de l'espace public pour créer un îlot ouvert formant une base fondamentale de l'espace urbain adapté à l'échelle humaine.

Une place connectée

- Optimisation des accès et traversées depuis la ville afin d'ancrer la place dans un contexte et dynamiser ainsi l'espace public rendu actif.

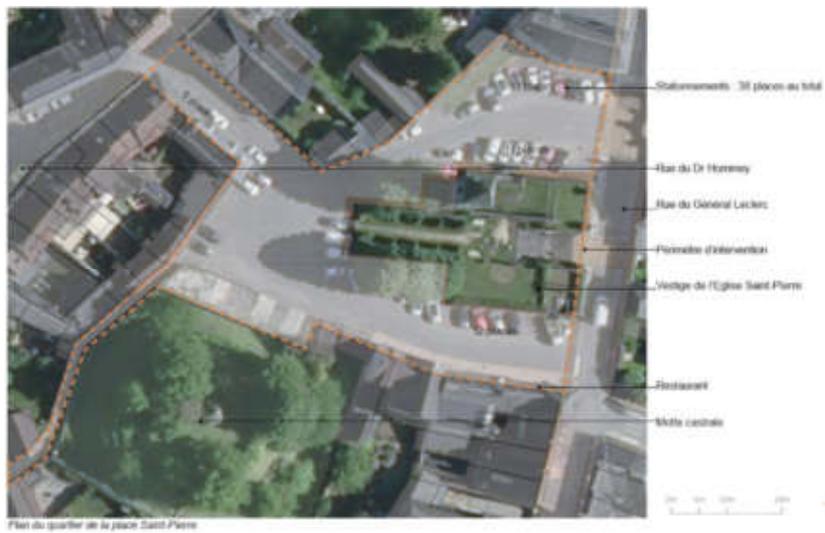
Sociétaux et environnementaux

Une place Modulaire

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Conception d'une place modulable et capable d'accueillir plusieurs fonctions permanentes ou temporaires pour garantir la pérennité (Kiosques, manifestations culturelles...). <p>Un nouveau composant de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un aménagement, une installation pour que cet espace public contribue à la dynamique de la Ville et soit vecteur de proximité sociale (aire de jeux, zones de détente...). <p>Ramener de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des matériaux durables et végétaliser la place pour préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels (espaces verts, noues...). <p><u>Paysagers et architecturaux</u></p> <p>Une prise en compte de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le bâti remarquable et souligner certains points de vue pour révéler et mettre en scène la ville. <p>Une identité nouvelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des éléments d'art public pour renforcer l'identité de la place (sculpture fresques...) <p>Une accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une accessibilité permettant à tous d'utiliser l'espace et assurer une connexion avec les transports en commun, les mobilités douces pour encourager la fréquentation <p>2 réunions avec l'ADI :</p> <p>19/09/2023 = point sur l'avancement du dossier avec l'ADI présentation de 2 projets d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet 1 : Aménagement structuré autour de la Nef de l'église Saint Pierre - Projet 2 : Aménagement structuré autour de la Motte Castrale <p>18/10/2023 = Réunion pour valider les orientations d'aménagement présentées et retenir l'une des propositions. L'aménagement structuré autour de la motte avec des gradins arrondis au pied de la motte semble la plus prisée.</p> <p>Une 1^{ère} mise en valeur de la Motte castrale a déjà été effectuée par la ville, par la démolition des garages qu'elle a acquis et bordant la Motte. Le mur de soutènement a également été rénové.</p> |
| Objectifs de l'Action | <ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer la place en un espace de vie plus convivial contribuant à l'attractivité du centre-ville - Permettre aux usagers de vivre une expérience sur la place et les encourager à y revenir |
| Conséquence sur la fonction de centralité | L'espace public s'affirme comme le support privilégié du projet visant à redynamiser le centre-ville. Lieu de lien social, de mise en valeur du patrimoine, cette place est un espace structurant des fonctions de centralité de la Ville qui s'intègre pleinement dans le projet de revitalisation du territoire. |
| Partenaires | ADI, ABF, Banque des territoires, Etat, DDT |

| Dépenses prévisionnelles | <p>ETUDE</p> <table border="1" data-bbox="399 291 1452 571"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire (€ HT)</th> <th>Quantité</th> <th>Montant (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude préliminaire (ADI)</td> <td></td> <td>4 500,00 €</td> <td>1</td> <td>4 500,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL HT</td> <td>4 500,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TVA 20%</td> <td>900,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL TTC</td> <td>5 400,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le coût du réaménagement ne sera connu qu'à la restitution de l'étude préliminaire</p> | Désignation | Unité | Prix unitaire (€ HT) | Quantité | Montant (€ HT) | Etude préliminaire (ADI) | | 4 500,00 € | 1 | 4 500,00 € | TOTAL HT | | | | 4 500,00 € | TVA 20% | | | | 900,00 € | TOTAL TTC | | | | 5 400,00 € |
|--|--|----------------------|----------|----------------------|------------------------|----------------|--------------------------|------------|------------|----------|--------------|-----------------|-----------------|--|--|-------------------|----------------|--|--|--|----------|------------------|--|--|--|-------------------|
| Désignation | Unité | Prix unitaire (€ HT) | Quantité | Montant (€ HT) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etude préliminaire (ADI) | | 4 500,00 € | 1 | 4 500,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL HT | | | | 4 500,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TVA 20% | | | | 900,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL TTC | | | | 5 400,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Plan de financement prévisionnel | <p>ETUDE</p> <table border="1" data-bbox="566 779 1292 945"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BANQUE DES TERRITOIRES</td> <td>50%</td> <td>2 250,00</td> </tr> <tr> <td>VILLE SEES</td> <td>50%</td> <td>2 250,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>4 500,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le plan de financement ne pourra être effectué qu'après l'estimation du coût du réaménagement</p> | Organisme | % | Montant | BANQUE DES TERRITOIRES | 50% | 2 250,00 | VILLE SEES | 50% | 2 250,00 | TOTAL | | 4 500,00 | | | | | | | | | | | | | |
| Organisme | % | Montant | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| BANQUE DES TERRITOIRES | 50% | 2 250,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| VILLE SEES | 50% | 2 250,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | 4 500,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Calendrier | <p>Prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et finalisation du projet - Mise à jour du planning - Elaboration de l'estimation <p>Pré-rendu de l'Eude Préliminaire : fin décembre 2023 Rendu de l'étude Préliminaire : Fin janvier 2024 Travaux envisagés entre 2024/2026</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>CRTE Projet de Territoire – PLUI - OAP</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <p>Fréquentation de la place</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Etat initial de la place



Proposition globale d'aménagement



ANNEXE 3
Plan d'Action

ANNEXE 3 – PLAN D'ACTION

| | N°Action | Intitulé action | Description | Degré de priorité |
|--|---|--|--|--|
| Orientation stratégique 1 : Développer durablement la ville centre | 1 | Aménagement de l'Orme au Vivier | Le Vivier situé en plein cœur du Centre-Ville comporte une place bordée par le Fleuve « Orne » et est accessible aux véhicules légers par une passerelle en bois. Cette passerelle est équipée d'un système hydraulique composé de 2 vannes de 45 cm de haut pour 1,70 m de large chacune. Ce système est encore fonctionnel et est manœuvré par les agents de la Ville de Sées. Cette action vise à renaturer le site du Vivier via le déblocage de la retenue d'eau et l'installation de boudins végétalisés pour recréer un lit au cours d'eau. Ce projet marque un changement de perception de ce que peut être la nature en ville, notamment en faisant le choix de retrouver des écosystèmes résilients, fonctionnels et diversifiés qui fourniront de nombreux services à la Société : Lutte contre le changement climatique, gestion des risques | Fort |
| | 2 | Réhabilitation de l'Hôtel de Ville | L'hôtel de ville a été construit en 1848 aux portes de la cathédrale en plein centre-ville. Le bâtiment n'est plus aux normes et nécessite des travaux. La rénovation énergétique des bâtiments publics est un enjeu national. La collectivité s'inscrit dans cette démarche d'économies d'énergie en envisageant des travaux de rénovation énergétique profonds. | Fort |
| Orientation stratégique 2 : Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale | 3 | Création Terrain Padel | La Ville de Sées soutient et développe les activités sportives de son territoire pour re-dynamiser la commune en offrant des équipements sportifs de qualité à ses habitants. Ces pistes de Padel sont situées au stade Pierre Sarraute. La construction de ces 2 pistes de Padel tennis permet à la ville d'être homologuée « Centre Départemental de Padel » | Fort |
| | 4 | Création d'un Terrain Foot 5 | La Ville de Sées soutient et développe les activités sportives de son territoire pour re-dynamiser la commune en offrant des équipements sportifs de qualité à ses habitants. Ce terrain de Foot 5 sera situé au stade Pierre Sarraute à côté des 2 pistes de Padel Tennis. La ville cherche à améliorer et diversifier l'offre sportive des habitants afin de pouvoir renforcer d'une manière globale l'attractivité territoriale et la cohésion sociale pour les habitants. | Modéré |
| | 5 | Rénovation du Cinéma REX | La Ville de Sées a effectué en 2021 des travaux d'électricité, le remplacement des fauteuils et du revêtement du sol au sein du bâtiment du cinéma. Dans la continuité de ces travaux, le remplacement de la porte d'entrée par une porte à vantaux coulissants ainsi que l'automatisation des doubles portes pour faciliter l'accessibilité de l'équipement et de la salle de projection a été pris en charge par la ville sur le budget 2023 | Fort |
| | 6 | Mise en Place d'un Groupe de Travail "Culture" | Afin de dynamiser la vie culturelle locale, un groupe de travail « culture » sera formée avec les élus et les partenaires du territoire pour réfléchir à la mise en place d'actions permettant d'offrir aux habitants un lieu convivial avec des activités culturelles autres que celles qui sont déjà sur place (musée, site historique, médiathèque, école de musique, cinéma...). D'autres pistes d'actions devront être étudiées afin de répondre au mieux aux habitants et de réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques. | Modéré |
| | 7 | Micro-Folies | Le Projet Micro-Folie s'articule de manière générale autour d'un musée numérique en collaboration directe avec 12 différents établissements culturels nationaux fondateurs différents. Chaque Micro-Folie s'articule autour de son musée numérique. Réunissant plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions et musées, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite incitant à la curiosité. Beaux-arts, architecture, cultures, sciences, spectacle vivant. C'est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité. On envisage la mise en place d'une micro-fole basée à Sées et/ou qui puisse être mobile au sein de l'EPCIAfin de rendre ce dispositif fonctionnel. | Modéré |
| | 8 | Installations de Caméras de Videoprotection | Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre d'avantage aux demandes sociales de prévention et de protection et lutter contre le sentiment d'insécurité, la Ville de Sées a installé un système de vidéoprotection. Au travers de cette démarche la Ville entend ainsi, lutter plus efficacement, contre certaine forme de délinquance touchant directement la population et sécuriser l'ensemble des espaces publics, particulièrement exposé à de tels actes. | Fort |
| | 9 | Ensemble immobilier 36 Rue Billy : Parking | La ville dispose d'une offre de stationnement sur les espaces publics, principalement dédiés à la voiture. Suite aux travaux de la cathédrale la ville va perdre le parking sud qui sera ouvert au public que pour certaines manifestations. La demande de stationnement dans l'hypercentre est très importante et est principalement liée aux attractivités commerciales. Certains espaces de stationnement ne présentent pas ou peu de marquage au sol, créant une mauvaise optimisation de l'espace et une perte de places. D'autres espaces sont peu visibles et mériteraient d'être signalés. | Fort |
| | 10 | Ensemble immobilier 36 Rue Billy: Immeubles | Cette deuxième partie du projet concerne cette fois-ci le devenir des bâtiments qui resteront sur place. Pour cela une concertation citoyenne doit être mise en place, la forme reste à être définie. | Fort |
| | 11 | Etude CEREMA/Mobilité | Dans le cadre de son projet de territoire et suite à la prise de compétence « Mobilité » la CDC souhaite disposer d'un diagnostic des mobilités sur son territoire afin de définir une stratégie et un plan d'action pour favoriser l'accessibilité de son territoire et développer les alternatives à la voiture individuelle. La Ville de Sées est la principale polarité et concentre une grande partie des services de proximité. Son accessibilité depuis les autres communes est donc un enjeu fort. La Ville de Sées a identifié certaines problématiques de déplacement sur son territoire (stationnement, circulation, insécurité des cheminements pour les modes actifs...). | Fort |
| | Orientation stratégique 4 : Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages | 12 | Friche SEPA | Le Site SEPA, est situé à l'entrée sud du pôle urbain (environ à 600 m de la Cathédrale et de la Mairie), il bénéficie d'une proximité des principaux équipements publics et services : gare, collège et lycée agricole, centre polyvalent dans lequel est située le Centre de loisirs, espaces de loisirs, pôle de santé intercommunal, carrefour market... Il est désenclavé sur sa façade est par l'avenue du 8 mai 1945 (RD 42E) en 2 points et potentiellement sur sa façade ouest par la RD 438 (ac-cord du CD pour une entrée « tourne à droite »). Ce site recense aujourd'hui un certain nombre d'enjeux, puisqu'il se trouve à l'articulation de la zone d'activité et les premières maisons du centre-ville. Il faudra conforter et renforcer les connexions existantes et futures de ce site avec le centre-ville de Sées et les quartiers environnants. Les aménagements prévus sur ce site devront permettre de requalifier cette entrée de Ville et devront tenir compte des contraintes techniques (réseau basse tension, réseau AEP, défense incendie, réseau EU, réseau voirie...), réglementaires (PLU, OAP), architecturales. |
| 13 | | OPAH/ Observatoire de l'Habitat | L'OPAH permet d'accompagner les propriétaires dans leurs projets d'amélioration de leur habitat. L'OPAH actuelle de la CdC se termine courant 2023. La CdC a lancé une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur le territoire pour continuer ses actions politiques et répondre aux objectifs fixés dans son projet de territoire : Orientation 1. Identifier les besoins habitat sur le territoire. Orientation 2. Diversifier l'offre et rééquilibrer l'offre locale sociale en privilégiant les nouveaux projets dans les pôles de service secondaires et de la ville-centre. Orientation 3. Encourager la rénovation du parc existant : énergétique, adaptation aux enjeux du vieillissement et du handicap, etc. Orientation 4. Rester attentif à l'évolution de la vacance. | Fort |
| 14 | | Etude Mare aux chiens | Logissia souhaite démolir d'ici 2025, un ensemble de 24 logements du fait de la vétusté du bâtiment. La reconstitution sur site de 6 pavillons est envisagée. Pour le restant des logements, une parcelle à proximité immédiate serait mise à disposition pour de la construction neuve. Logissia va gérer directement la question du logement des actuels occupants. | Fort |
| 15 | | Résidence Intergénérationnelle Jean Bazin | La projet concerne la résidence Jean-Bazin pour des personnes âgées et autonomes actuellement exploitée par Seminor via un bail emphytéotique. Le bâtiment composé de deux ailes distinctes appartient à la ville de Sées. Du fait du fort taux de vacance, la ville de Sées a pris contact avec Orne Habitat afin d'évaluer la possibilité de faire de ce site une résidence intergénérationnelle (une aile pour les seniors et une aile pour les étudiants). | Fort |
| 16 | | Etude CCI | L'étude menée par la CCI en 2021-2022 a mis en exergue: - Une problématique de vacance commerciale dans le centre-ville de Sées, Mortrée et Essay ; - Une perte de dynamisme : - linéaires commerciaux important et/ou peu lisibles, - faible qualité des espaces environnant, - les flux clientèle. Principal enjeu du commerce. Les flux hié-rarchisent et organisent l'espace : piéton/centre-ville ; Auto-mobile/périphérie/grande distribution ; Internet/ la toile mondiale/e-commerce. -Le commerce se développe grâce aux flux (et non l'inverse). -Les pôles commerciaux de périphérie sont devenus, au fil du temps, des lieux de commerce. -Pour qu'un centre-bourg ou un centre-ville reste un espace marchand, il faut y générer des flux et gérer la « rue commerçante » comme une forme de « galerie à ciel ouvert ». | Fort |
| Orientation stratégique 5 : Développer une stratégie économique basée sur les commerces et le tourisme | 17 | Mise en place d'un City Desk | La mise en place de ce type de dispositif semble pertinente afin de pouvoir assurer un suivi des espaces commerciales dans le territoire. De cette façon on pourra être capables de mesurer les impacts des actions, anticiper les évolutions et pouvoir apporter des réponses adaptées aux difficultés relevées | Fort |
| | 18 | Réaménagement de la Place Saint Pierre | La Ville de Sées a le projet de mettre en valeur la Motte castrale, de renforcer l'attractivité et revaloriser l'espace public environnant des vestiges de l'église Saint Pierre. Au vu des problématiques évidentes constatées sur ce site, la Ville s'est rapprochée de l'Agence Départementale d'Ingénierie (AD) afin de lancer une étude préliminaire pour l'Aménagement de la place Saint Pierre. | Fort |

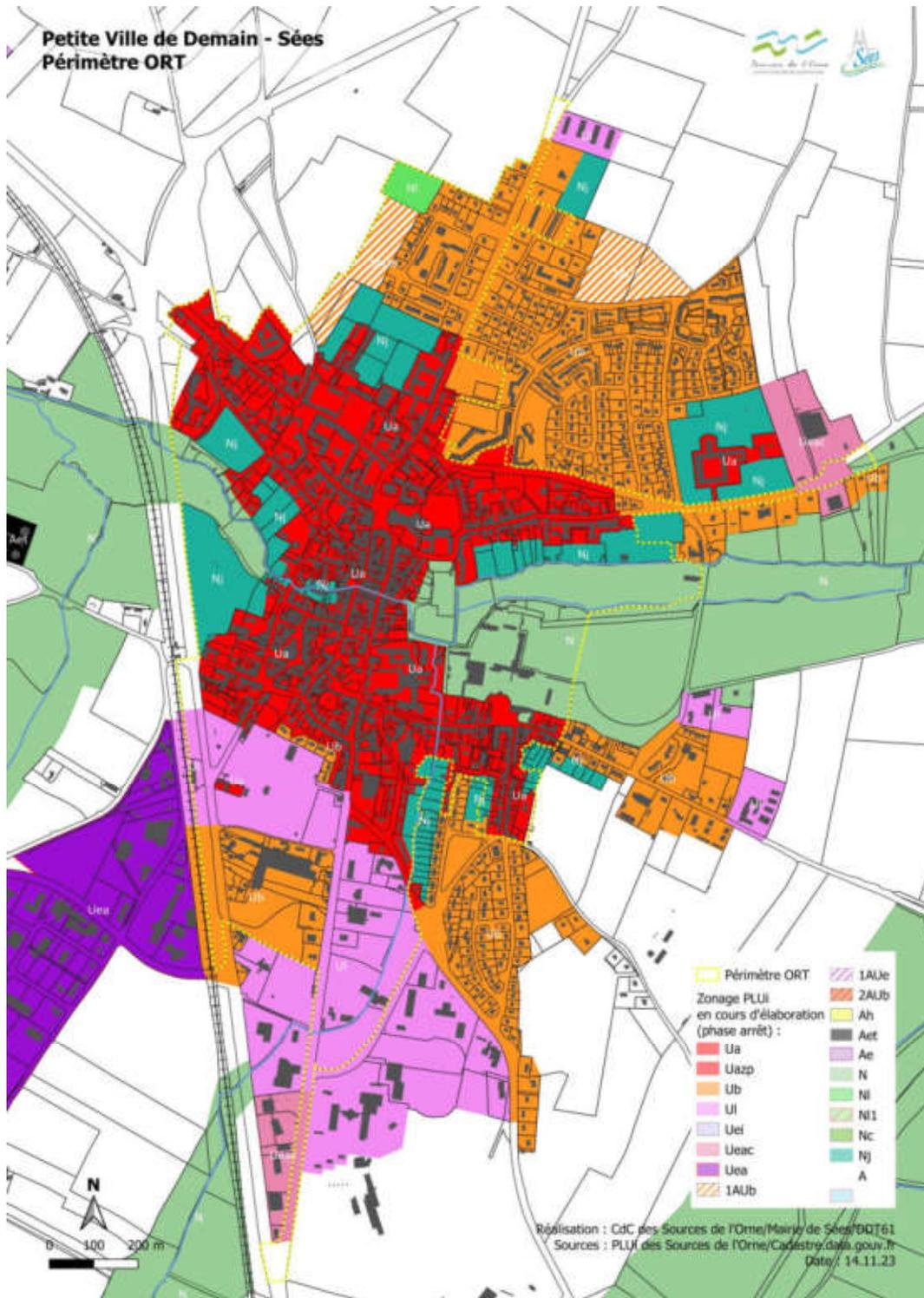
ANNEXE 4
Indicateurs de suivi PVD

| Proposition départementale : indicateurs retenus | |
|--|--|
| pour chaque indicateur : valeur annuelle + calcul d'évolution | |
| Démographie | Population (villes ORT et EPCI) Nb jeunes Nb personnes âgées Nb actifs composition ménages niveau de formation |
| Habitat | Nb logements réhabilités / an (en distinguant autonomie/ énergie et le secteur si possible ORT ou en dehors ORT) Nb projets accompagnés / an (en distinguant autonomie/ énergie et le secteur si possible ORT ou en dehors ORT) Nb de logements vacants remis sur le marché / an nombre de logts vacants taux de sous-occupation des logements Nb logements créés Nb de logements dédiés à la jeunesse Nb de logements dédiés aux séniors |
| Développement commercial | Taux de vacances commerciale |
| Economie | Nb cellules commerciales vacantes Nombre de dossiers ACTEe (ex OCM) si possible au sein ORT/ hors ORT Nombre d'animations commerciales /an à l'échelle périmètre ORT Taux d'évasion commerciale s(indicateur CCI payant) Nb de commerces si possible au sein ORT/ hors ORT NB d'entreprises taux de concentration |
| Mobilité | linéaire de pistes cyclables nb d'outils de mobilité développés (covoiturgae, pedibus, TAD, réseau pouce,...) Nb stationnement vélo part modale vélo INSEE |
| Espace public / cadre de vie | Nb de projets réalisés (à classer suivent une typolgie type place, rue, salle, sport.... Montant des travaux Surface désimperméabilisée Nb d'actions favorables à l'environnement (gestion des déchets, eau, enr, pat, réduction conso énergétique,...) Evolution de l'espace végétalisé/ espace urbanisée production EnR sur batiment public |
| tourisme/culture/patrimoine | nb d'animations nb de nuitées nb d'outils et de services (SPR,...) nb sites aménagés fréquentation des sites |
| Services publics | nb de services publics par typologie (santé, jeunesse-famille,sport,seniors) effectif scolaire ration docteur généralisté/ habitant nb d'associations |
| Pilotage | nb coteX nb COPIL |

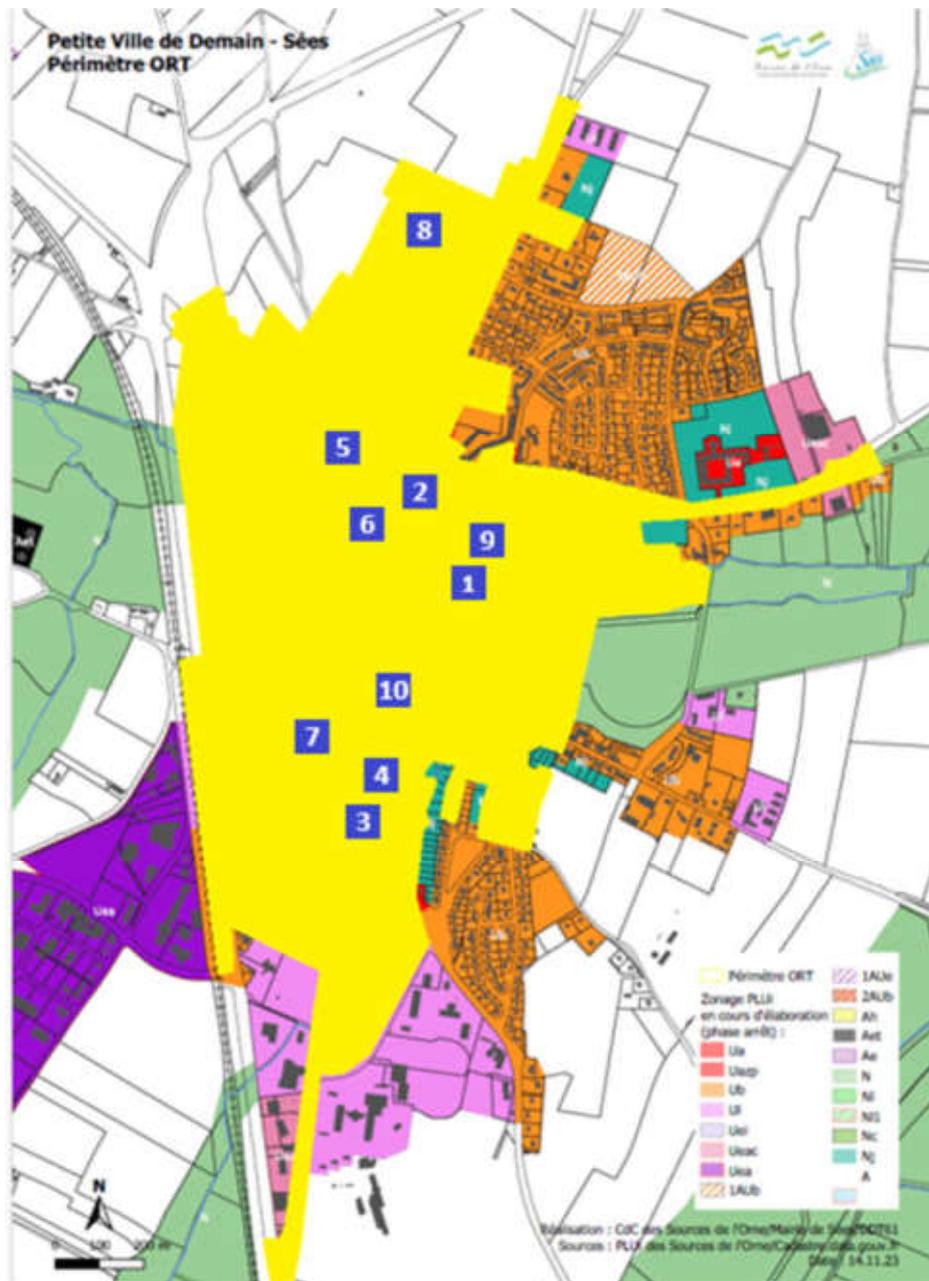
ANNEXE 5

Présentation du Périmètre des Secteurs d'Intervention de l'ORT avec Projets

Périmètre des secteurs d'intervention ORT



Périmètre des secteurs d'intervention ORT avec projets



Légende :

- Aménagement de l'Orne au Vivier (1)
- Rénovation de l'Hôtel de Ville (2)
- Terrains de Padel (3)
- Terrains de Foot 5 (4)
- Rénovation du cinéma Rex (5)
- Aménagement du 36 Rue Billy (Parking et Bâtiments) (6)
- Friche Industrielle SEPA (7)
- Quartier Mare aux Chiens (8)
- Résidence Intergénérationnelle Jean Bazin (9)
- Place Saint Pierre (10)

ANNEXE 6

Emplacements Réservés et Servitudes de Projet (PLUi)

ANNEXE 7

Convention d'Adhésion PVD



CONVENTION D'ADHESION « PETITES VILLES DE DEMAIN »

de la ville de Sées

et de la communauté de communes des
Sources de l'Orne



ENTRE

L'État représenté par la préfète de l'Orne, Françoise Tahéri ;
ci-après, « l'État » ;
d'une part,

ET

La commune de **Sées** représentée par son maire **Mostefa Maachi** ;
La communauté de communes des **Sources de l'Orne** représentée par son
président, **Jean-Pierre Fontaine**,

ci-après, les « collectivités bénéficiaires » ;

;
d'autre part,

AINSI QUE

Le conseil régional de Normandie représenté par son président **Hervé Morin** ;
Le conseil départemental de l'Orne représenté par son président **Christophe de Balorre** ;

ci-après, les « partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité, ainsi que leur intercommunalité, dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire, pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et dans le respect de l'environnement.

Ce programme constitue un outil du plan de relance au service des territoires et répond à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques. Il participe à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement durable, en favorisant des solutions inventées au niveau local.

Il traduit la volonté de l'État de donner aux acteurs locaux la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques.

Ce programme nécessite une coordination des différents acteurs pour répondre à ces ambitions. À cette fin, au-delà des contributions de l'État, des partenaires financiers du programme tels que la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA et l'Agence de la transition écologique (ADEME) sont mobilisés.

Les collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme « Petites Villes de Demain » 2020, par un courrier du 13 novembre 2020.

Elles ont exprimé conjointement leurs motivations :

- Travailler en binôme CC Sources de l'Ome – ville de Sées pour affirmer le couple ville-centre/EPCI ;
- Revitaliser la ville-centre de Sées pour participer à la revitalisation globale du territoire.

Et se sont engagées à :

- Mobiliser toutes les compétences des deux collectivités pour mener à bien ce projet ;
- Mettre en place un projet de revitalisation en accord avec le projet de territoire intercommunal ;
- Travailler de manière transversale et partagée avec tous les acteurs mobilisables pour réussir une action collective et ayant localement du sens.

Les collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme « Petites villes de demain » par le comité régional de sélection qui s'est tenu le 16 décembre 2020.

Article 1 : Objet de la convention d'adhésion

La présente convention d'adhésion détermine les objectifs et les moyens associés des différents signataires au programme « Petites villes de demain ».

Cette démarche engage la commune et l'intercommunalité à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire afin de développer le territoire dans les domaines urbain, économique et social, et renforcer l'attractivité des centres-villes.

Dans un délai de 18 mois maximum, à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire donnera lieu à une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

La présente convention a pour objet :

- de faire un état des lieux des enjeux du territoire et des démarches déjà entreprises qui visent sa revitalisation.
- d'identifier les mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire.
- de préciser les engagements réciproques des parties ;
- d'indiquer les principes de gouvernance du programme ;
- de définir le fonctionnement général de la convention.

La convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qui sera conclu entre l'État et la communauté de communes des Sources de l'Orne.

La signature de la présente convention déclenche l'adhésion au programme « Petites villes de demain » et donne accès aux dispositifs spécifiques, tels que les financements d'un poste de chef/cheffe de projet « Petites villes de demain ».

Article 2 : Diagnostic territorial et premières pistes de travail identifiées

2.1. Evolution et situation du territoire

Depuis plus d'une dizaine d'années, la ville de Sées perd régulièrement des habitants, au profit des communes environnantes. La population est vieillissante, comme à l'échelle intercommunale, ce qui s'explique entre autres par le nombre conséquent d'infrastructures accueillant des personnes âgées centralisées sur la ville de Sées. L'enjeu est triple : **endiguer la décroissance démographique, prendre en compte le vieillissement de la population dans les aménagements urbains et attirer une population plus jeune.**

L'Atlas intercommunal des logements vacants dénombre de plus en plus de logements vacants sur la ville de Sées et une majorité de logements très anciens dans le centre-bourg, probablement peu performants sur le plan énergétique. Deux enjeux sur l'habitat : le premier est d'endiguer la vacance du logement tout en proposant une diversité de choix en matière d'habitat et adapté à toutes et tous. Le second est de favoriser la rénovation énergétique de l'habitat.

Sur le volet des services, la ville perd des services publics (fermeture de la gare, fermeture de la trésorerie le 1er janvier 2021). Les deux collectivités ont pour objectif d'accueillir une Maison France Service dans les locaux nouvellement réhabilités de l'ancien collège de Sées, idéalement situé dans la ville. Un PSLA est en cours de construction en entrée de ville.

Sées est le pôle principal de service, de commerces et de loisirs de la communauté de communes des Sources de l'Orne. Avec la création du PSLA, le centre-ville observe un déplacement commercial vers ce lieu. L'enjeu sera d'accompagner cette mutation et de l'encadrer mais aussi de soutenir le commerce local en accompagnant les commerçants installés et en facilitant l'implantation de nouvelles activités en centre-ville.

Les communes membres ont besoin de cette centralité et sont conscientes d'une nécessaire revitalisation, pour à minima conserver les aménités actuellement présentes. La stratégie de la communauté de communes est de revitaliser le ville-centre mais aussi les communes satellites identifiées pour créer un maillage territorial solidaire et interrelié.

La place de l'eau dans la ville a fortement influencé l'aménagement et le développement de la ville de Sées au cours des siècles. Aujourd'hui les cours d'eau n'ont plus leur vocation industrielle/artisanale initiale et sont délaissés. L'objectif du programme sera de redonner une place à cette eau dans la ville en améliorant leur qualité, en les mettant en valeur et en leur donnant plus de visibilité (pédagogie, aménagements des abords, etc).

Enfin la mobilité dans les espaces ruraux est problématique à l'échelle nationale. Le programme de revitalisation contribuera à la démocratisation d'une mobilité douce, inclusive et multimodale pour irriguer la commune et gérer ces flux partagés dans l'hypercentre.

2.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

a. Documents d'urbanisme, de planifications applicables et de valorisation du patrimoine :

La commune de Sées est couverte par un PLU. La communauté de communes étant en cours de réalisation de son PLUi, le PLU de Sées deviendra caduc dès l'approbation du PLUi (2022 au plus tôt). Le périmètre n'est pas couvert par un SCOT, il n'est pas projeté de rattacher la collectivité à un SCOT existant.

La ville de Sées étant Petite Cité de Caractère, un Site Patrimonial Remarquable devra être établi.

b. Programmes et contrats territoriaux :

Sées est située dans le Parc Naturel Régional Normandie Maine, elle est donc affiliée à la Charte du PNR actuellement en cours de renouvellement

La communauté de communes est signataire d'un contrat de territoire tripartite conclu entre la Région Normandie et le Département de l'Orne.

Elle travaille actuellement sur un contrat de relance et de transition écologique avec l'État sur l'ensemble de son périmètre d'action.

Un contrat eau et climat est en cours d'élaboration à l'échelle du bassin versant : il est porté par plusieurs EPCI dont la communauté de communes et impulsé par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

c. Projets et opérations d'urbanisme :

Une OPAH couvre actuellement tout le périmètre d'action de la communauté de communes. Elle se termine en décembre 2021, aussi la collectivité va réfléchir à l'articulation entre un prolongement de la convention OPAH et les revitalisations en cours, notamment le programme « Petites Villes de Demain ».

Dans le cadre du Plan de Paysage, une étude paysagère va être menée sur tout le périmètre d'action, visant, entre autres, à intégrer une qualité paysagère dans les aménagements urbains et préserver l'environnement et le cadre de vie.

La communauté de communes va lancer la construction de son Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) situé en entrée de ville. La livraison est prévue fin 2022.

La commune vient de finir la rénovation de ses deux gymnases et la réhabilitation de l'ancien collège en locaux pour les associations, bureaux, dont certains destinés à accueillir la Maison des Services au Public. Un nouveau médecin vient d'y être temporairement installé en attendant la livraison du PSLA intercommunal.

Une labellisation Site Patrimonial Remarquable va être lancée sur la commune de Sées.

Un autre site est en cours d'analyse : il s'agit d'une friche située à proximité du centre-ville, entre la gare et le futur PSLA. Elle fera l'objet d'une OAP dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration.

2.3. Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026] :

Le programme de revitalisation sur lequel travailleront les deux collectivités doit s'intégrer au mieux dans les documents supra-communaux. Il devra, dans un premier temps, tenir compte du projet de territoire intercommunal « *vers un territoire à énergie(s) positive(s)* » approuvé en conseil communautaire en octobre 2020. Le PLUi en cours d'élaboration sera également un document cadre.

Au-delà de l'échelle intercommunale, le programme de revitalisation prendra en compte la charte du Parc Naturel Régional Normandie Maine qui sera l'un des partenaires du projet, il s'appuiera sur les directives départementales et tâchera d'être compatible avec le SRADDET de la Région Normandie.

Le projet de territoire intercommunal vise avant tout l'économie et l'autonomie énergétique et alimentaire, avec pour maître mot « la résilience territoriale ».

L'objectif transversal du projet de revitalisation sera d'intégrer ces dimensions au maximum dans tous les projets (place de l'eau dans la ville, réhabilitation

énergétique des logements, travail sur le logement vacant, développement des circuits courts, etc.). Le CEREMA est un acteur que les collectivités souhaitent mobiliser sur ces questions de transition écologique, en plus de la DDT-MATTE.

L'accès aux services publics a été l'un des axes classés des plus prioritaires par la population suite à la concertation sur le projet de territoire. Les collectivités répondront à cette volonté de la population en travaillant sur la mise en place d'une Maison France Service, la construction du PSLA et en analysant la circulation dans et aux abords de la ville de Sées. Un travail sera mené sur l'accès physique (stationnement, accès PMR, etc.) et l'accès général à ces services publics.

La revitalisation du territoire intercommunal par une stratégie de maillage (Sées, Essay, Mortrée déjà engagées), vient conforter cet engagement. L'objectif est de conforter le pôle centre de Sées et de s'appuyer sur des communes satellites comme Almenêches, Chailloué, Essay et Mortrée. En plus de la problématique de l'habitat qui sera fortement incluse dans la stratégie de revitalisation comme susmentionné, un travail sur la place du commerce dans les centres-bourgs ruraux sera engagé, notamment sur la ville de Sées. Pour cela, la communauté de communes et la ville de Sées feront appel aux services de la CCI pour les aider à formaliser leur stratégie. En effet la collectivité est déjà active : OCM, aide à la réfection des vitrines, achat puis mise en location de commerces, etc. Les réflexions ont déjà débuté avec l'accueil d'une stagiaire en 2019 qui a réalisé un travail préalable, mais aussi via des échanges réguliers avec une doctorante de l'université de Caen qui a pour terrain d'étude quelques communes de la communauté de communes. Ces ressources seront mobilisées pour définir une stratégie en plus de l'accompagnement de la CCI.

La mobilité en centre-ville et aux abords de la ville sera travaillée avec un bureau d'études. Les collectivités recherchent actuellement des partenaires qui pourraient les aider à encadrer le travail du bureau d'étude et les aider à formaliser une stratégie mobilité. L'objectif serait, au terme du programme de revitalisation, de réaliser un schéma de circulation partagé (voitures, piétons, cyclistes,...) et fédérateur (commerçants, usagers, etc.). Les connexions entre les points stratégiques de la ville devront faire l'objet d'une attention particulière : gare de Sées, établissements scolaires (collèges et lycées), pôle de santé, mairie, communauté de communes, future maison France Service, centre-ville.

Le programme de revitalisation inclura une réflexion sur un site stratégique pour la ville de Sées, qui est actuellement une friche. Pour le moment, les pistes ne sont pas explorées mais le site fera l'objet d'une OAP dans le cadre du PLUi intercommunal, aussi la CC et la ville de Sées se laissent 18 mois pour définir la vocation du site.

2.4. Besoins en ingénierie estimés :

> fiches du programme « Petites Villes de Demain » repérées pour la mise en place d'une stratégie de revitalisation globale :

- **Ingénierie** : recruter un/une chef/fe de projet ;
- **Ingénierie** : participer à une journée thématique sur la revitalisation ;

- **Ingénierie** : bénéficier d'un parcours de formation différencié ;
- **Ingénierie** : (élus) bénéficier de la formation de l'Académie des territoires (cette formation est éligible au droit à la formation des élus) – Club PVD ;
- **Ingénierie** : bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour engager une démarche de revitalisation (Banque des territoires) ;
- **Ingénierie** : bénéficier d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre ;

→ fiches du programme « Petites Villes de Demain » repérées pour l'habitat :

- **Ingénierie** : obtenir un financement d'études, d'un suivi-animation et de l'évaluation des opérations programmées de l'habitat ;

La convention OPAH se termine en décembre 2021, une réflexion est à mener pour prolonger cette opération en modifiant la convention initiale si accord de l'Anah et de son autorité locale. Ces modifications pourraient porter une attention particulière à Sées et aux communes en cours de revitalisation (Mortrée et Essay) ;

→ fiches du programme « Petites Villes de Demain » repérées pour les services publics :

- **Appui thématique** : implanter une France Service dans le territoire (Etat + ANCT) ;

→ fiches du programme « Petites Villes de Demain » repérées pour le pilier revitalisation économique :

- **Appui thématique** de la CCI pour la formalisation d'une stratégie de revitalisation commerciale ;
- **Appui thématique** : intégrer la numérique dans le quotidien des artisans ;
- **Appui thématique** : accélérer la transformation écologique et numérique des entreprises (Initiative France) ;

→ fiches du programme « Petites Villes de Demain » repérées pour la mobilité et la circulation :

- **Appui thématique** : développer le recours au vélo et aux transports en commun (ministère de la transition écologique) ;
- **Appui thématique** : concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations (France Mobilités) ;

→ fiches du programme « Petites Villes de Demain » repérées pour la friche :

- **Ingénierie** : mobiliser un établissement public foncier ;
- **Appui thématique** : financer des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles et plus généralement de foncier artificialisé (ministère de la transition écologique) ;
- **Appui thématique** : accueillir un tiers-lieu de formation numérique « village Afpa » (Afpa) ;

Article 3 : Engagement des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts et optimiser leurs moyens

pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

- S'agissant de l'État :

L'État s'engage : (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles (dans le cadre du plan de relance, DETR, DSIL, etc.) ; (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés et faciliter l'accès aux dispositifs d'ingénierie mise en place par l'ANCT.

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

La commune de Sées et la communauté de communes des Sources de l'Orne s'engagent : (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

- S'agissant des partenaires signataires :

Pour le conseil régional de Normandie, la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes normands est un axe majeur de la politique régionale d'aménagement des territoires. Les centralités de moins de 20 000 habitants concentrent 61 % de la population normande et exercent des fonctions essentielles. Aussi, afin de renforcer l'action publique en leur faveur, la Région Normandie s'est associée au programme « Petites Villes de Demain » et a traduit ce partenariat par (i) une enveloppe dédiée dans le volet Attractivité et Cohésion des territoires du CPER 2021-2027. Cette enveloppe permettra, au travers des contrats de territoires, le soutien des projets éligibles. (ii) En tant qu'autorité de gestion, la Région veillera également à optimiser la mobilisation des Fonds européens (FEDER et FEADER). (iii) Un référent chargé du suivi des projets sera désigné au sein des services de la Région.

Pour le conseil départemental de l'Orne, la revitalisation des centres-bourgs est un enjeu prioritaire pour le département pour consolider un maillage de petites villes et de bourgs structurants essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Il s'est ainsi engagé dans une politique dédiée et partenariale. Le Département de l'Orne est délégataire des crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires pour financer des études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques nécessaires à l'élaboration du projet global de redynamisation des villes lauréates « Petites villes de demain ». A ce titre, (i) il attribuera les subventions d'études de la Banque des Territoires. Afin d'assurer un accompagnement et un suivi des villes lauréates PVD,

(ii) un référent sera désigné au sein des services du Département. (iii) Par ailleurs, les villes lauréates « Petites villes de demain » seront éligibles au volet opérationnel des futurs appels à projets pour solliciter un accompagnement financier à la réalisation de projets s'inscrivant dans une stratégie globale, intégrant différents leviers d'actions (habitat, commerce, mobilité, aménagement urbain, etc.). (iv) Les autres dispositifs d'aide en faveur notamment de l'accès aux soins, à la culture, au sport pourront également être mobilisés.

- S'agissant d'autres partenaires :

En outre, les partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADFME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 4 : Méthode de travail

Afin de réaliser le programme dans les meilleures conditions et développer un partenariat utile, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre la méthode suivante :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les collectivités bénéficiaires et leurs services :
 - La cheffe de projet, actuellement au poste de chargée de Développement Territorial de la communauté de communes, deviendra cheffe de projet dès signature de la présente convention.

Elle sera épaulée par un chargé de mission habitat/animateur territorial pour travailler sur les questions d'analyse et d'observatoire de l'habitat et sur les projets intercommunaux structurants. La CC des Sources de l'Orne et la ville de Sées financeront chacune 50% du reste à charge du poste de cheffe de projet.
 - Les directrices générales des services des deux collectivités, ainsi que les deux chargés de communication seront également investis la mise en place de l'opération de revitalisation du territoire.
 - Enfin, tout agent de la ville ou de la communauté de communes pouvant ponctuellement apporter ses compétences techniques sera invité à participer aux réflexions et actions.
- L'installation d'un comité de pilotage dont la composition et les missions sont précisées à l'article 5 de la présente convention.

- Le suivi du projet par un/une chef de projet « Petites villes de demain ». L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet « Petites villes de Demain »). La/le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de pilotage (voir annexe 2 annuaire).
 - Ces rapports seront bi-annuels et transmis en amont des comités de pilotage. Ils seront un point d'étape sur l'avancée du projet et pourront être débattus au sein du comité de pilotage si besoin.
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision de la chef de projet « Petites villes de demain », assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT :
 - Les agents des deux collectivités pourront être mis à contribution dès lors que le projet en question nécessitera leurs compétences techniques (animateur territorial, services techniques, chargés de communication, animateurs jeunesse, technicien rivière et bassin versant, responsable du service déchets, etc.). L'équipe projet sera aussi composée de partenaires extérieurs qui seront également incorporés dès que le besoin sera identifié (services de l'État, PNR Normandie Maine, chambres consulaires, CEREMA, ADEME, DDT-MATTE, etc.). Enfin, des élus seront aussi intégrés à l'équipe à projet. Cette participation se fera sur la base du volontariat.
- La présentation des engagements financiers des projets en comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre :
 - Sées et la communauté de communes souhaitent intégrer un maximum de partenaires dans la mise en œuvre du projet de revitalisation. Pour cela, en plus du comité de projet, des groupes de travail par axes/piliers de la revitalisation seront créés. Pour intégrer au mieux le projet de revitalisation de « Petites Villes de Demain » dans les projets en cours (commission habitat et urbanisme, commission environnement, etc.), les collectivités s'appuieront également sur les instances communales et intercommunales déjà en place. Exemple : lors de la commission habitat de la communauté de communes, la question du renouvellement de l'OPAH en lien avec Petites Villes de Demain sera traitée. La communauté de communes travaille actuellement avec le CDHAT pour l'animation et le suivi de son OPAH. L'agent qui sera recruté pour épauler la cheffe de projet dans ses missions intercommunales, aura la charge de mettre en place un observatoire de l'habitat déjà initié par la communauté de communes mais qu'il sera nécessaire d'approfondir et d'actualiser.

- Afin d'éviter de multiplier les instances, les réflexions seront mutualisées et englobées dans des thématiques plus larges. La revitalisation de Sées doit s'intégrer dans le Projet de Territoire intercommunal.
- La communauté de communes a une expérience du travail partenarial qu'elle a mis en place lors de la réflexion autour de son projet de territoire : elle continuera à travailler selon cette méthodologie dans le cadre de « Petites Villes de Demain ».
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet :
 - Le projet de territoire intercommunal vise l'autonomie énergétique et alimentaire tout en préservant l'environnement et les paysages. Depuis plusieurs années, la CdC travaille sur la réhabilitation des cours d'eau et de la protection de la ressource en eau potable. Dans le cadre de « Petites Villes de Demain », la place de l'eau dans la ville sera étudiée pour à la fois sensibiliser à la protection de cette ressource vitale, trouver une gestion des eaux pluviales, de ruissellement qui soit respectueuse du cycle de l'eau.
 - Les collectivités travailleront sur la circulation dans la ville de Sées et ses alentours pour favoriser les déplacements doux et lutter contre l'utilisation de la voiture individuelle en travaillant sur l'intermodalité.
 - Les réhabilitations de logements dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat encouragent la rénovation énergétique : 25% de gain énergétique est obligatoire après travaux pour bénéficier des subventions. Avec « Petites Villes de Demain », les collectivités réfléchiront à l'articulation entre le renouvellement de l'OPAH et la mise en place d'une stratégie pour endiguer la vacance du logement sur Sées et réduire le nombre de logements énergivores. La communauté de communes a prévu de recruter un animateur territorial qui consacrera 50% de temps aux questions de l'habitat (mettre en place un observatoire de l'habitat, mettre à jour l'Atlas intercommunal des logements vacants, organiser des cafés-propriétaires, ...).
 - L'éclairage public est en cours de remplacement : des ampoules LED sont installées pour remplacer les anciennes ampoules énergivores. Un groupe de travail est en cours de création à l'échelle intercommunale sur les questions d'éclairage public.
 - La ville de Sées travaille sur la végétalisation du centre-bourg en ayant une attention particulière sur les espèces implantées (consommation en eau, caractère mellifère,...).
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet :
 - Une concertation des habitants sera mise en place pour valider les grandes orientations du projet de revitalisation. La ville de Sées aura la charge de

définir les modalités de concertation, ce qui semble le plus pertinent aux deux collectivités. En effet, les habitants ont une plus grande connaissance de l'échelle municipale qui est plus identifiée que l'échelle intercommunale. La communauté de communes sera cependant soutien et participante dans cette stratégie de concertation. Les collectivités ne sont pas encore au point sur la concertation. Si besoin, elle se réserve l'option de faire appel à un cabinet spécialisé ou à mutualiser la concertation sur le programme d'action « Petites Villes de Demain » avec d'autres projets intercommunaux (PLUi, Plan de Paysage, projet éolien participatif, etc.).

- La communication des actions à chaque étape du projet :
 - La communauté de communes et la ville disposent chacune d'une chargée de communication, de bulletins de communications et de sites internet qui seront les outils de base de notre communication. Les deux collectivités veilleront à coordonner leurs actions de communications. La ville de Sées, présente sur les réseaux sociaux, utilisera également cet outil.
 - Un appui sera recherché auprès des associations locales pour communiquer : l'association du cinéma Rex, l'association du clné-environnement du lycée agricole ainsi que l'association des commerçants de la ville de Sées.

Article 5 : Gouvernance

La commune, représentée par son maire et l'intercommunalité, représentée par son vice-président à l'urbanisme déterminent le projet de territoire. L'État, représenté par la préfète de l'Orne, s'engage à accompagner ce projet.

À cette fin, il est créé un comité de pilotage co-présidé par la préfète de l'Orne, le vice-président à l'urbanisme de la communauté de communes des Sources de l'Orne et le maire de Sées.

Les partenaires (financiers, techniques et locaux) y sont invités et représentés selon la liste établie des membres du comité de pilotage.

Le comité de pilotage valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit autant que de besoin et ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet. Il est composé de :

- S'agissant de l'État :

Mme Françoise Tahéri, préfète de l'Orne

M. Charles Barbier, sous-préfet d'Alençon, secrétaire général de la préfecture de l'Orne

M. Patrick Planchon, directeur départemental des territoires de l'Orne

Mme Anne Chevillon, Architecte des bâtiments de France, UDAP de l'Orne

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

M. Jean-Pierre Fontaine, président de la CdC des Sources de l'Orne
M. Eric Le Carvenec, vice-président de la CC des Sources de l'Orne
M. Mostefa Maachi, maire de Sées
Mme Julie Gripon, DGS de la CC des Sources de l'Orne
Mme Véronique Fosse, DGS de la ville de Sées
Mme Gwladys Marie, cheffe de projet PVD

- S'agissant des partenaires signataires :

M. Hervé Morin, président du conseil régional de Normandie
M. Christophe de Balorre, président du conseil départemental de l'Orne

- S'agissant d'autres partenaires :

M. le Directeur de l'ADEME
M. le Directeur de la Banque des Territoires

Afin de préparer les réunions du comité de pilotage, il est également créé un comité de projet qui se réunit à minima de façon trimestrielle. Il est composé de :

- S'agissant de l'État :

Mme Joanna Kocimska, cheffe de service de la coordination interministérielle de la préfecture de l'Orne
Mme Céline Bureau, chargée de mission ANCT et transversalité à la DDT de l'Orne,
Mme Anne Chevillon, Architecte des bâtiments de France

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

M. Jean-Pierre Fontaine, président de la CdC des Sources de l'Orne
M. Eric Le Carvenec, élu référent PVD pour la communauté de communes des Sources de l'Orne
M. Mostefa Maachi, maire de Sées
Mme Julie Gripon, DGS de la CC des Sources de l'Orne
Mme Véronique Fosse, DSG de la ville de Sées
Mme Gwladys MARIE, cheffe de projet PVD

- S'agissant des partenaires signataires :

Un représentant du conseil régional de Normandie
Un représentant du conseil départemental de l'Orne

- S'agissant d'autres partenaires :

Un représentant de l'ADEME
Un représentant de la Banque des Territoires

L'État et les collectivités s'accordent la possibilité d'ajouter des acteurs ponctuellement ou de manière pérenne dans les différentes instances de la gouvernance, pour la fluidité et le bon déroulement du projet.

Article 6 : Durée et suivi de la convention d'adhésion

La présente convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature.

A l'issue de cette période, un bilan à 18 mois sera présenté en comité de pilotage.

En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des deux collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État représenté par la préfète de l'Orne.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des partenaires financiers et des partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en comité de pilotage et après validation du comité régional des finances, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente convention.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

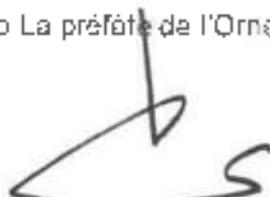
Convention signée le **21 MAI 2021**

Le maire de Sées,



M. Mostefa Maachi

Po La préfète de l'Orne,



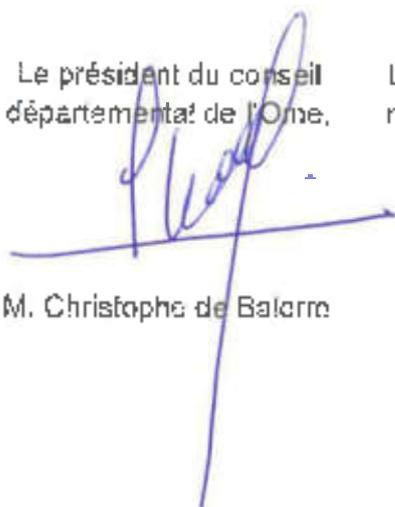
M. Charles Barbier

Le Président de la CC des
Sources de l'Orne,

M. Jean-Pierre Fontaine

Partenaires signataires :

Le président du conseil
départemental de l'Orne,



M. Christophe de Balcerre

Le président du conseil
régional de Normandie,



M. Hervé Morin



ANNEXE 1 : RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain :

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain :

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définissant sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire et l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;

- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Annexe 1.1

FICHE DE POSTE

CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL // CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Missions :

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Animer et suivre le projet de territoire intercommunal
- Être le référent technique pour la préfecture et la DDT de l'Orne, assurer le "reporting" régulier et à minima trimestriel de l'avancée du programme au niveau local.
- Être référent sur le CRTE
- Élaborer et orchestrer la stratégie de revitalisation du territoire (PVD, Mortrée, Essay...)
- Suivre l'OCM en lien avec le travail auprès des commerçants dans le cadre de PVD
- Recenser les documents stratégiques territoriaux, études et projets en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager les enjeux
- Stabiliser les intentions politiques et partenariales pour valider le projet global de revitalisation
- Définir les besoins d'ingénieries nécessaires dans toutes les thématiques liées au programme « Petites Villes de Demain »
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou amendés

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la ville
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'action global
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire et des opérations

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et encadrer l'équipe projet
- Concevoir et animer le comité de projet, le comité technique et les groupes de travail et s'assurer du respect des processus décisionnels,
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs
- Identifier et alerter au bon niveau décisionnel si des difficultés sont rencontrées
- Intégrer dans la dynamique du projet les actions de communication, de

concertation et de co-construction auprès des habitants/usagers et partenaires locaux

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges du réseau national
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Responsable hiérarchique et relations fonctionnelles

- Poste rattaché au DGS de la communauté de communes
- Elus référents : président de la communauté de communes, vice-président à l'urbanisme (communauté de communes), maire de Sées

ANNEXE 2**ANNUAIRE**

| Nom Prénom | Collectivité | Poste et service | Mail | Téléphone |
|----------------------|--------------------------|--|-----------------------------------|----------------------------------|
| FONTAINE Jean-Pierre | CC des Sources de l'Orne | Président | fontaine.jeanpierre459@orange.fr | 06.83.58.06.02 |
| LE CARVENNEC Eric | CC des Sources de l'Orne | Vice-Président à l'urbanisme en charge de PVD | ericlecarvennac@gmail.com | 06.20.01.29.54 |
| MAACHI Mostefa | Ville de Sées | Maire de Sées | le.mairie@sees.fr | 06.21.41.03.28 |
| GRIPON Julie | CC des Sources de l'Orne | DGS | julie.gripon@cc-sourcesdelorne.fr | 02.33.28.28.29 |
| FOSSE Véronique | Ville de Sées | DGS | veronique.fosse@sees.fr | 02 33 81 79 77 |
| MARIE Gwladys | CC des Sources de l'Orne | Cheffe de projet PVD | g.marie@cc-sourcesdelorne.fr | 02.33.28.88.67 06.48.03.13.86 |
| HURET Jordan | CC des Sources de l'Orne | Animateur territorial en charge de l'observatoire de l'habitat | jordan.huret@cc-sourcesdelorne.fr | 02.33.28.88.87 |

ANNEXE 8

Liste des membres de la Gouvernance Partagée

Le comité de pilotage est composé de :

- S'agissant de l'État :

Le préfet de l'Orne
Le directeur départemental des territoires de l'Orne
Le chef de l'UDAP de l'Orne

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

Le président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne
Le maire de Sées
Les élus en charge des dossiers inscrits dans le plan d'action.
Les DGS de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne et de la Ville
Les responsables des services concourant à la réalisation du plan d'action.
Le chef de projet Petites Villes de Demain

- S'agissant des partenaires signataires :

Le président du conseil départemental de l'Orne ou son représentant

- S'agissant des autres partenaires :

Le président du Conseil régional Normandie ou son représentant
Les bureaux d'études, consultants accompagnant les collectivités dans la réalisation de leur stratégie
Le directeur du Pays d'Alençon
La directrice du PNR Normandie Maine
Le directeur de la Banque des Territoires Normandie
Le directeur de l'ADEME Normandie
Les directeurs territoriaux des chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture)
Le responsable de l'opérateur de l'OPAH
Les directions des organismes HLM

Le comité technique est composé de :

- S'agissant de l'État :

Le chef de service de la coordination interministérielle de la préfecture de l'Orne, référent départemental PVD
Le responsable de la mission MATTE de la DDT et chargée de mission ANCT
Le chef de l'UDAP de l'Orne

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

La Directrice générale des Services de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne et de la Ville
Les responsables des services concourant à la réalisation du plan d'action
Le chef de projet Petites Villes de Demain

- S'agissant des partenaires signataires :

Le référent PVD au conseil départemental de l'Orne
D'autres services du CD en fonction des enjeux du plan d'action, si besoin

- S'agissant des autres partenaires :

Un représentant de la Région Normandie
Les bureaux d'études, consultants accompagnant les collectivités dans la réalisation de leur stratégie
Un représentant du Pays d'Alençon
Un représentant du PNR Normandie Maine
Un représentant de la Banque des Territoires Normandie
Un représentant de l'Ademe Normandie
Un représentant par chambre consulaire (CCI, CMA, Chambre d'agriculture)
Un représentant de l'opérateur de l'OPAH
Un représentant par organisme HLM



ANNEXE 9

Maquette Financière 2024/2025

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE DE SEES

ANNEE 2024/2025

Au titre de l'année budgétaire 2024/2025, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

| Action | Année | Maître d'ouvrage (MO) | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs (et nom des financeurs) | Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur |
|---|-------|-----------------------|-----------------|---------|-----------------------------------|--|---|
| 1 : AMENAGEMENT DE L'ORNE AU VIVIER(2023) | 2023 | CdC | 23 525,00 € HT | | | Agence de l'eau Seine Normandie : 60% Région/Europe : 30% CdC des Sources de l'Orne :10% | |
| 3 : CREATION DE DEUX PISTES DE PADEL TENNIS (2023) | 2023 | VILLE de Sées | 155 275,29 € HT | | ANS à 64,97% : 95 500,00 € | ANS à 64,97% : 95 500,00 € LIGUE DE TENNIS : 1,32 % REGION : 12.88% VILLE : 24,27% | Chiffres issus des notifications |
| 4 : CREATION D'UN TERRAIN FOOT 5 | 2024 | VILLE de Sées | 115 770,00 € HT | | ANS à 43,19% : 50 000,00 € | ANS à 43,19% : 50 000,00 € FAFA : 25,91% : 30 000 € VILLE : 30.89% | Chiffres issus des notifications |
| 5 : RENOVATION DU CINEMA REX(2023) | 2023 | | 30 028 ,00 € HT | | | Europe (Fonds LEADER) : 80% VILLE : 20% | |
| 8 : INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION (Première Tranche) | 2022 | | 183 779,00 € HT | | DETR et FIPDR à 60% : 110 267,4 € | DETR à 50% : 91 889,50 € (Chiffres issus des notifications) FIPDR à 10% : 18 377,9 € VILLE : 40% | Montant versés : 81 197 € |
| 8 : INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION (Deuxième Tranche) | 2024 | | 69 452,00 € HT | | DETR à 50,4% :35 000 € | DETR à 50,4% : 35 000 € FIPDR : En attente de notification VILLE : En attente | |

| | | | | | | | |
|--|------|--|---|--|--|---|--|
| 10 :36 Rue Billy | 2024 | | 4147,2 € HC (Etude) 958,4 € HT (Lever Topographique) Total : 5 105,6 € HT | | | VILLE 100% | |
| 14 : AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MARE AUX CHIENS (ETUDE) | 2024 | | 5 250 € HT | | | LOGISSIA : 50% BANQUE DES TERRITOIRES : 30% VILLE : 20% | |
| 18 : AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT PIERRE AVEC MISE EN VALEUR DE LA MOTTE FEODALE (ETUDE 2024) | 2024 | | 4500 € HT | | | BANQUE DES TERRITOIRE : 50% VILLE : 50% | |

| Prévisionnel 2025 | Maître d'ouvrage (MO) | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs (et nom des financeurs) | Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur |
|---|-----------------------|--|---------|-----------|--|---|
| 18 : AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT PIERRE AVEC MISE EN VALEUR DE LA MOTTE FEODALE | | Estimation des travaux : 695 147,56 € HT | | | À définir | |
| 14 : AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MARE AUX CHIEN (Estimation partie Lotissement) | | Travaux : 1 337 450,00 € Ingénierie : 128 225,00 € Total : 1 465 675 € HT | | | A définir | |
| 14 : AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MARE AUX CHIEN (Estimation partie Quartier) | | Travaux : 1 999 850,00 € Ingénierie: 173 625,00 € Total : 2 173 475 € HT | | | A définir | |

| Prévisionnel 2026 | Maître | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs (et nom des financeurs) | Précisions sur niveau |
|-------------------|--------|---------------|---------|-----------|--|-----------------------|
|-------------------|--------|---------------|---------|-----------|--|-----------------------|

| | d'ouvrage (MO) | | | | | de validation pour chaque financeur |
|--|----------------|--------------------|--|--|-----------|-------------------------------------|
| 2 : REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE | | Chiffrage en cours | | | A définir | |

| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | FNADT | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Autres (préciser) |
|---|-----------------|-------|-------------|------|---------------------------|--|
| 290 809,39 € | | | 126 889,5 € | | | FIPDR : 18 377,9 € ANS : 145 541.95 € |